

ANNEXES SANITAIRES

APPROBATION

vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du **30 JANVIER 2020**

le Président **Patrick GOMONT**

Bayeux Intercom
4 place Gauquelin Despallières
14400 Bayeux

www.bayeux-intercom.fr

02 31 51 63 00



ANNEXES SANITAIRES

EAU POTABLE :

- Syndicat des Trois Cantons
 - Extrait du Rapport annuel d'exploitation de 2018 ;
 - Courrier du Syndicat d'eau validant sa capacité à desservir le projet intercommunal d'urbanisation + compte rendu synthétique de la réunion du lundi 29 juillet 2019 entre le SMAEP Les Trois Cantons et Bayeux Intercom ;
- Bayeux Intercom
 - Extrait du Rapport annuel d'exploitation de 2017 ;
 - Qualité des eaux destinées à la consommation humaine - rapport annuel 2017 – ARS ;
 - Courrier du Syndicat d'eau validant sa capacité à desservir le projet intercommunal d'urbanisation ;
- Syndicat du Vieux Colombiers
 - Extrait du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de 2017 ;
 - Courrier du Syndicat d'eau validant sa capacité à desservir le projet intercommunal d'urbanisation ;
- Syndicat de Commes-Maisons Port-en-Bessin-Huppain
 - Rapport annuel d'exploitation de 2018 ;
 - Courrier du Syndicat d'eau validant sa capacité à desservir le projet intercommunal d'urbanisation ;

EAUX USÉES :

- Bayeux Intercom :
 - Extrait du Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif sur Bayeux Intercom, excepté Saint-Côme-de-Fresné ;
 - Extrait du Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif sur Bayeux Intercom ;
- Saint-Côme-de-Fresné
 - Extrait du Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif sur la commune de Saint-Côme-de-Fresné en délégation de service public ;
 - Délibération de Bayeux Intercom du 20 décembre 2018 sur la convention de déversement des eaux usées de la commune de Saint-Côme-de-Fresné dans les ouvrages de collectif et de traitement de la commune d'Asnelles – Mairie d'Asnelles – Mars 2019

service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2018

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

DSP TROIS CANTONS SI EAU

eau
de Normandie



1 | Synthèse de l'année



1.1 L'essentiel de l'année

Faits marquants en 2017

- Ventes d'eau sur Juaye-Mondaye depuis fin juin 2017.
- Travaux sur Vaubadon entraînant des ventes d'eaux supplémentaires sur Vaubadon
- Suite et fin des travaux de sectorisation (engagement contractuel)
- Mise en place de vannes d'isolement sur la conduite de refoulement/distribution Arganchy/Ribel pour sectoriser la canalisation d'adduction
- Réparation de la conduite de refoulement amiante-ciment 200mm en Janvier 2017

Détails des travaux réalisés en 2017

Ribel

Changement de la vanne d'alimentation pHmètre et pose d'une vanne d'isolement en amont.
Changement du chloromètre.
Mise en place de l'anti-intrusion.

Station Noron

Réglage du compresseur et du sécheur d'air.
Installation d'un purgeur automatique sur le compresseur d'air.
Mise aux normes électriques.

Arganchy

Mise en place de l'anti-intrusion.

Vaubadon

Mise en place du Bayard par la SAUR.
Renouvellement du compteur.

Réservoir d'Agy

Réparation de l'anti-intrusion.
Pose d'un débitmètre C11.

Reprise Saon

Contrôle Apave pression Charlatte.
Renouvellement Charlatte.
Changement de la télétransmission.
Mise en place de l'anti-intrusion.

Réservoir Crouay

Contrôle de la pression du Charlatte avec l'Apave.
Pose d'un débitmètre vers Blay.
Renouvellement de la télétransmission.
Mise en place de l'anti-intrusion.

Installation de la télétransmission sur le débitmètre du :

Compteur de sectorisation de Cussy/Cottun.
Compteur de sectorisation de Tour en Bessin.
Compteur de sectorisation de Mosles.

Contrôles annuels électriques et pression sur tous les sites.

1.2 Les chiffres clés



115,9 km de réseau de distribution d'eau potable

365 051 m³ d'eau produit dans l'année



288 475 m³ mis en distribution sur le réseau d'eau potable dans l'année

1,57 m³/km/j de pertes en réseau



83,5 % de rendement du réseau de distribution

100 % de conformité sur les analyses bactériologiques



96,2 % de conformité sur les analyses physico-chimiques

1 617 clients desservis



257 988 m³ d'eau facturée

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources"
 - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ le bilan hydraulique"
 - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations"
- La tarification de l'eau et recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité de l'eau"
 - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"
 - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'ONEMA, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en septembre.

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire>.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	4 420	4 470	Nombre	C
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	1 612	1 617	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	115,8	115,9	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,34	2,41	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	96,2	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	68,96	83,5	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	-	30	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	2,63	1,57	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	2,56	1,57	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	-	1	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0	0,0002	Euros par m ³ facturés	A

1.5 Les perspectives

- Améliorer le confort des usagers sur le secteur du Tronquay, par la mise en place d'un surpresseur
- Prévoir une modélisation du réseau, véritable outil d'aide à la décision dans le cadre du développement d'urbanisme sur le syndicat

2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage).

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de la Délégation de Service Public, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés et réalisés par l'exploitant.

• LES RESSOURCES

Les ressources d'eau brute disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des ressources				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
NORON-LA-POTERIE	CAPTAGE NORON (ST LEONARD)	2014	400	m³/j

• LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION / TRAITEMENT

Les installations de production et traitement disponibles au cours de l'année d'exercice en vue de la potabilisation de l'eau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des installations de production/traitement				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
ARGANCHY	STATION DE L ABBAYE D'ARGANCHY	1983	360	m³/j
ARGANCHY	STATION DU RIBEL	1991	600	m³/j
NORON-LA-POTERIE	STATION TRAITEMENT NORON	2014	360	m³/j

• LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
AGY	RES AGY	1976	300	m³

- LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE**

Les stations de pompage / relevage disponibles au cours de l'année d'exercice pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de pompage - relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
BLAY	REPRISE SAON - BLAY	1993	15	m³/h
CROUAY	RES CROUAY	1976	30	m³/h
LE TRONQUAY	REPRISE VAUBADON (LA TUILERIE)	1996	10	m³/h

- LES POINTS DE MESURE OU PRELEVEMENT**

Les points de mesure ou prélèvements sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des points de mesure ou prélèvement	
Commune	Site
CROUAY	C12: DEM secto Tour en Bessin
CROUAY	C13: DEM secto Moles
CROUAY	C16: DEM secto Cussy Cottun

- LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	-	288	-	8 851	-	-	-	-	9 139
50-99 mm	7 380	3 248	-	50 094	-	-	-	90	60 812
100-199 mm	21 609	112	4 633	19 546	-	-	-	-	45 900
Inconnu	-	-	-	-	-	-	-	135	135
Total	28 989	3 648	4 633	78 490	-	-	-	225	115 985

• LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1	18	1 700,0%
Détendeurs / Stabilisateurs	3	3	0,0%
Equipements de mesure de type compteur	18	1	- 94,4%
Régulateurs débit	1	1	0,0%
Vannes	294	289	- 1,7%
Vidanges, purges, ventouses	266	271	1,9%

• LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements :

Les branchements	
Matériau branchement avant compteur	2017
Inconnu	86
PE bandes bleues	570
PE noir ou autres	19
PVC	1 090

• LES COMPTEURS

Le tableau suivant détaille le parc compteur situé en domaine concédé par code usage, tranches de diamètres et tranches d'âge. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre					
Usage	Tranche d'âge	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	609	63	-	672
Eau froide	B 5 - 9 ans	306	19	-	325
Eau froide	C 10 - 14 ans	368	7	-	375
Eau froide	D 15 - 19 ans	242	11	1	254
Eau froide	E 20 - 25 ans	122	4	-	126
Eau froide	F > 25 ans	1	-	-	1
Eau froide	Inconnu	2	-	1	3

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre					
Usage	Tranche d'âge	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Incendie	A 0 - 4 ans	1	-	-	1
Incendie	B 5 - 9 ans	4	-	-	4
Total		1 655	104	2	1 761

• L'ANALYSE DU PATRIMOINE

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement impose de nouvelles obligations en matière de description des réseaux d'eaux usées à travers l'Indice de connaissance de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice de connaissance doit atteindre la note minimale de 40/45. La cotation minimale repose avant tout sur le descriptif détaillé de 50% du linéaire, d'une part pour le diamètre et le matériau et, d'autre part, sur l'âge ou la date de pose des canalisations (cf. Arrêté du 2 déc. 2013).

Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.

Si votre indice de connaissance patrimoniale est inférieur à 40, un plan d'actions doit être établi pour enrichir la connaissance du patrimoine sur la nature, le diamètre et la date de pose ou l'âge des collecteurs. Votre plan d'action doit vous amener à obtenir un taux de connaissance de 80% sur chacun des critères. Pour améliorer la connaissance des dates de pose, nous conseillons de procéder à l'analyse des archives, ou réaliser un travail de mémoire avec d'anciens élus ou habitants des communes. La nature des matériaux s'améliorera avec nos investigations sur les réseaux, dans le cadre de l'exploitation.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2017
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	0
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2017
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	30
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	30

3 | Qualité du service



3.1 Le bilan hydraulique

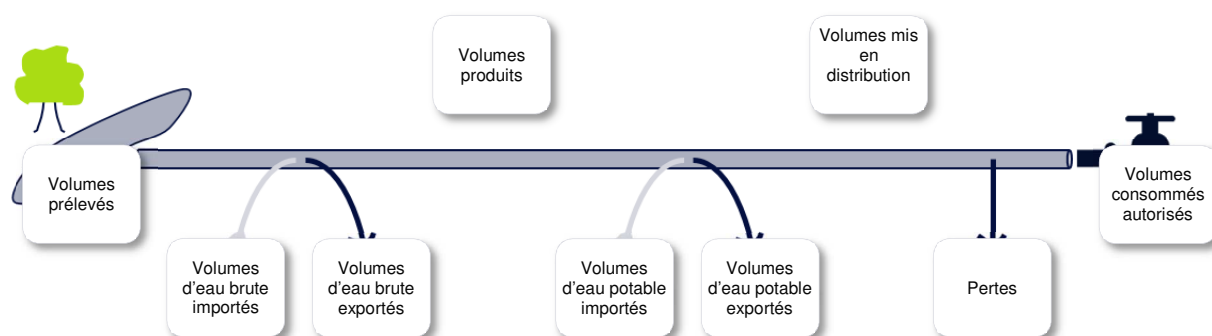
Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

3.1.1 Le schéma d'alimentation en eau potable

La production est réalisée à partir des forages de l'Abbaye et du Ribel ainsi que de la source St-Léonard.

Les besoins en eau du Syndicat sont assurés également via des achats d'eau en gros à Saon et à Vaubadon. D'autre part, il existe des ventes en gros à Vaubadon et Juaye Mondaie.

La distribution en eau potable s'effectue gravitairement par l'intermédiaire de 2 châteaux d'eau (Agy et Crouay).



3.1.2 Les volumes prélevés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes d'eau brute prélevés (m³)							
Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
ARGANCHY	STATION DE L'ABBAYE D'ARGANCHY	124 929	101 396	69 630	67 509	66 549	- 1,4%
ARGANCHY	STATION DU RIBEL	149 410	79 584	84 366	91 518	136 190	48,8%
NORON-LA-POTERIE	CAPTAGE NORON (ST LEONARD)	5 114	120 199	146 789	157 265	162 312	3,2%
Total des volumes prélevés		279 453	301 179	300 785	316 292	365 051	15,4%

3.1.3 Les volumes d'eau potable produits

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits (issus des installations de production / traitement exploitées dans le cadre du présent contrat) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes eau potable produits (m³)							
Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
ARGANCHY	STATION DE L'ABBAYE D'ARGANCHY	124 929	101 396	69 630	67 509	66 549	- 1,4%
ARGANCHY	STATION DU RIBEL	149 410	79 584	84 366	91 518	136 190	48,8%
NORON-LA-POTERIE	CAPTAGE NORON (ST LEONARD)	5 114	120 199	146 789	157 265	162 312	3,2%
Total des volumes produits		279 453	301 179	300 785	316 292	365 051	15,4%

3.1.4 Les volumes d'eau potable importés et exportés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes d'eau potable importés et exportés (m³)							
Site	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
	Volume d'eau potable exporté	46 105	61 991	63 608	58 838	86 752	47,4%
	Volume d'eau potable importé	557	443	273	24	189	687,5%
REPRISE SAON - BLAY	Volume d'eau potable importé	53 681	47 666	14 511	39 686	39 391	- 0,7%
STATION DE L'ABBAYE D'ARGANCHY	Volume d'eau potable exporté	-	-	-	-	29 404	0,0%
	Total volumes eau potable importés (B)	54 238	48 109	14 784	39 710	39 580	- 0,3%
	Total volumes eau potable exportés (C)	46 105	61 991	63 608	58 838	116 156	97,4%

3.1.5 Les volumes mis en distribution année civile

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable mis en distribution ces dernières années. Le volume mis en distribution correspond au volume d'eau introduit dans le réseau de distribution d'eau potable. Il est égal au volume produit par les installations du contrat auquel on ajoute les volumes d'eau potable importés (achetés en gros) et auquel on retranche les volumes d'eau potable exportés (vendus en gros). Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes eau potable mis en distribution (m³)						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	279 453	288 760	300 610	315 892	365 051	15,6%
dont volumes eau brute prélevés (A')	279 453	288 760	300 610	316 392	365 051	15,4%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	500	0	- 100,0%
Total volumes eau potable importés (B)	54 238	63 114	38 382	39 710	39 580	- 0,3%
Total volumes eau potable exportés (C)	46 105	58 196	61 511	58 838	116 156	97,4%

Volumes eau potable mis en distribution (m³)						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	287 586	293 678	277 481	296 764	288 475	- 2,8%

3.1.6 Les volumes consommés autorisés année civile

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrevés.
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Volumes consommés autorisés (m³)	
Désignation	2017
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	221 892
- dont Volumes facturés (E')	221 892
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux, irrécouvrables...) (E'')	0
Volumes consommés sans comptage (F)	0
Volumes de service du réseau (G)	0
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	221 892

3.1.7 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)

L'indice linéaire de pertes en réseau, ici comptabilisé sur l'année civile, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en m³/km/jour et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- de la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites
- de la politique de renouvellement du réseau
- d'actions pour lutter contre les détournements d'eau

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur l'année civile, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en m³/km/jour et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés,
- de l'efficacité de gestion du réseau.

Les pertes d'eau potable en réseau, ici comptabilisées sur l'année civile, sont calculées sur la même période de temps par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Ces pertes en réseau se décomposent en :

- Pertes réelles : elles correspondent aux différentes fuites sur le réseau de distribution et sur les branchements contre lesquelles nous luttons au quotidien par une politique volontariste de recherche et réparation de fuite,
- Pertes apparentes : elles sont difficilement évaluables mais correspondent principalement aux vols d'eau potentiels, aux différents petits défauts de comptage et aux sous-estimations liées à l'évaluation des volumes consommés autorisés.

Contrairement aux pertes d'eau potables en réseau, les volumes non comptés, ici comptabilisés sur l'année civile, intègrent les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés. Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur l'année civile, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion). Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommé avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	287 586	293 678	277 481	296 764	288 475	- 2,8%
Volumes comptabilisés (E)	170 041	238 844	195 774	183 680	221 892	20,8%
Volumes consommés autorisés (H)	181 500	240 918	198 182	186 668	221 892	18,9%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	106 086	52 760	79 299	110 096	66 583	- 39,5%
Volumes non comptés (D-E) = (K)	117 545	54 834	81 707	113 084	66 583	- 41,1%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	117,66	117,552	117,804	117,804	115,895	- 1,6%
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	2,47	1,23	1,84	2,56	1,57	- 38,5%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	2,74	1,28	1,9	2,63	1,57	- 40,2%

Rendement de réseau (%)						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	181 500	240 918	198 182	186 668	221 892	18,9%
Volumes eau potable exportés (C)	46 105	58 196	61 511	58 838	116 156	97,4%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	279 453	288 760	300 610	315 892	365 051	15,6%
dont volumes eau brute prélevés (A')	279 453	288 760	300 610	316 392	365 051	15,4%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	500	0	- 100,0%
Volumes eau potable importés (B)	54 238	63 114	38 382	39 710	39 580	- 0,3%

Rendement de réseau (%)						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A+B)$	68,21	85,01	76,61	69,04	83,54	21,0%

L'amélioration du rendement de réseau est liée à la réparation de la fuite d'eau sur la conduite d'adduction Arganchy/Ribel et, en parallèle, une réparation également sur le réseau fonte grise 125 mm sur Mosles sur un laps de temps assez proche fin 2016 début 2017.

3.2 La qualité de l'eau

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité de l'eau ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de production et de distribution de l'eau potable.

3.2.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

"L'Eau consommée doit être propre à la consommation".

(extrait du Code de la Santé Publique)

Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité microbiologique
- La qualité physico-chimique dont les pesticides et les métabolites
- La qualité organoleptique

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- **Les limites de qualité**, correspondent à la **conformité réglementaire**: pour différents paramètres bactériologiques (Entérocoques et Escherichia Coli,) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb, ...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur maximale. Un dépassement peut impliquer des restrictions de consommations et doit conduire à des solutions de mise en conformité de l'eau distribuée.
Les références de qualité, correspondent à des **indicateurs établies à des fins de suivi des installations** de production, de distribution et d'évaluation des risques pour la santé des personnes : il n'est pas obligatoire de respecter ces valeurs du Code de la Santé Publique pour un certain nombre de paramètres bactériologiques (coliformes,...) ou physico-chimiques (turbidité, cuivre, fer total, ...). Toutefois un dépassement récurrent pouvant porter atteinte à la santé des personnes, doit conduire à proposer des solutions permettant d'éliminer le problème ainsi mis en évidence.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- **Le contrôle sanitaire, officiel et légal** exercé par le Préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé). Des prélèvements sont effectués sur tous les sites de production et en plusieurs points du réseau de distribution. Leurs analyses permettent de vérifier les qualités physique, chimique, organoleptique et bactériologique de l'eau, ainsi que la conformité des installations de production, de stockage et de distribution. Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau produite et distribuée. Celui-ci est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service. La fréquence du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010.
- **La surveillance de l'exploitant permet** de s'assurer de respecter à tout moment les exigences de qualité de l'eau produite et distribuée. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.

3.2.2 Le plan vigipirate

Sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable délégués, l'exploitant a mis en application les mesures gouvernementales exigées par la dernière version du plan VIGIPIRATE 2016 ; parmi les plus significatives :

- un dispositif de sur-chloration peut être activé garantissant une concentration de 0,3 mg/l de chlore libre au point de mise en distribution et 0,1 mg/l de chlore libre en tout point du réseau de distribution,
- la sécurisation et la surveillance des sites industriels,
- le renforcement des mesures de sécurité des systèmes d'information,
- la sensibilisation du personnel à la sûreté.

La révision des dispositifs anti-intrusion et des dispositifs de chloration a été lancée et conduira potentiellement l'exploitant à faire des propositions d'améliorations.

3.2.3 La ressource

• LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique de la ressource sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	2	0	100,0%	6	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	8	0	100,0%	792	0	100,0%

3.2.4 La production

• LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en production sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production						
Type	Analyses	Contrôle sanitaire				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	3	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	4	1	75,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	16	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	440	1	99,8%	0	100,0%

• LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la production en contrôle sanitaire et dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sont les suivants :

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
ARGANCHY	Contrôle sanitaire	Hors référence	29/11/2017	AGY RESERVOIR D'AGY - PRODUCTION	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	4	sans objet	<=2	>=1

3.2.5 La distribution

• LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr .	Nbr . HR	% Référence	Nbr . NC	% Conformité	Nbr .	Nbr . HR	% Référence	Nbr . NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	21	0	100,0%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%
Bulletin	Physico-chimique	22	0	100,0%	1	95,5%	-	-	-	-	-
Paramètre	Microbiologique	105	0	100,0%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%
Paramètre	Physico-chimique	397	0	100,0%	1	99,7%	-	-	0,0%	-	0,0%

• LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la distribution en contrôle sanitaire et dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sont les suivants :

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
RANCHY	Contrôle sanitaire	Non conforme	29/11/2017	RANCHY POINT COMMUNAL - DISTRIBUTION	NITRATES	51	mg/litre	<=50	

• LA REGLEMENTATION SPECIFIQUE SUR LA DISTRIBUTION

Le chlorure de vinyle monomère (CVM), également connu sous le nom de chlorure de vinyle ou de chloroéthène, est un composé chimique industriel, fabriqué à partir de l'éthylène et du chlore. Il est principalement utilisé pour produire son polymère, le polychlorure de vinyle (PVC).

Sa limite de qualité est de 0.5 µg/l.

Suite à la découverte de concentration anormale en CVM sur quelques sites en France, il a été mis en évidence le relargage, en lien avec leur process de fabrication, de certaines conduites PVC datant des années antérieures à 1980.

Un groupe de travail spécifique a été créé au sein de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), piloté par la Direction Générale de la Santé (DGS), afin de consolider l'état des connaissances sur ce sujet et définir les modalités de gestion des dépassements. Lyonnaise des Eaux en est membre depuis l'origine et participe activement aux différentes actions menées.

Une instruction, DGS/EA4/2012/366, a été diffusée par la DGS en date du 18 octobre 2012.

Elle précise les modalités de :

- ⇒ Repérage des canalisations à risque
- ⇒ Adaptation du contrôle sanitaire
- ⇒ Modalités de gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité

Les ARS (Agences Régionales de Santé) ont lancé des démarches sur ce sujet. Lyonnaise des Eaux est à votre disposition pour vous accompagner.

3.2.6 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	24	0	100%
Physico-chimique	26	1	96,2%

3.3 Le bilan d'exploitation

Cette partie détaille des aspects tels que les consommations électriques et de réactifs, le nettoyage de réservoirs, les contrôles réglementaires effectués ainsi que différents aspects liés aux interventions réalisées au cours de l'année écoulée.

3.3.1 La consommation de produits de traitement

Les consommations en produits de traitement des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation de produits de traitement								
Commune	Site	Réactifs	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
ARGANCHY	STATION DE L ABBAYE D'ARGANCHY	Chlore (kg)	75	72	48	44	43	- 2,3%
ARGANCHY	STATION DE L ABBAYE D'ARGANCHY	Neutralite (T)	12	12	12	12	12	0,0%
ARGANCHY	STATION DU RIBEL	Chlore (kg)	75	77	59	65	95	46,2%
ARGANCHY	STATION DU RIBEL	Neutralite (T)	14	13	13	13	13	0,0%
ARGANCHY	STATION DU RIBEL	Soude (T)	45	46	42	45	55	22,2%
NORON-LA-POTERIE	STATION TRAITEMENT NORON	Chlore (kg)	-	-	102	107	110	2,8%

3.3.2 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
AGY	RES AGY	Equipement électrique	armoie électrique BT	25/04/2017
ARGANCHY	STATION DE L'ABBAYE D'ARGANCHY	Equipement électrique	armoie générale BT	25/04/2017
ARGANCHY	STATION DU RIBEL	Equipement électrique	armoie générale BT	25/04/2017
BLAY	REPRISE SAON - BLAY	Equipement électrique	armoie générale BT	25/04/2017
CROUAY	RES CROUAY	Equipement électrique	armoie surpression	25/04/2017
CROUAY	RES CROUAY	Equipement sous pression (épreuve)	anti belier	31/01/2017
LE TRONQUAY	REPRISE VAUBADON (LA TUILERIE)	Equipement électrique	armoie générale BT	25/04/2017

3.3.3 Les autres interventions sur les installations

Mis à part les nettoyages de réservoirs et les contrôles réglementaires qui ont été détaillés ci-avant, de nombreuses autres tâches d'exploitation ou de maintenance ont été effectuées au cours de l'exercice sur les sites ou installations. La synthèse est la suivante :

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
AGY	RES AGY	2	1	9	12
ARGANCHY	STATION DE L ABBAYE D'ARGANCHY	2	1	4	7
ARGANCHY	STATION DU RIBEL	-	1	5	6
BLAY	REPRISE SAON - BLAY	9	1	6	16
CROUAY	C12: DEM secto Tour en Bessin	-	-	1	1
CROUAY	C13: DEM secto Moles	-	-	1	1
CROUAY	C16: DEM secto Cussy Cottun	-	-	2	2
CROUAY	RES CROUAY	2	2	6	10
LE TRONQUAY	REPRISE VAUBADON (LA TUILERIE)	7	1	4	12
NORON-LA-POTERIE	STATION TRAITEMENT NORON	-	1	16	17
VAUBADON		-	-	1	1

3.3.4 Les interventions sur le réseau de distribution

• LES REPONSES AUX DT ET DICT

Construire Sans Détruire

Au vu des dommages déplorés chaque année, et à la faveur du Grenelle II, l'Etat a engagé une réforme de la prévention des dommages aux réseaux lors de travaux.

Cette réforme concerne les collectivités locales en tant que maîtres d'ouvrage, exploitants de réseaux, coordonnateurs des travaux sur la voirie, et responsables de la police de la sécurité sur leur territoire. Elle concerne SUEZ Eau France en tant que maître d'ouvrage, exploitant, et entreprise de travaux.

Elle s'appuie sur deux piliers.

Le premier pilier est l'instauration d'un guichet unique.

Il s'agit d'une plateforme internet <http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr>, qui référence l'ensemble des exploitants de chaque commune. Son financement se fait par deux redevances à acquitter annuellement à l'INERIS depuis le 1er janvier 2012 :

- une perçue auprès des exploitants au prorata des longueurs de réseaux,
- l'autre auprès des prestataires de services en formalités de déclaration.

Le deuxième pilier est la réforme de la procédure de déclaration des travaux.

Le décret n°2011-1231 du 5 octobre 2011, appliqué depuis le 1er juillet 2012, instaure une responsabilité renforcée des maîtres d'ouvrage de travaux dans la préparation des projets pour que les entreprises d'exécution disposent de la meilleure connaissance possible de la localisation des réseaux avant d'entreprendre les travaux.

- Il impose aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux de déclarer leurs projets et travaux dans le Guichet Unique pour obtenir les plans des exploitants,

- Il fixe des obligations de compétences pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux obligatoires au 1er janvier 2017 et encadre les techniques de travaux,
- Il impose aux exploitants de communiquer au Guichet Unique, la zone d'implantation des ouvrages exploités pour chaque commune concernée,
- Il impose aux exploitants de transmettre au Guichet Unique, toute modification du périmètre des plans de zonage,
- Il impose aux exploitants une amélioration de la cartographie, avec obligation aux réseaux sensibles au 1er janvier 2019 en unité urbaine et au 1er janvier 2026,
- Il impose des réponses plus rapides et plus précises aux déclarations préalables, et une anticipation des situations de crise,
- Il prévoit des sanctions administratives complémentaires.

Ces mesures sont inscrites dans le code de l'environnement, et par de nombreux arrêtés d'application.



Nos Actions

En amont du traitement des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux, SUEZ Eau France s'engage à référencer sur le Guichet Unique les communes adhérentes au contrat. Nous tenons à jour ce référencement. Les ouvrages d'eau potable, d'irrigation et d'assainissement sont référencés dans la catégorie réseaux non sensibles, conformément au décret 2010-1600 du 20 décembre 2010.

Nous transmettons au Guichet Unique les plans de zonage exigés par le décret Construire Sans Détruire (CSD), afin de recevoir l'exhaustivité des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux concernées par l'emprise des réseaux. Ces plans de zonage sont réactualisés chaque semaine.

Nous utilisons les informations du SIG pour répondre aux demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux. Dès la réception des plans de recollement des nouveaux travaux (précision à 40 cm exigée par le décret CSD), le service SIG/Cartographie met à jour le SIG. Les modifications du réseau sont directement intégrées dans les plans conformes des récépissés des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux.

Pour générer des plans conformes à la réglementation CSD, nous utilisons un outil cartographique dédié qui intègre dans les plans les informations exigées par le décret comme la localisation et la nature du réseau, le matériau et le diamètre des canalisations, la classe de précision de chaque ouvrage...

Nous répondons dans les temps réglementaires aux demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux via l'outil PROTYS qui se charge d'envoyer par mail, fax ou courrier, le récépissé et les plans conformes. Chaque envoi est tracé. Les récépissés des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux sont archivés, consultables et dématérialisés.

• **LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION**

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2016	2017	N/N-1 (%)
Accessoires	supprimés	4	-	-100,0%
Appareils de fontainerie	créés	-	3	0,0%
Appareils de fontainerie	renouvelés	1	3	200,0%
Appareils de fontainerie	vérifiés	-	21	0,0%
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	dans le cadre du service	-	2	0,0%
Branchements	créés	7	7	0,0%
Branchements	modifiés	4	3	-25,0%
Branchements	renouvelés	1	1	0,0%
Compteurs	déposés	2	2	0,0%
Compteurs	posés	14	13	-7,1%
Compteurs	remplacés	253	324	28,1%
Devis métrés	réalisés	8	18	125,0%
Enquêtes	Clientèle	50	53	6,0%
Fermetures d'eau	à la demande du client	2	1	-50,0%
Eléments de réseau	mis à niveau	4	8	100,0%
Remise en eau	sur le réseau	4	2	-50,0%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	1	2	100,0%
Réparations	fuite sur branchement	4	5	25,0%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	21	10	-52,4%
Autres		159	358	125,2%
Total actes		539	836	55,1%

3.3.5 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2016	2017	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	12	5	-58,3%
Les interventions en astreinte sur les usines			
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Astreinte	8	4	-50,0%

3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 ODYSSEE : notre nouveau système d'information Clientèle



Eau France

Fin décembre 2016, le dernier transfert des données des contrats de nos clients a eu lieu, marquant la fin du déploiement du nouvel outil de gestion clientèle de l'activité Eau France de SUEZ. Ce dernier permet aux services client de SUEZ :

- de répondre aux attentes croissantes des consommateurs et des collectivités en termes de services aux clients et de communication multi-canal (courrier, sms, mail, ...) ;
- de disposer d'un outil performant et moderne, utilisé par toutes les filières « métier » Eau France de SUEZ en relation avec les clients (Centre de Relation Clientèle, ordonnancement, comptabilité,...), permettant ainsi un meilleur partage de l'information et une meilleure maîtrise des données nécessaires à la satisfaction client ;
- de vous faire bénéficier d'un système modulaire et évolutif capable d'intégrer les évolutions futures des services publics d'eau et d'assainissement.

Le passage à notre nouveau Système d'Information Clientèle a permis de faire évoluer la présentation de certains tableaux d'information et/ou d'indicateurs dans ce RAD. Dans le cas où certaines évolutions apporteraient des modifications sensibles des résultats, des explications vous seront fournies.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires relatives à l'évolution de notre nouveau Système d'Information Clientèle.

3.4.2 Le nombre de clients

Le nombre de client est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients			
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	1 560	1 559	- 0,1%
Collectivités	29	21	- 27,6%
Professionnels	23	37	60,9%
Total	1 612	1 617	0,3%

3.4.3 Les volumes vendus

Les volumes facturés dépendent des périodes de relevé des compteurs qui peuvent varier d'une année sur l'autre. En conséquence, les variations des volumes facturés ne sont pas entièrement imputables à une baisse ou une augmentation de la consommation, mais peuvent être en partie liées à des décalages de relève d'une année sur l'autre. Pour pouvoir analyser les volumes facturés retraités de ces effets de variation, reportez-vous au tableau qui présente les rendements de réseaux.

Le tableau du rendement de réseau contient des informations sur les volumes facturés ramenés à 365 jours.

Volumes vendus (m³)						
Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	-	-	-	-	221 892	0,0%
Volumes vendus aux collectivités	-	-	-	-	0	0,0%
Volumes vendus aux professionnels	-	-	-	-	0	0,0%
Volumes vendus aux autres clients	170 041	238 844	188 835	183 549	-	- 100,0%
Total des volumes facturés	170 041	238 844	188 835	183 549	221 892	20,9%

3.4.4 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	696
Courrier	143
Internet	70
Visite en agence	36
Total	945

3.4.5 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	697	1
Facturation	42	37
Règlement/Encaissement	112	19
Prestation et travaux	30	-
Information	339	-

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Dépose d'index	40	-
Technique eau	53	52
Total	1 313	109

3.4.6 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet.

Activité de gestion				
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)	
Nombre de relevés de compteurs	1 362	1 495	9,8%	
Nombre d'abonnés mensualisés	686	751	9,5%	
Nombre d'abonnés prélevés	91	96	5,5%	
Nombre d'échéanciers	29	38	31,0%	
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	1 652	3 267	97,8%	
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	-	78	0,0%	
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	-	51	0,0%	
Nombre total de factures comptabilisées	1 652	3 396	105,6%	

3.4.7 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

• RELEVÉ DES COMPTEURS

SUEZ Eau France déploie sur le terrain des équipes d'agents dédiés **exclusivement** au relevé des compteurs.

Les missions essentielles des agents effectuant le relevé des compteurs, sont :

- la remontée pertinente d'index,
- le diagnostic de dysfonctionnements constatés,
- une réponse adaptée aux questions des clients.



Le carton, utilisé pour la relève des compteurs et le compte-rendu des interventions, a été revu pour une meilleure compréhension des clients.

relevé de votre compteur d'eau

Chère cliente, cher client,
Nous sommes passés à votre domicile le / /

☐ En votre absence, nous n'avons pas pu procéder au relevé de votre compteur d'eau.

Afin de nous permettre de calculer votre consommation réelle, merci de relever les chiffres qui figurent sur votre compteur, comme indiqué sur le schéma ci-dessous et de nous les communiquer au plus tard demain midi :

soit par internet sur
www.toutsurmoneau.fr
dans l'espace
« mon compte en ligne »

soit par téléphone
en appelant le
0 977 408 408*
*appel non surtaxé



☐ En votre absence, nous avons procédé au relevé de votre compteur d'eau.

☐ Nous n'avons constaté aucune anomalie

☐ Nous avons constaté une anomalie

- ☐ Consommation anormalement élevée : vérifiez l'absence de fuite en relevant les chiffres de votre compteur avant votre coucher, puis au réveil sans consommer d'eau du robinet dans l'intervalle (plus de détails sur www.toutsurmoneau.fr).
- ☐ Fuite d'eau : contactez votre plombier.
- ☐

Nous allons intervenir.



compte rendu d'intervention

Chère cliente, cher client,
Nous sommes passés à votre domicile le / / pour :

☐ Poser votre compteur

☐ Ouvrir votre branchement

☐ Relever votre compteur _ _ _ _ _

☐ Poser ou maintenir le système de télérelève de votre compteur

☐ Fermer votre branchement suite à votre demande

☐ Retirer votre compteur

☐ Remplacer votre compteur

INDEX ANCIEN COMPTEUR INDEX NOUVEAU COMPTEUR

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _

☐ Autre : _____

REFERENCE CLIENT _____

☐ Nous n'avons pas constaté d'anomalie

☐ Nous avons constaté une anomalie

- ☐ Vous n'êtes pas abonné(e) à nos services. Merci de bien vouloir nous contacter sous 48 h pour régulariser votre situation.
- ☐ Il y a une fuite d'eau. Nous vous conseillons d'appeler votre plombier.

☐ Nous n'avons pas pu intervenir

Merci de nous contacter pour prendre rendez-vous.

vous pouvez nous contacter
du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
et le samedi de 8 h à 13 h au
0 977 408 408*
*appel non surtaxé



• UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION

Nous informons les clients consommateurs, par le biais de notre site internet, www.toutsurmoneau.fr, ainsi que par des campagnes d'informations par le biais de différents canaux de communication (encart envoyé avec la facture, e-mail, accueil client, réseaux sociaux...), sur les sujets suivants :

- 1) **Promotion des services en ligne gratuits qui facilitent la gestion de leur contrat d'eau :**
 - a. Le compte en ligne
 - b. L'e-facture (ou facture électronique)
 - c. Le suivi conso (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant)
 - d. Les moyens de paiement : mensualisation et prélèvement
 - e. La dépose d'index en ligne
- 2) **Information sur :**
 - a. Le service de l'eau de sa commune (information sur le prix de l'eau, accès aux analyses sur la qualité de l'eau, la teneur en calcaire, les travaux à venir...) ;
 - b. Les bons gestes pour maîtriser sa consommation et préserver les ressources en eau ;
 - c. Les bonnes pratiques en cas de crise ou d'événements météorologiques (gel, canicule...)
 - d. Le cycle de l'eau, la qualité de l'eau....

3) Information proactive sur la gestion de leur contrat d'eau par email et SMS :

- a. Alertes fuite et surconsommation (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant). Emission et mise à disposition de la facture d'eau
- b. Actions sur le compteur : relève, changement
- c. Echanges avec les équipes techniques : confirmation de RDV avec un technicien

4) Amélioration de la qualité relationnelle par :

- a. L'intégration de différents canaux relationnels : téléphone, email, formulaires en ligne (abonnement, dépose d'index, demande de devis travaux), tchat, courrier, réseaux sociaux.
- b. Un développement de l'assistance en ligne via un avatar (FAQ dynamique) ou en chattant avec un conseiller clientèle.
- c. Des informations sur la gestion des données personnelles
- d. Des enquêtes de satisfaction à chaud, post-intervention...

> Un livret d'accueil pour les nouveaux clients (remarque : pour les marques locales il s'agit d'un encart facture R/V personnalisé avec la marque locale et non d'un livret)

En 2016, nous avons entièrement revu le livret d'accueil, en y associant nos clients consommateurs.

Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit :

- Un courrier d'accueil,
- Le règlement de service,
- Un livret comprenant des informations sur les services en ligne (compte en ligne, e-facture...), sur la facture et les moyens de paiement disponibles, et des conseils sur la maîtrise de la consommation.



> Magazines Eau Services

Eau Services, le magazine de SUEZ Eau France qui présente les solutions nouvelles à tous les acteurs du territoire : collectivités, entreprises, agriculteurs ...

Diffusé dans une version papier deux fois par an, il est complété par des newsletters digitales.

Septembre 2017

Eau Services n°6

Sujet principal : qualité de l'eau

Eau Services numéro spécial : assurer une eau de qualité et assurer la santé des citoyens

Janvier 2018

Eau Services n°7

Sujets principaux : le potentiel de l'eau circulaire dans les villes, les centres Visio, la réglementation sur l'open source

Newsletters Eau Services

Février 2017 – Qualité de l'eau

Mars 2017 – Journée mondiale de l'eau

Juillet 2017 – Préservation du littoral et des eaux de baignades

Novembre 2017 – Actualités

Retrouvez tous nos articles sur la plateforme <https://eau.toutsurmesservices.fr/>**La relation clients**

Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	79,7	77,2	- 3,1%
Pourcentage de clients satisfaits	71	75	5,6%
Nombre de réclamations écrites FP2E	-	13	0,0%
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	-	26	0,0%
Nombre d'arrivées clients dans la période	-	24	0,0%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	-	108,3	0,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	-	8	0,0%

3.4.8 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à SUEZ Eau France travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

Il se détermine en pourcentage du chiffre d'affaires TTC.

SUEZ Eau France agit au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis de SUEZ Eau France a été initié en 2001 dans le cadre de chartes « Fonds Solidarité Logement », signées avec les conseils départementaux partenaires.

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	-	93,21	0,0%
Montant des créances hors travaux supérieures à 6 mois (€ TTC)	-	12 266,19	0,0%
Taux de créances irrécouvrables (%)	-	0,02	0,0%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	-	0,61	0,0%

3.4.9 Le fonds de solidarité

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par SUEZ Eau France.

Ce fonds est destiné à aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau, mais aussi d'énergie, téléphone, loyer...

Les critères d'éligibilité sont définis par le Conseil Départemental.

Des initiatives récentes ont été développées par SUEZ Eau France dans le cadre de l'accompagnement des personnes en difficultés : il s'agit des partenariats avec le PIMMS (Points Information Médiation MultiServices).

Le fonds de solidarité			
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL présentés	-	2	0,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	2	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	-	56,57	0,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	-	53,62	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	-	47,39	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	53,62	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0	0,0002	0,0%

Syndicat d'Eau des 3 cantons

Mairie – 14490 CAMPIGNY

syndicateau3cantons@gmail.com



*remis en main
le 17/10/2019
[Signature]*

Monsieur Le Président

BAYEUX INTERCOM

4, place Gauquelin Despallières

14400 BAYEUX

Campigny, le 16 Octobre 2019

Objet : travaux de renforcement Campigny

Monsieur Le Président,

Lors de la réunion de notre Comité Syndical d'hier, nous avons présenté le projet des travaux de renforcement au hameau des Ormes à Campigny. Après discussion, les élus ont approuvé cette nouvelle tranche de travaux.

Nous demandons à notre maître d'œuvre d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce nouveau renforcement de notre réseau.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement.

Recevez, Monsieur Le Président, nos sincères salutations.

Le Président

Pascal ROGER

[Signature: Roger - P]

Compte rendu synthétique
Rendez-vous avec le SMAEP Les Trois Cantons
Lundi 29 juillet 2019

Etaient présents :

M. ROGER, Président du SMAEP les trois Cantons

M. CALIGLY, Eau de Normandie

Mme AVERLANT, Bayeux intercom

Objet de la réunion : Vérifier la compatibilité du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec desserte en eau potable.

En introduction, Mme Averlant précise que le projet de PLUI prévoit le développement du territoire pour la décennie 2020/2030.

Les zones classées 1AU sont urbanisables immédiatement car elles sont desservies suffisamment par tous les réseaux.

Les zone 2AU sont urbanisables ultérieurement car non desservies par les réseaux ou non desservies suffisamment au vu du futur projet.

Une zone 2AU non ouverte à l'urbanisation dans les 9 ans à compter de l'approbation du PLUi retombe en zone agricole (2029).

1. Cussy

Une dizaine de logements est prévue sur la commune

Dans le bourg la desserte peut se faire facilement par une canalisation PVC140.

Au hameau *la Madeleine* la canalisation passe dans les parcelles privées au nord de la voie et génère une servitude.

2. Cottun

A la *Croisette*, la canalisation en PVC50 ne pourra pas desservir beaucoup de logements supplémentaires. Une seule parcelle est urbanisable dans ce secteur.

Dans le secteur *Le Catelet*, la desserte au nord de la voie passe dans les parcelles privées (PVC50).

L'extension au sud (environ 6 logements) ne pose pas de difficulté (canalisation PVC140).

Dans le bourg à côté des tennis la parcelle restante en UGC est difficile à desservir (petite canalisation de 40).

3. Campigny

Dans le hameau *Fontenay*, l'extension en zone 1AU est possible
Dans le secteur *les Ormes*, un renforcement est à prévoir au vu du projet (environ 10 logements).
En fonction de la programmation des travaux le zonage pourrait être revu. Si les travaux sont programmés à cours termes, le zonage peut être maintenu en UGc. S'ils sont différés dans le temps, le zonage devra basculer un 2AU.

4. Ranchy

Le réseau (canalisation PVC 140) permet la desserte de la future zone 1AU une dizaine de logements.

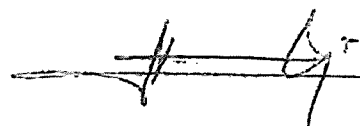
5. Agy

Les zones 1AU pourrait accueillir une trentaine de logements. La canalisation PVC 140 est suffisante.

Il est convenu à la fin de la réunion que M Roger adressera un courrier attestant que le projet du PLUI de Bayeux Intercom est compatible avec la desserte en eau potable sur cette partie du territoire. Il précisera le cas particulier du secteur *les Ormes* à Campigny et de l'échéance des travaux.

Fait à Bayeux le 2 aout 2019 par Alice AVERLANT, Chargée de l'urbanisme et de l'habitat

Benoit DEMOULINS, Vice-Président
en charge de l'aménagement du territoire





COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté
conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
et à ses annexes V et VI.

Exercice 2017

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017.....	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	14
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	Erreur ! Signet non défini.
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)...	Erreur ! Signet non défini.
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers.....	22
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	Erreur ! Signet non défini.
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau intercommunal.

• **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM

• **Caractéristiques** : Communauté de communes

• **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☒	☐
Traitement	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage	☒	☐
Distribution	☒	☐

• **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : : ARGANCHY, ARROMANCHES-LES-BAINS (lotissement Les Coteaux), AUDRIEU (hameau Hervieu), BARBEVILLE, BAYEUX, CHOULAIN, COMMES (hors hameau Escures), CONDE-SUR-SEULLES, CUSSY (hameau La Madeleine), ELLON, GUERON, JUAYE-MONDAYE, LONGUES-SUR-MER, MAGNY-EN-BESSIN, MANVIEUX, MONCEAUX-EN-BESSIN, NONANT, SAINT-LOUP-HORS, SAINT-MARTIN-DES-ENTREES, SAINT-VIGOR-LE-GRAND, SOMMERVIEU, SUBLES, SULLY, TRACY-SUR-MER, VAUCELLES, VAUX-SUR-AURE

• **Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** :
☒ Non, elle n'est pas obligatoire pour Bayeux Intercom

• **Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT** :
☒ Non

• **Existence d'un règlement de service** ☒ Oui, date d'approbation : le 16 juin 2007 modifié le 25 août 2009

• **Existence d'un schéma directeur** ☒ Non. Pour autant, il existe une étude diagnostique de la compétence Eau potable réalisée en 2005-2006, qui a abouti à un programme de travaux pluriannuel pour améliorer la production et la distribution de l'eau sur le territoire tant en qualité qu'en quantité

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en régie.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 25 021 habitants au 31/12/2017 (24 799 au 31/12/2016), sur la base de la population Insee 2014.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 10 118 abonnés au 31/12/2017 (10 003 au 31/12/2016).

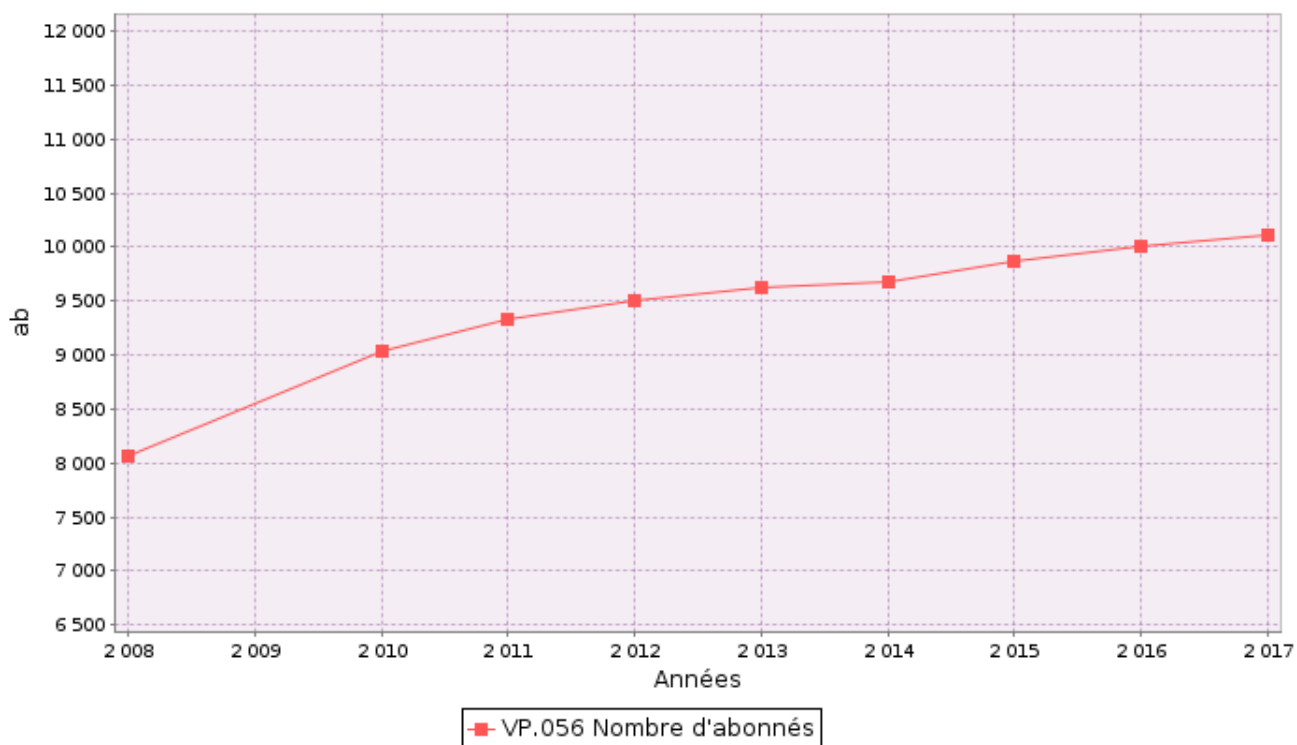
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Arganchy	86	80	6	86	=
Arromanches-les-Bains	28	26	1	27	-3,6
Audrieu	18	17	1	18	=
Barbeville	88	83	9	92	+4,5
Bayeux	4 804	4 728	76	4 804	=
Chouain	95	93	8	101	+6,3
Commes	235	240	8	248	+5,5
Condé-sur-Seulles	111	107	4	111	=
Cussy	5	5	0	5	=
Ellon	194	192	10	202	+4,1
Guéron	122	110	12	122	=
Juaye-Mondaye	286	269	16	285	-0,3
Longues-sur-Mer	348	338	16	354	+1,7
Magny-en-Bessin	67	67	4	71	+5,9
Manvieux	65	59	6	65	=
Monceaux-en-Bessin	238	237	7	244	+2,5
Nonant	215	213	7	220	+2,3
Saint-Loup-Hors	196	181	17	198	+1,0
Saint-Martin-des-Entrées	304	297	10	307	+1,0
Saint-Vigor-le-Grand	1 130	1 136	39	1 175	+4,0
Sommervieu	463	451	9	460	-6,5
Subles	273	269	5	274	+0,4
Sully	73	68	5	73	=
Tracy-sur-Mer	172	157	14	171	-0,6
Vaucelles	234	244	7	251	+7,3
Vaux-sur-Aure	153	141	13	154	+0,6
Total	10 003	9 808	310	10 118	+1,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 26,35 abonnés/km au 31/12/2017 (26,46 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,47 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,48 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 180,64 m³/abonné au 31/12/2017. (174,32 m³/abonné au 31/12/2016).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

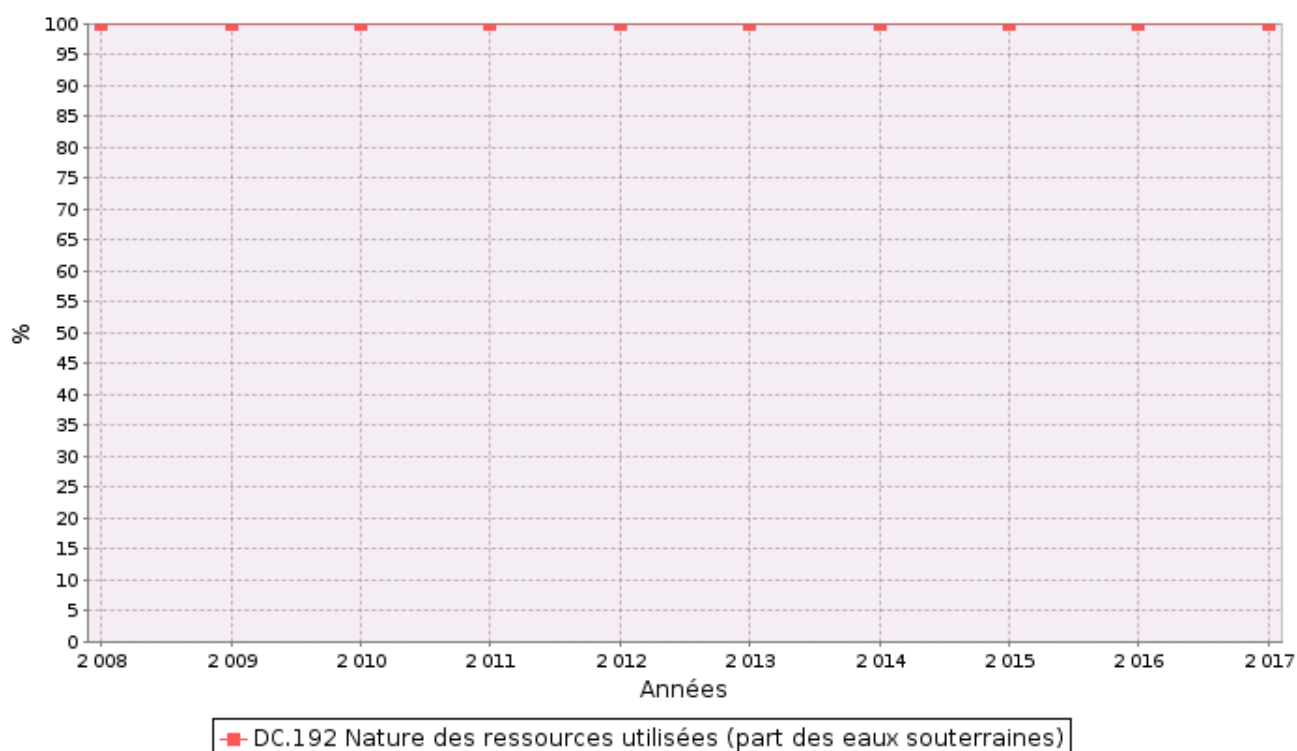


Le service public d'eau potable prélève 2 043 832 m³ pour l'exercice 2017 (2 063 890 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Forage de St-Gabriel-Brécy RD 35	Eaux souterraines	223 m ³ /h pdt 20 h 4 500 m ³ /j	1 431 621	1 552 037	8,4%
Forage de St-Vigor-le-Grand RD 516	Eaux souterraines	150 m ³ /h pdt 20 h 3 000 m ³ /j	333 903	252 050	-24,5%
Captage de Barbeville RD 96	Eaux souterraines	65 m ³ /h pdt 20 h 1 300 m ³ /j	20 724	22 807	10,1%
Forage de la Rosière	Eaux souterraines	26 m ³ /h pdt 10 h 260 m ³ /j	83 426	77 747	-6,8%
Forage Longues-sur-Mer Les Sourcins	Eaux souterraines	12 m ³ /h pdt 20 h 240 m ³ /j	36 093	26 173	-27,5%
Forage de la Ferme d'Asnelles	Eaux souterraines	Pas de DUP	158 123	113 018	-28,5%
Total			2 063 890	2 043 832	-1%

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP. Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



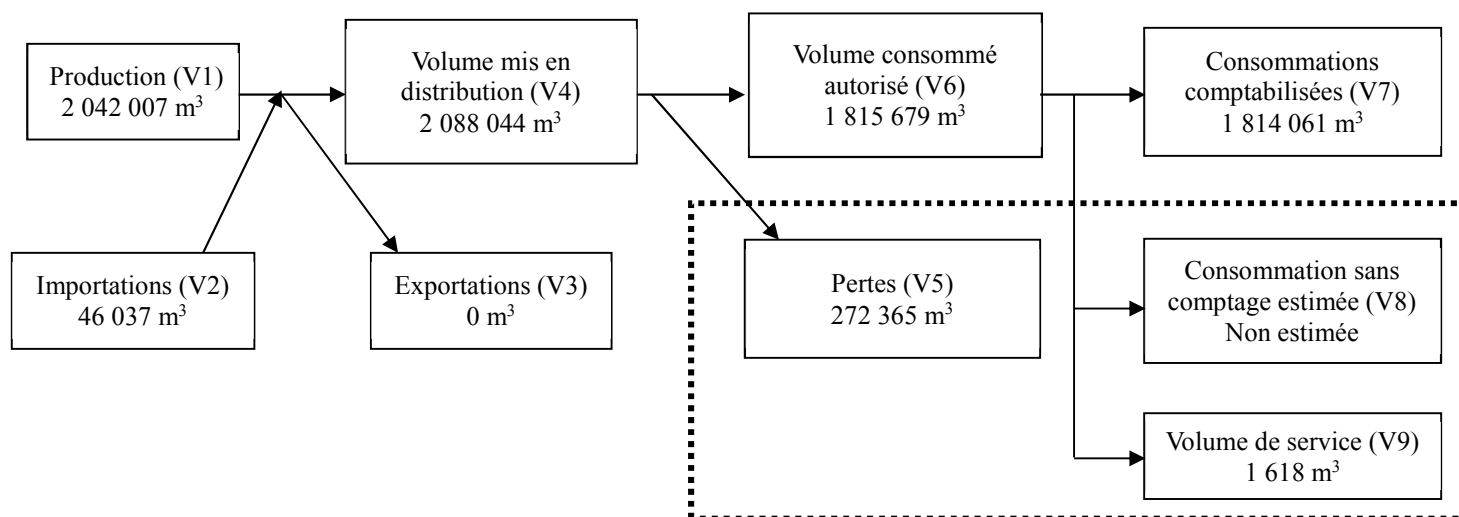
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eaux brutes qu'il traite lui-même.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



V₁ : Volume pompé aux différentes ressources de Bayeux Intercom

V₂ : Volume d'eaux traitées achetées

V₃ : Volume vendu à d'autres services

V₄ : Volume mis en distribution = V₁+V₂

V₅ : Volume perdu par les fuites du réseau

V₆ : Volume consommé autorisé = V₇+V₈+V₉

V₇ : Volume vendu aux abonnés

V₈ : Volume sans comptage (eau utilisée lors de la mesure des poteaux incendie, lavage de voirie, chasse d'eau sur le réseau d'assainissement, ...)

V₉ : Volume utilisé pour le service (vidange des réservoirs pour lavage, désinfection après travaux, purge et lavage de conduites, ...)

1.6.2. Production

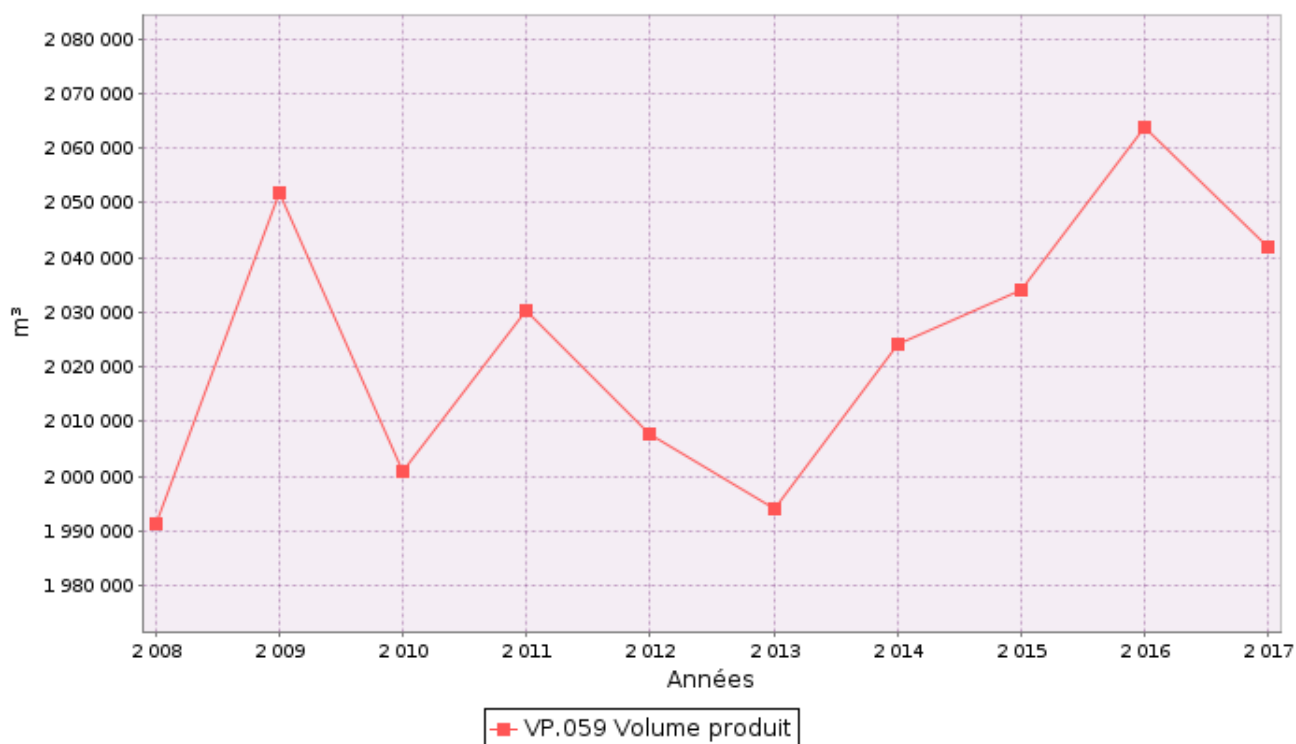


Le service a deux stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
La Ferme d'Asnelles	Traitement au charbon actif en grain
Les Sourcins	Traitement physico-chimique du fer

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Forage de St-Gabriel-Brécy RD 35	1 431 621	1 552 037	8,4%	80
Forage de St-Vigor-le-Grand RD 516	333 903	252 050	-24,5%	80
Captage de Barbeville RD 96	20 724	22 807	10,1%	80
Forage de la Rosière	83 426	77 747	-6,8%	80
Forage Longues-sur-Mer Les Sourcins	36 093	24 348	-32,5%	80
Forage de la Ferme d'Asnelles	158 123	113 018	-28,5%	0
Total du volume produit (V1)	2 063 890	2 042 007	-1,1%	75,57



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
SMAEP du Vieux Colombiers	4 562	4 615	+1,2	80
SIAEP de Balleroy	8 788	12 018	+36,8	80
SMAEP des Trois Cantons	0	29 404	Nouvel achat	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	13 350	46 037	244,8%	80

1.6.4.

Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 212 484	1 242 923	2,4%
Abonnés non domestiques	531 235	542 461	2,1%
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 743 719	1 785 384	2,4%
Total vendu à d'autres services (V₃)	0	0	=

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.5.

Autres volumes



	Exercice 2016 en m ³ /an	Exercice 2017 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	Non estimé	Non estimé	=
Volume de service (V9)	810	1 618	99,8%
	810	1 618	99,8

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 744 529	1 815 679	4,1%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 384 kilomètres au 31/12/2017 (378 au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	82	0	101	1
Paramètres physico-chimiques	97	0	118	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	99%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	2017		2016
		Valeur	points potentiels	Points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX				
(15 points)				
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui 10 pts
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5	Oui 5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX				
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)				
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15	Oui 10 pts
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui		99% 5 pts
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,4%		
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,9%	15	99,9% 15 pts
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX				
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)				
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui 10 pts
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Non 0 pt
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui 10 pts
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	Oui 10 pts
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Non 0 pts
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Non 0 pts
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0	Non 0 pts
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0	Non 0 pts
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	75	75

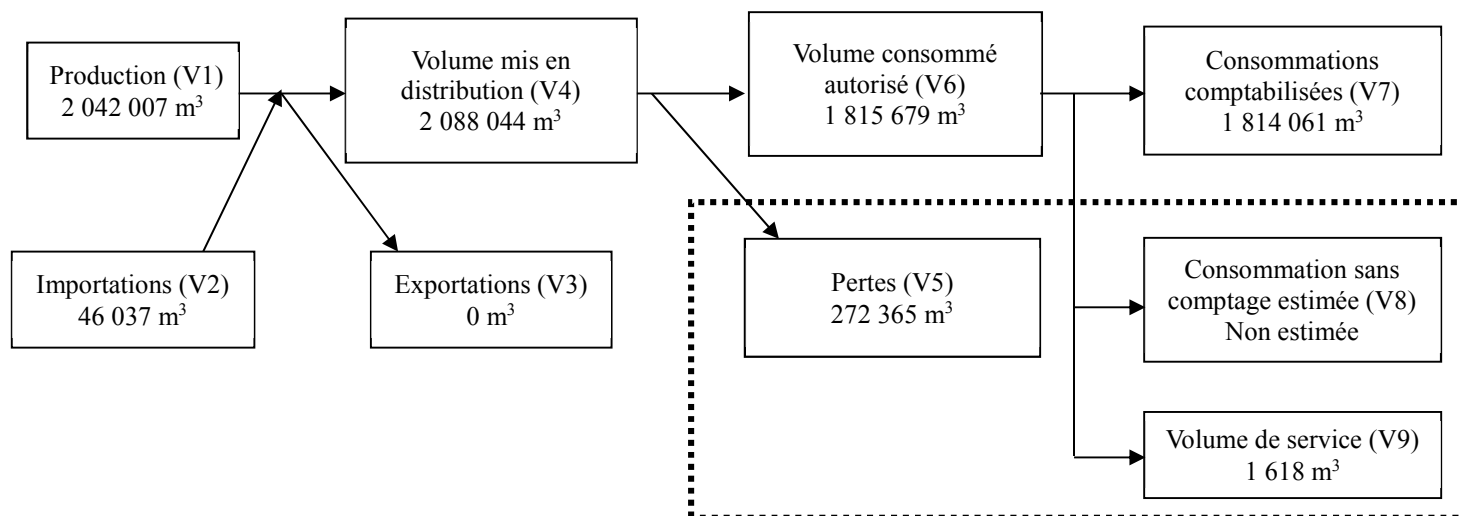
(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



V₁ : Volume pompé aux différentes ressources de Bayeux Intercom

V₂ : Volume d'eaux traitées achetées

V₃ : Volume vendu à d'autres services

V₄ : Volume mis en distribution = V₁+V₂

V₅ : Volume perdu par les fuites du réseau

V₆ : Volume consommé autorisé = V₇+V₈+V₉

V₇ : Volume vendu aux abonnés

V₈ : Volume sans comptage (eau utilisée lors de la mesure des poteaux incendie, lavage de voirie, chasse d'eau sur le réseau d'assainissement, ...)

V₉ : Volume utilisé pour le service (vidange des réservoirs pour lavage, désinfection après travaux, purge et lavage de conduites, ...)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

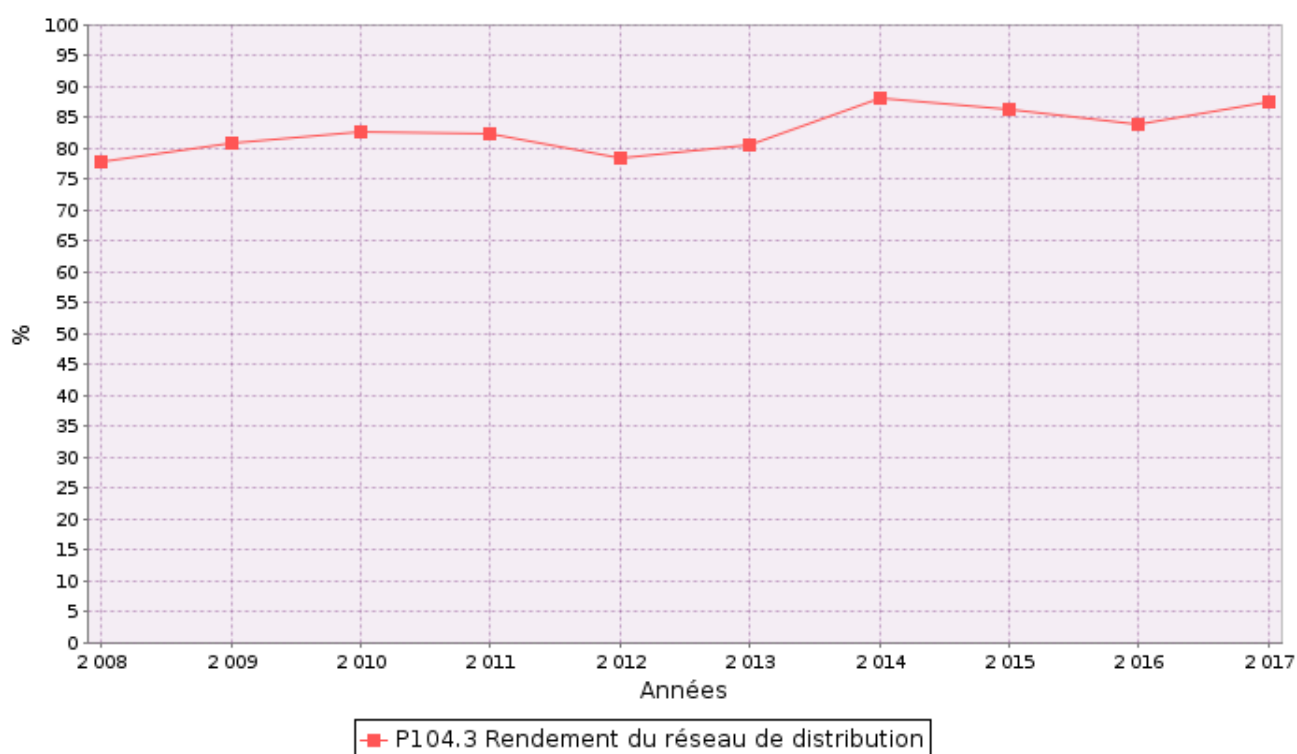
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	84 %	87,0 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	12,64	13,05
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	83,9 %	86,9 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,0 m³/j/km (2,4 en 2016).

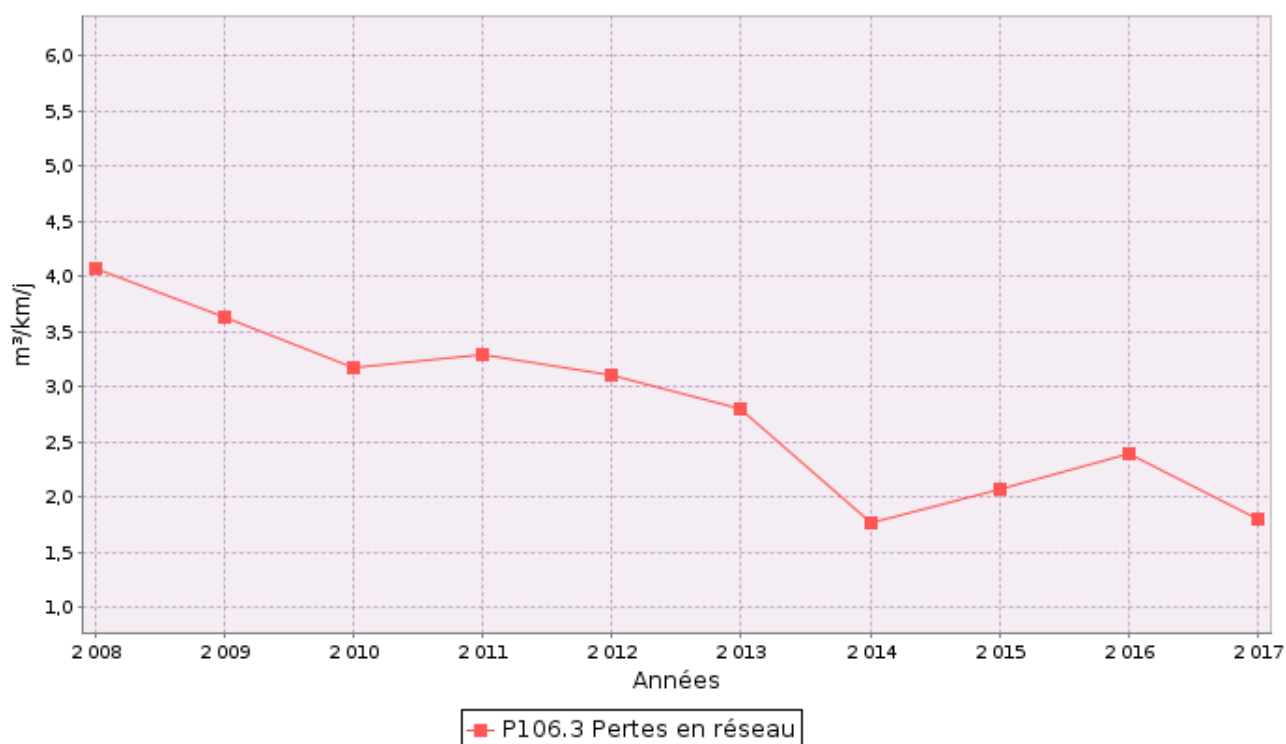


3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 1,9 m³/j/km (2,4 en 2016).





3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	3,96	2,59	0,80	4,20	12,83

Au cours des 5 dernières années, 24,38 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de

$$\frac{3,96 + 2,59 + 0,80 + 4,20 + 12,83}{5 \times 384} \times 100 = 1,27\% \text{ (0,76 en 2016).}$$

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 75,7% (73,9% en 2016).

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2017

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE):	BAYEUX INTERCOM
---	------------------------



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

SOMMAIRE

I : Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité de l'eau distribuée

II : Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation

III : Situation administrative des captages

IV : Présentation des résultats de l'année

IV-1 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

IV-2 : Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des UDI

IV-3 : Liste des dépassements des exigences de qualité des eaux distribuées et des anomalies

V: Observations particulières

I: COMMENTAIRES SUR LES PARAMETRES ANALYTIQUES PRIS EN COMPTE POUR APPRECIER LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES.

Paramètres microbiologiques	Entérocoques et Escherichia coli	La qualité bactériologique de l'eau est principalement évaluée par la recherche de germes témoins de contamination fécale : entérocoques et escherichia coli. Leur mise en évidence, même en faible quantité, laisse suspecter la présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).
	Bactéries aérobies	Les bactéries aérobies sont sans effet direct sur la santé. Leur développement dans le réseau de distribution peut être signe de stagnations, d'entretien déficient et d'insuffisance de résiduel de désinfection.
Paramètres organoleptiques	Aspect, couleur, odeur, saveur, turbidité	Considérés longtemps comme subjectifs, ces paramètres sont jugés aujourd'hui essentiels, car c'est au travers de ceux-ci que le consommateur se forge une idée sur la qualité de l'eau qui lui est livrée.
Résiduel de désinfection	Chlore	Le chlore, ou certains de ses composés, est largement utilisé pour la désinfection des eaux potables. Le maintien d'une teneur résiduelle permet de limiter les développements de bactéries dans le réseau de distribution. De trop fortes teneurs peuvent engendrer des goûts et des odeurs.
Paramètres physico-chimiques	pH	Ce paramètre mesure l'acidité ou l'alcalinité d'une eau. Dans une distribution publique, la valeur du pH résulte d'une relation complexe avec plusieurs autres paramètres (acide carbonique, TH, TAC et température). La valeur recherchée est celle du pH d'équilibre qui peut être différent du pH de neutralité (7,0). Au pH d'équilibre, l'eau n'est ni agressive, ni entartrante. A pH supérieur à 7,5, le potentiel de dissolution du Plomb est plus faible.
	Conductivité	Ce paramètre est en correspondance directe avec la concentration en sels minéraux dissous. Une eau minéralisée contient beaucoup de sels minéraux dissous
	Titre hydrotimétrique (TH)	Ce paramètre permet d'apprécier la dureté d'une eau. Il mesure la teneur en calcium et en magnésium de l'eau. En fonction de leur TH, les eaux peuvent être classées de la façon suivante : Degré Français (° F) 0 à 15 15 à 30 30 à 40 > à 40 Dureté de l'eau Douce Moyennement dure Dure Très dure Une eau dure peut souvent engendrer des problèmes d'entartrage des installations. A l'inverse, une eau trop douce peut favoriser des phénomènes de corrosion.

I: COMMENTAIRES SUR LES PARAMETRES ANALYTIQUES PRIS EN COMPTE POUR APPRECIER LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES.

Paramètres concernant les substances indésirables	Nitrates	Les nitrates constituent le stade final d'oxydation de l'azote. D'un point de vue santé publique, le principal danger des nitrates résulte de leur transformation en nitrites dans l'appareil digestif; nitrites qui peuvent être à l'origine d'une maladie appelée méthémoglobinémie chez les jeunes sujets. Les populations les plus sensibles sont donc les femmes enceintes et les nourrissons de moins de six mois.
	Nitrites Ammonium	La présence de ces éléments chimiques dans les eaux de distribution publique témoigne soit d'un mauvais fonctionnement de la station de traitement, soit d'une dégradation de l'eau en cours de distribution (stagnation de l'eau trop longue dans les réseaux)
	Carbone Organique Total (COT)	Cette recherche permet d'évaluer la présence des matières organiques dans l'eau distribuée. De plus, cette mesure permet d'apprécier l'efficacité des traitements appliqués pour les eaux de rivière.
	Aluminium	L'aluminium entre dans la composition de réactifs utilisés pour le traitement des eaux potables d'origine superficielle; sa présence en concentration élevée dans les eaux distribuées peut résulter d'une mauvaise adéquation des traitements mis en œuvre. Du point de vue de la santé, la présence d'aluminium en concentration élevée dans les eaux distribuées concerne principalement les insuffisants rénaux traités par hémodialyse.
	Fer	Le fer n'est pas un élément toxique. Sa présence en eau de distribution résulte fréquemment d'une corrosion des conduites en métaux ferreux.
	Fluorures (Fluor)	Le fluor en concentration modérée peut avoir des effets bénéfiques pour la santé en terme de prévention de la carie dentaire. Au-dessus de 500 µg/l. de fluor, le sel fluoré ne doit pas être utilisé.
Paramètres concernant les substances toxiques	Micropolluants	Leur présence à des concentrations supérieures aux normes est anormale. L'origine doit en être recherchée. Les teneurs en plomb, cuivre, nickel dans l'eau sont variables en fonction du temps de contact avec des canalisations contenant de ces métaux et des caractéristiques physico-chimiques de l'eau notamment du pH. Dans l'attente du remplacement des canalisations en plomb, il est conseillé de faire couler l'eau suffisamment avant utilisation pour la boisson ou la cuisine.
Pesticides et produits apparentés	Pesticides Plastifiants	Environ 300 substances peuvent être recherchées. L'atrazine (herbicide appartenant à la famille des triazines), son métabolite l'atrazine-déséthyl, et le bentazone (herbicide) sont les molécules les plus souvent mises en évidence.

II: DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE D'ALIMENTATION DE L'UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

L'Origine de l'eau

Il s'agit de la RESSOURCE : (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués caractérisent l' EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en œuvre.

La Production d'eau

Sauf dans certains cas particuliers de ressources naturellement potables, l'eau subit des traitements simples (désinfection, dilution, ...) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).

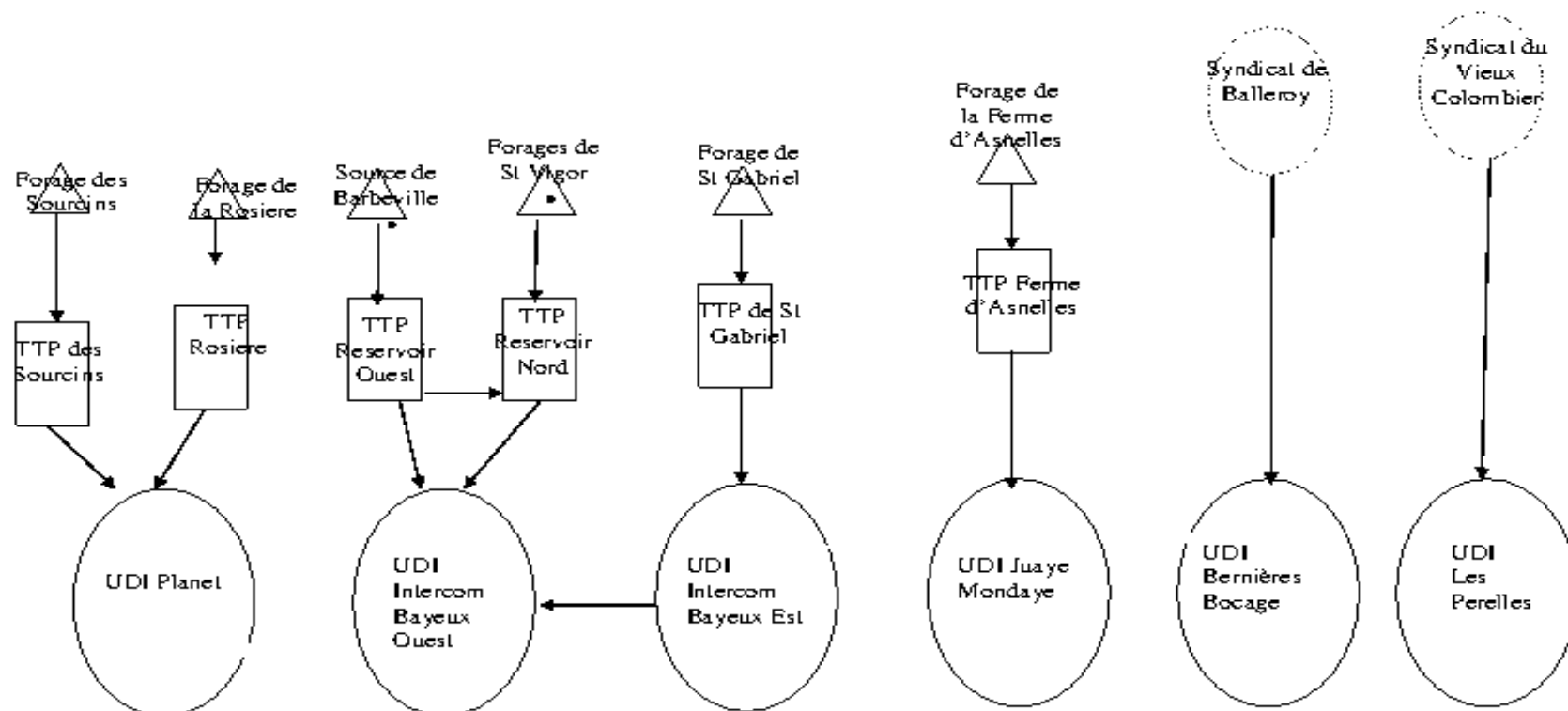
Les prélèvements, qui caractérisent l'EAU TRAITEE sont effectués en sortie de station de traitement-production (TTP) au lieu de mise en distribution (station de pompage, réservoir de tête).

La Distribution d'eau

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maîtres d'ouvrages.

Le schéma suivant présente l'alimentation en eau de la Communauté de Communes de Bayeux pour la partie gérée en direct par cette communauté:

II: DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE D'ALIMENTATION DE L'UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION



III: SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le prélèvement et l'utilisation de l'eau en vue de la distribution publique doit faire l'objet de plusieurs procédures administratives toutes regroupées dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux.

- Au titre du Code de l'Environnement, le captage et son prélèvement peuvent être en fonction des débits soumis à autorisation ou à déclaration.

- Au titre du Code de la Santé Publique l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel à des fins de consommation humaine

doit être autorisée par Arrêté Préfectoral pris après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Technologiques (CoDERST).

- La détermination de périmètres de protection autour des points d'eau a été rendue obligatoire pour tous les captages (à l'exception de ceux qui bénéficient d'une protection naturelle) par la Loi sur l'eau. La date limite a été fixée au 4 juillet 1997.

Il appartient au Maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que documents et servitudes ont été annexés aux documents d'urbanisme.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

DESCRIPTIF du (ou des) CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE			
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Collectivité d'appartenance	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
BARBEVILLE	SOURCE	BARBEVILLE	01184X0027	BAYEUX INTERCOM	13/07/1968	23/07/1968	20/06/1969
FERME D'ASNELLES F3B	FORAGE	JUAYE MONDAYE	01195X0209	BAYEUX INTERCOM			
ROSIERE	FORAGE	TRACY SUR MER	01191X0239	BAYEUX INTERCOM	18/12/1978	23/06/1980	17/10/1980
SAINT GABRIEL	FORAGE	SAINT GABRIEL BRECY	01192X0213	BAYEUX INTERCOM	27/01/1974	23/02/1974	26/12/1974
SAINT VIGOR	FORAGE	SAINT VIGOR LE GRAND	01191X0251	BAYEUX INTERCOM	13/07/1968	27/07/1968	20/06/1969
SOURCINS	FORAGE	LONGUES SUR MER	01191X0254	BAYEUX INTERCOM	18/12/1978	23/06/1980	17/10/1980
BEAU CHENE F1B	FORAGE	SAINT PAUL DU VERNAY	01188X0018	BALLEROY	30/01/1993	19/06/1995	18/09/1995
LIEVRERIE	FORAGE	SAINT PAUL DU VERNAY	01188X0019	BALLEROY	30/01/1993	19/06/1995	18/09/1995
BEYROLLES F2	FORAGE	LONGRAYE	01195X0212	SUDBESSIN PREBOCAGE VAL D'ORNE	10/03/2009		
ECTOT	FORAGE	SAINT GERMAIN D'ECTOT	01451X0021	SUDBESSIN PREBOCAGE VAL D'ORNE	10/03/2009		
LE BOSQ	FORAGE	TORTEVAL QUESNAY	01195X0206	SUDBESSIN PREBOCAGE VAL D'ORNE	10/03/2009		
MAISON BLEUE F1	FORAGE	LONGRAYE	01195X0203	SUDBESSIN PREBOCAGE VAL D'ORNE	10/03/2009		
MAISON BLEUE F2.2	FORAGE	LONGRAYE	01195X0211	SUDBESSIN PREBOCAGE VAL D'ORNE	10/03/2009		
MANOIR F2	FORAGE	LONGRAYE	01195X0213	SUDBESSIN PREBOCAGE VAL D'ORNE	10/03/2009		
ONCHY	FORAGE	LONGRAYE	01195X0193	SUDBESSIN PREBOCAGE VAL D'ORNE	10/03/2009		
PONT DU TITRE	FORAGE	TORTEVAL QUESNAY	01188X0009	SUDBESSIN PREBOCAGE VAL D'ORNE	10/03/2009		
SOUS BOURG D'ECTOT	FORAGE	SAINT GERMAIN D'ECTOT	01451X0022	SUDBESSIN PREBOCAGE VAL D'ORNE	10/03/2009		
SAINT GABRIEL BRECY	PUITS	SAINT GABRIEL BRECY	01192X0100	VIEUX COLOMBIER	01/09/1980	19/03/1984	25/08/1986
VIEUX COLOMBIER	FORAGE	TIERCEVILLE	01193X0201	VIEUX COLOMBIER	25/03/1998	22/03/1999	24/06/1999

IV: PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE

Cette synthèse présente dans une première partie, les résultats de l'année (sous forme statistique) obtenus sur les stations de traitement-production (TTP) ou sur les captages distribués sans traitement, et en distribution (UDI).

L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée sur une UDI doit prendre en compte les résultats obtenus sur les stations de production alimentant la zone de distribution (voir le schéma descriptif présenté dans le chapitre II).

Concernant les pesticides, près de 300 matières actives peuvent être recherchées dans les eaux. Ne sont présentées ici dans les statistiques, que les données concernant les molécules qui ont été détectées à des valeurs supérieures à la limite de qualité au moins une fois cette année dans le Calvados.

La seconde partie présente le détail des résultats qui se sont révélés non conformes aux exigences de qualité (limite, ou référence de qualité).

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

BAYEUX INTERCOM | TTP | FERME D'ASNELLES

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0		1					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0		0				0	3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0		0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température (mesure terrain)	°C	12,10	13,23	14,80				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,42	0,55	0,73				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2	0,09	0,43	0,78					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore total	mg/LCl2	0,10	0,46	0,84					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Anhydride carbonique libre	mg/LCO2	43,30	43,30	43,30					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Carbonates	mg/LCO3	0,00	0,00	0,00					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	4,00	4,00	4,00	Référence		1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Essai marbre pH	unité pH	7,50	7,50	7,50					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Essai marbre TAC	°f	18,80	18,80	18,80					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Hydrogénocarbonates	mg/L	158,60	158,60	158,60					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH	unité pH	7,10	7,10	7,10			6,50	9,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (mesure terrain)	unité pH	6,80	6,90	7,10			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH d'équilibre à la t° échantillon	unité pH	7,49	7,49	7,49					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique	°f	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique complet	°f	13,00	13,35	13,70					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre hydrotimétrique	°f	18,50	18,70	18,90					2
MINERALISATION	Calcium	mg/L	66,90	66,90	66,90					1
MINERALISATION	Chlorures	mg/L	24,80	27,95	31,10				250,00	2
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	441	450	465			200	1100	3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	Magnésium	mg/L	8,10	8,10	8,10					1
MINERALISATION	Potassium	mg/L	3,10	3,10	3,10					1
MINERALISATION	Sodium	mg/L	16,00	16,00	16,00				200,00	1
MINERALISATION	Sulfates	mg/L	18,90	20,05	21,20				250,00	2
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	11,70	11,70	11,70				200,00	1
FER ET MANGANESE	Manganèse total	µg/l	0,00	0,00	0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates/50 + Nitrites/3	mg/L	0,65	0,71	0,76		1,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates (en NO3)	mg/L	32,00	34,13	37,90		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	0,70	0,73	0,75				2,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	19,60	19,60	19,60				200,00	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Arsenic	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Baryum	mg/L	0,16	0,16	0,16				0,70	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Bore mg/L	mg/L	0,02	0,02	0,02		1,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cyanures totaux	µg/l CN	0,00	0,00	0,00		50,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Fluorures mg/L	mg/L	0,00	0,00	0,00		1,50			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Mercure	µg/l	0,00	0,00	0,00		1,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Sélénium	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromates	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l	1,80	1,80	1,80		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chlorodibromométhane	µg/l	0,90	0,90	0,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chloroforme	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Dichloromonobromométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	2,70	2,70	2,70		100,00			1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Benzène	µg/l	0,00	0,00	0,00		1,00			1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Ethylbenzène	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Toluène	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Xylène ortho	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Xylenes (méta + para)	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		3,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/l	0,00	0,00	0,00					1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichlorométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachlorure de carbone	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
PESTICIDES TRICETONES	Sulcotrione	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES ORGANOCHLORES	Diméthachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	Atrazine	µg/l	0,03	0,03	0,03		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	Atrazine déséthyl	µg/l	0,07	0,07	0,07		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Diméthénamide	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Métazachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Chlortoluron	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Fénuron	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	Bentazone	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	Total des pesticides analysés	µg/l	0,10	0,10	0,10		0,50			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

BAYEUX INTERCOM	TTP	RESERVOIR NORD
-----------------	-----	----------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0		3	Référence	0		0	4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0		0					4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0		1					4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0		0					1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		0					4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		0					4
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température (mesure terrain)	°C	8,60	13,25	15,90				25,00	4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,00	0,14	0,24				2,00	4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2	0,00	0,14	0,28					4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore total	mg/LCl2	0,00	0,15	0,29					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Anhydride carbonique libre	mg/LCO2	45,00	45,00	45,00					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Carbonates	mg/LCO3	0,00	0,00	0,00					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Essai marbre pH	unité pH	7,20	7,20	7,20					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Essai marbre TAC	°f	28,20	28,20	28,20					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Hydrogénocarbonates	mg/L	379,40	379,40	379,40					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH	unité pH	7,30	7,30	7,30			6,50	9,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (mesure terrain)	unité pH	7,20	7,38	7,50			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH d'équilibre à la t° échantillon	unité pH	7,20	7,20	7,20					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique complet	°f	30,80	31,03	31,20					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre hydrotimétrique	°f	39,90	40,37	40,90					3
MINERALISATION	Calcium	mg/L	155,00	155,00	155,00					1
MINERALISATION	Chlorures	mg/L	38,50	41,40	44,70				250,00	3
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	827	847	862			200	1100	4
MINERALISATION	Magnésium	mg/L	6,70	6,70	6,70					1
MINERALISATION	Potassium	mg/L	4,20	4,20	4,20					1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	Sodium	mg/L	20,50	20,50	20,50				200,00	1
MINERALISATION	Sulfates	mg/L	38,50	42,37	46,20				250,00	3
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	0,00	0,00	0,00				200,00	1
FER ET MANGANESE	Manganèse total	µg/l	0,00	0,00	0,00				50,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates/50 + Nitrites/3	mg/L	0,59	0,70	0,79		1,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates (en NO3)	mg/L	29,40	34,87	39,30		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	0,75	0,83	0,90				2,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	0,00	0,00	0,00				200,00	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Arsenic	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Baryum	mg/L	0,03	0,03	0,03				0,70	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Bore mg/L	mg/L	0,04	0,04	0,04		1,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cyanures totaux	µg/l CN	0,00	0,00	0,00		50,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Fluorures mg/L	mg/L	0,11	0,11	0,11		1,50			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Mercuré	µg/l	0,00	0,00	0,00		1,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Sélénium	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromates	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l	13,00	13,00	13,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chlorodibromométhane	µg/l	7,70	7,70	7,70		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chloroforme	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Dichloromonobromométhane	µg/l	1,60	1,60	1,60		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	22,30	22,30	22,30		100,00			1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Benzène	µg/l	0,00	0,00	0,00		1,00			1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Ethylbenzène	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Toluène	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Xylène ortho	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Xylenes (méta + para)	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		3,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichlorométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachlorure de carbone	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
PESTICIDES TRICETONES	Sulcotrione	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES ORGANOCHLORES	Diméthachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	Atrazine	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	Atrazine déséthyl	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Diméthénamide	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Métazachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Chlortoluron	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Fénuron	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	Bentazone	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	Total des pesticides analysés	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

BAYEUX INTERCOM	TTP	RESERVOIR OUEST
------------------------	------------	------------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0		20					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0		1					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0		0			0		5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0		0			0		2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		0		0			5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		0		0			5
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température (mesure terrain)	°C	10,90	14,54	16,60				25,00	5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					5
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,10	0,18	0,36				2,00	5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2	0,00	0,22	0,45					5
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore total	mg/LCl2	0,00	0,23	0,48					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Anhydride carbonique libre	mg/LCO2	29,40	37,05	44,70					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Carbonates	mg/LCO3	0,00	0,00	0,00					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Essai marbre pH	unité pH	7,20	7,25	7,30					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Essai marbre TAC	°f	26,30	26,55	26,80					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Hydrogénocarbonates	mg/L	378,20	382,45	386,70					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH	unité pH	7,50	7,53	7,60			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (mesure terrain)	unité pH	7,30	7,33	7,40			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH d'équilibre à la t° échantillon	unité pH	7,13	7,15	7,17					2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique	°f	0,00	0,00	0,00					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique complet	°f	30,70	31,24	31,70					5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre hydrotimétrique	°f	39,60	40,54	41,50					5
MINERALISATION	Calcium	mg/L	144,00	146,00	148,00					2
MINERALISATION	Chlorures	mg/L	41,10	42,60	45,00				250,00	5
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	834	845	852			200	1100	5
MINERALISATION	Magnésium	mg/L	6,30	6,80	7,30					2
MINERALISATION	Potassium	mg/L	3,80	4,25	4,70					2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	Sodium	mg/L	19,00	19,15	19,30				200,00	2
MINERALISATION	Sulfates	mg/L	41,60	43,48	46,20				250,00	5
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	0,00	0,00	0,00				200,00	2
FER ET MANGANESE	Manganèse total	µg/l	0,00	0,00	0,00				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates/50 + Nitrites/3	mg/L	0,59	0,70	0,77		1,00			5
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates (en NO3)	mg/L	29,60	35,00	39,90		50,00			23
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			5
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	0,70	0,81	0,95				2,00	5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	0,00	0,00	0,00				200,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Arsenic	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Baryum	mg/L	0,04	0,04	0,04				0,70	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Bore mg/L	mg/L	0,03	0,03	0,03		1,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cyanures totaux	µg/l CN	0,00	0,00	0,00		50,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Fluorures mg/L	mg/L	0,12	0,14	0,15		1,50			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Mercuré	µg/l	0,00	0,00	0,00		1,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Sélénium	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			2
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l	0,43	0,43	0,43					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l	0,32	0,32	0,32					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité Tritium (3H)	Bq/l	0,00	0,00	0,00				100,00	1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Dose indicative	mSv/an	0,00	0,00	0,00				0,10	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromates	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l	4,50	5,50	6,50		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chlorodibromométhane	µg/l	1,00	2,90	4,80		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chloroforme	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Dichloromonobromométhane	µg/l	0,00	0,70	1,40		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	5,50	9,10	12,70		100,00			2
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Benzène	µg/l	0,00	0,00	0,00		1,00			2
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Ethylbenzène	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Toluène	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Xylène ortho	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Xylenes (méta + para)	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		3,00			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichlorométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachlorure de carbone	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			2
PESTICIDES TRICETONES	Sulcotrione	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES ORGANOCHLORES	Diméthachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES TRIAZINES	Atrazine	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
METABOLITES DES TRIAZINES	Atrazine déséthyl	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Diméthénamide	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Métazachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Chlortoluron	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Fénuron	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	Bentazone	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	Total des pesticides analysés	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			2

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

BAYEUX INTERCOM	TTP	STATION SAINT GABRIEL
-----------------	-----	-----------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0		0					6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0		0					6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0		0			0		6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		0		0			6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		0		0			6
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température (mesure terrain)	°C	10,70	12,82	15,30				25,00	6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00		1					6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00		1					6
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,12	0,27	0,45				2,00	6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2	0,00	0,27	0,49					6
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore total	mg/LCl2	0,05	0,30	0,50					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Anhydride carbonique libre	mg/LCO2	62,00	63,87	64,90					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Carbonates	mg/LCO3	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	2,00	2,00	2,00			1,00	2,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Essai marbre pH	unité pH	7,10	7,13	7,20					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Essai marbre TAC	°f	29,80	30,27	31,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Hydrogénocarbonates	mg/L	380,60	387,93	396,50					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH	unité pH	7,20	7,28	7,30			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (mesure terrain)	unité pH	7,00	7,08	7,10			6,50	9,00	5
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH d'équilibre à la t° échantillon	unité pH	7,12	7,14	7,15					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique	°f	0,00	0,00	0,00					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique complet	°f	31,20	31,65	32,50					6
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre hydrotimétrique	°f	39,60	40,40	41,10					6
MINERALISATION	Calcium	mg/L	146,00	150,33	154,00					3
MINERALISATION	Chlorures	mg/L	25,80	42,27	46,60				250,00	6
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	846	857	866			200	1100	6
MINERALISATION	Magnésium	mg/L	7,40	7,53	7,60					3
MINERALISATION	Potassium	mg/L	5,00	5,27	5,40					3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	Sodium	mg/L	19,40	20,60	21,60				200,00	3
MINERALISATION	Sulfates	mg/L	9,70	38,45	46,40				250,00	6
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	0,00	0,00	0,00				200,00	3
FER ET MANGANESE	Manganèse total	µg/l	0,00	0,00	0,00				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH ₄)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates/50 + Nitrites/3	mg/L	0,59	0,64	0,69		1,00			6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates (en NO ₃)	mg/L	29,50	32,10	34,60		50,00			6
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrites (en NO ₂)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			6
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	0,70	0,80	0,90				2,00	6
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	0,00	1,23	3,70				200,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Arsenic	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Baryum	mg/L	0,04	0,04	0,04				0,70	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Bore mg/L	mg/L	0,03	0,03	0,03		1,00			3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cyanures totaux	µg/l CN	0,00	0,00	0,00		50,00			3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Fluorures mg/L	mg/L	0,14	0,16	0,18		1,50			3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Mercuré	µg/l	0,00	0,00	0,00		1,00			3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Sélénium	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			3
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité Tritium (3H)	Bq/l	0,00	0,00	0,00				100,00	1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Dose indicative	mSv/an	0,00	0,00	0,00				0,10	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromates	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l	3,30	3,77	4,50		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chlorodibromométhane	µg/l	0,70	1,57	2,50		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chloroforme	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Dichloromonobromométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			3
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	4,20	5,33	7,00		100,00			3
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Benzène	µg/l	0,00	0,00	0,00		1,00			3
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Ethylbenzène	µg/l	0,00	0,00	0,00					3
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Toluène	µg/l	0,00	0,00	0,00					3
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Xylène ortho	µg/l	0,00	0,00	0,00					3
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Xylenes (méta + para)	µg/l	0,00	0,00	0,00					3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		3,00			3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l	0,00	0,00	0,00					3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/l	0,00	0,00	0,00					3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichlorométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00					3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachlorure de carbone	µg/l	0,00	0,00	0,00					3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					3
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			3
PESTICIDES TRICETONES	Sulcotrione	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES ORGANOCHLORES	Diméthachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES TRIAZINES	Atrazine	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			3
METABOLITES DES TRIAZINES	Atrazine déséthyl	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Diméthénamide	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Métazachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Chlortoluron	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Fénuron	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES DIVERS	Bentazone	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			3
PESTICIDES DIVERS	Total des pesticides analysés	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			3

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

BALLEROY	TTP	BEAU CHENE
-----------------	------------	-------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassement des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0		1					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0		0					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0		0			0		3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0		0			0		1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température (mesure terrain)	°C	12,00	12,83	14,50				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,36	0,68	0,92				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2	0,00	0,13	0,20					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore total	mg/LCl2	0,00	0,14	0,22					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Anhydride carbonique libre	mg/LCO2	55,20	55,20	55,20					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Carbonates	mg/LCO3	0,00	0,00	0,00					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	4,00	4,00	4,00	Référence		1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Essai marbre pH	unité pH	7,40	7,40	7,40					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Essai marbre TAC	°f	24,00	24,00	24,00					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Hydrogénocarbonates	mg/L	239,10	239,10	239,10					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH	unité pH	7,20	7,20	7,20			6,50	9,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (mesure terrain)	unité pH	6,60	6,73	6,80			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH d'équilibre à la t° échantillon	unité pH	7,30	7,30	7,30					1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique complet	°f	15,40	17,53	19,60					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre hydrotimétrique	°f	17,40	20,23	22,10					3
MINERALISATION	Calcium	mg/L	65,10	65,10	65,10					1
MINERALISATION	Chlorures	mg/L	23,20	23,33	23,50				250,00	3
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	417	449	485			200	1100	3
MINERALISATION	Magnésium	mg/L	13,50	13,50	13,50					1
MINERALISATION	Potassium	mg/L	1,60	1,60	1,60					1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	Sodium	mg/L	16,80	16,80	16,80				200,00	1
MINERALISATION	Sulfates	mg/L	15,00	15,13	15,20				250,00	3
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	15,60	37,67	50,00				200,00	3
FER ET MANGANESE	Manganèse total	µg/l	0,00	4,37	7,50				50,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates/50 + Nitrites/3	mg/L	0,14	0,15	0,17		1,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates (en NO3)	mg/L	7,10	7,73	8,40		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			3
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	0,30	0,47	0,75				2,00	3
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	10,10	10,10	10,10				200,00	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Arsenic	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Baryum	mg/L	0,04	0,04	0,04				0,70	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Bore mg/L	mg/L	0,02	0,02	0,02		1,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cyanures totaux	µg/l CN	0,00	0,00	0,00		50,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Fluorures mg/L	mg/L	0,10	0,10	0,10		1,50			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Mercuré	µg/l	0,00	0,00	0,00		1,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Sélénium	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité Tritium (3H)	Bq/l	0,00	0,00	0,00				100,00	1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Dose indicative	mSv/an	0,00	0,00	0,00				0,10	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromates	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l	0,60	0,60	0,60		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chlorodibromométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chloroforme	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Dichloromonobromométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	0,60	0,60	0,60		100,00			1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Benzène	µg/l	0,00	0,00	0,00		1,00			1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Ethylbenzène	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Toluène	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Xylène ortho	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Xylenes (méta + para)	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		3,00			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichlorométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachlorure de carbone	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
PESTICIDES TRICETONES	Sulcotrione	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES ORGANOCHLORES	Diméthachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES TRIAZINES	Atrazine	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	Atrazine déséthyl	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Diméthénamide	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Métazachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Chlortoluron	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Fénuron	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	Bentazone	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	Total des pesticides analysés	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

SUDBESSIN PREBOCAGE VAL D'ORNE TTP LONGRAYE

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.											
Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0		0	Référence	0			2	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0		1					2	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0		0					0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0		0					0	1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		0						2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		0						2
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température (mesure terrain)	°C	13,20	13,80	14,40				25,00		2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.	0,00		0						2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00		1						2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00		1						2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,41	0,46	0,50				2,00		2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2	0,68	0,69	0,70						2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore total	mg/LCl2	0,71	0,72	0,73						2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Anhydride carbonique libre	mg/LCO2	78,50	78,50	78,50						1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Carbonates	mg/LCO3	0,00	0,00	0,00						1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	4,00	4,00	4,00				1,00	2,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Essai marbre pH	unitépH	7,40	7,40	7,40						1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Essai marbre TAC	°f	21,20	21,20	21,20						1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Hydrogénocarbonates	mg/L	150,10	150,10	150,10						1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH	unitépH	7,20	7,20	7,20				6,50	9,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (mesure terrain)	unitépH	6,60	6,80	7,00				6,50	9,00	2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH d'équilibre à la t° échantillon	unitépH	7,41	7,41	7,41						1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique	°f	0,00	0,00	0,00						2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique complet	°f	12,30	12,85	13,40						2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre hydrotimétrique	°f	16,20	16,25	16,30						2
MINERALISATION	Calcium	mg/L	50,80	50,80	50,80						1
MINERALISATION	Chlorures	mg/L	27,60	27,65	27,70					250,00	2
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	421	425	428				200	1100	2
MINERALISATION	Magnésium	mg/L	7,60	7,60	7,60						1
MINERALISATION	Potassium	mg/L	2,30	2,30	2,30						1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
MINERALISATION	Sodium	mg/L	17,20	17,20	17,20				200,00	1
MINERALISATION	Sulfates	mg/L	28,20	29,05	29,90				250,00	2
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	9,30	19,65	30,00				200,00	2
FER ET MANGANESE	Manganèse total	µg/l	10,00	14,20	18,40				50,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates/50 + Nitrites/3	mg/L	0,20	0,24	0,27		1,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates (en NO3)	mg/L	9,90	11,75	13,60		50,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,10			2
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg/L C	0,45	0,45	0,45				2,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/l	0,00	0,00	0,00				200,00	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Arsenic	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Baryum	mg/L	0,06	0,06	0,06				0,70	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Bore mg/L	mg/L	0,02	0,02	0,02		1,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cyanures totaux	µg/l CN	0,00	0,00	0,00		50,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Fluorures mg/L	mg/L	0,13	0,13	0,13		1,50			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Mercuré	µg/l	0,00	0,00	0,00		1,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Sélénium	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L	0,10	0,10	0,10					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l	0,00	0,00	0,00					1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Activité Tritium (3H)	Bq/l	0,00	0,00	0,00				100,00	1
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	Dose indicative	mSv/an	0,00	0,00	0,00				0,10	1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromates	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l	1,60	1,60	1,60		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chlorodibromométhane	µg/l	1,40	1,40	1,40		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chloroforme	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Dichloromonobromométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	3,00	3,00	3,00		100,00			1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Benzène	µg/l	0,00	0,00	0,00		1,00			1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Ethylbenzène	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Toluène	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Xylène ortho	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Xylenes (méta + para)	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		3,00			1

IV-1: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des TTP

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichlorométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachlorure de carbone	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
PESTICIDES TRICETONES	Sulcotrione	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES ORGANOCHLORES	Diméthachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES TRIAZINES	Atrazine	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
METABOLITES DES TRIAZINES	Atrazine déséthyl	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Diméthénamide	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Métazachlore	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Chlortoluron	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Fénuron	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
PESTICIDES DIVERS	Bentazone	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
PESTICIDES DIVERS	Total des pesticides analysés	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			1

IV-2: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des UDI

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

UDI	BERNIERES BOCAGE
------------	-------------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0		13					4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0		9					4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0		0				0	3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		0		0			4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		0		0			4
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température (mesure terrain)	°C	8,20	12,00	15,80				25,00	4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					4
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,17	0,28	0,59				2,00	4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2	0,00	0,07	0,12					4
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore total	mg/LCl2	0,00	0,09	0,14					4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (mesure terrain)	unitépH	6,70	6,95	7,20			6,50	9,00	4
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique complet	°f	15,60	18,63	21,20					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre hydrotimétrique	°f	17,50	20,23	22,70					3
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	414	458	520			200	1100	4
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	0,00	14,33	43,00				200,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates/50 + Nitrites/3	mg/L	0,17	0,17	0,17		1,00			1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates (en NO3)	mg/L	6,50	7,40	8,60		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Antimoine	µg/l	0,00	0,00	0,00		5,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cadmium	µg/l	0,00	0,00	0,00		5,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Chrome total	µg/l	0,00	0,00	0,00		50,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cuivre	mg/L	0,12	0,12	0,12		2,00		1,00	1

IV-2: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des UDI

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Nickel	µg/l	4,40	4,40	4,40		20,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Plomb	µg/l	2,30	2,30	2,30		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l	10,90	10,90	10,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chlorodibromométhane	µg/l	2,70	2,70	2,70		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chloroforme	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Dichloromonobromométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	13,60	13,60	13,60		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		3,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichlorométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachlorure de carbone	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(a)pyrène *	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,01			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(b)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(k)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Fluoranthène *	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1

IV-2: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des UDI

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

UDI	INTERCOM-BAYEUX-EST
-----	---------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0		300					35
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0		300					35
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0		0				0	35
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0		0				0	12
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Campylobacter	n/100mL	0		0					5
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		0		0			35
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		0		0			35
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température (mesure terrain)	°C	5,40	15,54	34,20	Référence			25,00	35
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					28
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00		1					28
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00		1					28
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,00	0,26	2,10	Référence			2,00	28
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU (mesure terrain)	NFU	0,00	0,13	0,22				2,00	7
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2	0,00	0,13	0,50					35
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore total	mg/LCl2	0,00	0,14	0,53					35
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH	unitépH	7,40	7,40	7,40			6,50	9,00	1
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (mesure terrain)	unitépH	7,00	7,31	7,60			6,50	9,00	34
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique	°f	0,00	0,00	0,00					23
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique complet	°f	30,90	31,75	32,30					23
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre hydrotimétrique	°f	39,00	40,37	41,80					23
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	817	856	884			200	1100	35
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	0,00	76,67	230,00	Référence			200,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	30
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates/50 + Nitrites/3	mg/L	0,64	0,66	0,67		1,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates (en NO3)	mg/L	28,30	32,68	40,80		50,00			23
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			9
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Antimoine	µg/l	0,00	0,00	0,00		5,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cadmium	µg/l	0,00	0,00	0,00		5,00			2

IV-2: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des UDI

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Chrome total	µg/l	0,00	0,00	0,00		50,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cuivre	mg/L	0,02	0,04	0,06		2,00		1,00	2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Nickel	µg/l	0,00	1,10	2,20		20,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Plomb	µg/l	0,80	0,86	0,92		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l	5,40	8,40	11,40		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chlorodibromométhane	µg/l	1,10	3,80	6,50		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chloroforme	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Dichloromonobromométhane	µg/l	0,00	0,60	1,20		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	6,50	12,80	19,10		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		3,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichlorométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachlorure de carbone	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			2
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(a)pyrène *	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,01			2
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(b)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(k)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Fluoranthène *	µg/l	0,00	0,01	0,02					2
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2

IV-2: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des UDI

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

UDI	INTERCOM-BAYEUX-OUEST
------------	------------------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0		300					17
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0		300					17
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0		0				0	17
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0		0				0	2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		0		0			17
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		0		0			17
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température (mesure terrain)	°C	5,60	15,17	21,50				25,00	17
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					15
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					15
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					15
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,00	0,15	0,30				2,00	15
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU (mesure terrain)	NFU	0,00	0,16	0,31				2,00	2
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2	0,00	0,13	0,50					17
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore total	mg/LCl2	0,00	0,15	0,53					17
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (mesure terrain)	unitépH	7,20	7,34	7,60			6,50	9,00	17
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique	°f	0,00	0,00	0,00					15
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique complet	°f	30,70	31,40	32,30					15
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre hydrotimétrique	°f	38,70	40,07	41,50					15
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	829	846	863			200	1100	17
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	0,00	0,00	0,00				200,00	2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	17
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates/50 + Nitrites/3	mg/L	0,60	0,65	0,70		1,00			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates (en NO3)	mg/L	29,40	34,93	41,10		50,00			15
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			4
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Antimoine	µg/l	0,00	0,00	0,00		5,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cadmium	µg/l	0,00	0,00	0,00		5,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Chrome total	µg/l	0,00	0,00	0,00		50,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cuivre	mg/L	0,06	0,09	0,12		2,00		1,00	2

IV-2: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des UDI

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Nickel	µg/l	0,00	2,35	4,70		20,00			2
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Plomb	µg/l	1,80	1,95	2,10		10,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l	7,40	8,30	9,20		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chlorodibromométhane	µg/l	3,30	4,10	4,90		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chloroforme	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Dichloromonobromométhane	µg/l	0,70	0,90	1,10		100,00			2
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	11,40	13,30	15,20		100,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		3,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichlorométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachlorure de carbone	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					2
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			2
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(a)pyrène *	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,01			2
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(b)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(k)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Fluoranthène *	µg/l	0,00	0,01	0,01					2
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			2

IV-2: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des UDI

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

UDI	JUAYE MONDAYE
-----	---------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0		40					15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0		23					15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0		0				0	15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0		0				0	6
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		0		0			15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		0		0			15
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température (mesure terrain)	°C	5,80	14,84	20,00				25,00	15
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					14
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00		1					14
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00		1					14
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,13	1,20	7,80	Référence			2,00	14
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU (mesure terrain)	NFU	0,85	0,85	0,85				2,00	1
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2	0,06	0,25	0,55					15
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore total	mg/LCl2	0,07	0,28	0,58					15
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (mesure terrain)	unitépH	6,70	6,97	7,20			6,50	9,00	15
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique	°f	0,00	0,00	0,00					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique complet	°f	13,30	13,78	14,60					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre hydrotimétrique	°f	18,10	19,24	21,10					9
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	441	463	531			200	1100	15
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	0,00	250,00	530,00	Référence			200,00	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,02				0,10	15
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates/50 + Nitrites/3	mg/L	0,75	0,75	0,75		1,00			1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates (en NO3)	mg/L	10,00	30,33	37,30		50,00			14
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			7
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Antimoine	µg/l	0,00	0,00	0,00		5,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cadmium	µg/l	0,00	0,00	0,00		5,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Chrome total	µg/l	0,00	0,00	0,00		50,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cuivre	mg/L	0,23	0,23	0,23		2,00		1,00	1

IV-2: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des UDI

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Nickel	µg/l	12,20	12,20	12,20		20,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Plomb	µg/l	3,90	3,90	3,90		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l	4,90	4,90	4,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chlorodibromométhane	µg/l	4,90	4,90	4,90		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chloroforme	µg/l	0,60	0,60	0,60		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Dichloromonobromométhane	µg/l	2,30	2,30	2,30		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	12,70	12,70	12,70		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		3,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichlorométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachlorure de carbone	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(a)pyrène *	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,01			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(b)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(k)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Fluoranthène *	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1

IV-2: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des UDI

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

UDI	LES PERELLES
------------	---------------------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	4		10					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0		15					3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0		0				0	3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		0		0			3
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		0		0			3
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température (mesure terrain)	°C	8,70	12,90	21,00				25,00	3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					3
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,13	0,41	0,75				2,00	3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2	0,06	0,14	0,25					3
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore total	mg/LCl2	0,09	0,16	0,27					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (mesure terrain)	unitépH	7,00	7,13	7,20			6,50	9,00	3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique	°f	0,00	0,00	0,00					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique complet	°f	29,90	31,20	32,10					3
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre hydrotimétrique	°f	39,70	40,20	40,80					3
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	820	843	856			200	1100	3
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	0,00	0,00	0,00				200,00	1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates/50 + Nitrites/3	mg/L	0,69	0,69	0,69		1,00			1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates (en NO3)	mg/L	25,80	29,03	34,40		50,00			3
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Antimoine	µg/l	0,00	0,00	0,00		5,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cadmium	µg/l	0,00	0,00	0,00		5,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Chrome total	µg/l	0,00	0,00	0,00		50,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cuivre	mg/L	0,03	0,03	0,03		2,00		1,00	1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Nickel	µg/l	0,00	0,00	0,00		20,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Plomb	µg/l	0,62	0,62	0,62		10,00			1

IV-2: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des UDI

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l	6,40	6,40	6,40		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chlorodibromométhane	µg/l	4,70	4,70	4,70		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chloroforme	µg/l	1,00	1,00	1,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Dichloromonobromométhane	µg/l	1,40	1,40	1,40		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	13,50	13,50	13,50		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		3,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichlorométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachlorure de carbone	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(a)pyrène *	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,01			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(b)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(k)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Fluoranthène *	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1

IV-2: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des UDI

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

UDI	PLANET
-----	--------

La valeur 0,00 indique que le seuil de détection de la méthode analytique n'a pas été dépassé.

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépasst des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	0		300	Référence				25
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	0		300					25
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0		4				0	25
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0		0				0	15
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0		0		0			25
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0		0		0			25
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température (mesure terrain)	°C	7,70	14,47	23,00				25,00	24
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Couleur (qualitatif)	qualit.	0,00		0					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitatif)	qualit.	0,00		1					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Saveur (qualitatif)	qualit.	0,00		1					10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,11	0,28	0,85				2,00	10
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU (mesure terrain)	NFU	0,00	0,28	0,94				2,00	14
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg/LCl2	0,00	0,20	0,53					24
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore total	mg/LCl2	0,00	0,24	0,63					24
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (mesure terrain)	unitépH	6,90	7,28	7,80			6,50	9,00	24
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique	°f	0,00	0,00	0,00					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique complet	°f	32,90	33,57	34,50					9
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre hydrotimétrique	°f	33,60	39,07	41,40					9
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	795	845	871			200	1100	24
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/l	0,00	13,33	120,00				200,00	9
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00				0,10	23
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates/50 + Nitrites/3	mg/L	0,00	0,00	0,00		1,00			1
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates (en NO3)	mg/L	0,00	1,67	9,30		50,00			9
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00		0,50			15
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Antimoine	µg/l	0,00	0,00	0,00		5,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cadmium	µg/l	0,00	0,00	0,00		5,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Chrome total	µg/l	0,00	0,00	0,00		50,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cuivre	mg/L	0,01	0,01	0,01		2,00		1,00	1

IV-2: Statistiques sur les paramètres mesurés sur l'eau des UDI

Prélèvements effectués en : 2017

Les exigences de qualité concernent les limites de qualité (paramètres susceptibles de présenter des risques sanitaires) et les références de qualité (paramètres essentiellement témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau).

Famille de paramètres	Paramètre	Unité de mesure	Valeur mini mesurée	Valeur moy. mesurée	Valeur max. mesurée	Dépassé des exigences de qualité	Limite de qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)	Nombre de mesures
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Fluorures mg/L	mg/L	0,26	0,47	0,81		1,50			4
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Nickel	µg/l	0,00	0,00	0,00		20,00			1
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Plomb	µg/l	0,38	0,38	0,38		10,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme	µg/l	6,60	6,60	6,60		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chlorodibromométhane	µg/l	4,60	4,60	4,60		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Chloroforme	µg/l	0,00	0,00	0,00		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Dichloromonobromométhane	µg/l	1,10	1,10	1,10		100,00			1
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	12,30	12,30	12,30		100,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,50			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthane-1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		3,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Dichlorométhane	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachlorure de carbone	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthane-1,1,2	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichloroéthylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		10,00			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(a)pyrène *	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,01			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(b)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(k)fluoranthène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Fluoranthène *	µg/l	0,00	0,00	0,00					1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l	0,00	0,00	0,00		0,10			1

IV-3: Liste des dépassements des exigences de qualité et des anomalies
des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation
Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année 2017

TTP BEAU CHENE

COMMUNE DU PRELEVEMENT	PARAMETRE	UNITE DE MESURE	Date du prélèvement	VALEURS MESUREES	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
SAINT PAUL DU VERNAY	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	01/08/2017	4		1,00	2,00

Nombre de dépassement des limites de qualité: 0

TTP FERME D'ASNELLES

COMMUNE DU PRELEVEMENT	PARAMETRE	UNITE DE MESURE	Date du prélèvement	VALEURS MESUREES	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
JUAYE MONDAYE	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	15/11/2017	4		1,00	2,00

Nombre de dépassement des limites de qualité: 0

TTP LONGRAYE

COMMUNE DU PRELEVEMENT	PARAMETRE	UNITE DE MESURE	Date du prélèvement	VALEURS MESUREES	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
LONGRAYE	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	16/05/2017	4		1,00	2,00

Nombre de dépassement des limites de qualité: 0

TTP RESERVOIR NORD

COMMUNE DU PRELEVEMENT	PARAMETRE	UNITE DE MESURE	Date du prélèvement	VALEURS MESUREES	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
BAYEUX	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	27/09/2017	1			0

Nombre de dépassement des limites de qualité: 0

IV-3: Liste des dépassements des exigences de qualité et des anomalies
des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation
Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année 2017

UDI PLANET

COMMUNE DU PRELEVEMENT	PARAMETRE	UNITE DE MESURE	Date du prélèvement	VALEURS MESUREES	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
MANVIEUX	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	19/07/2017	ILLISIBL			0
MANVIEUX	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	19/07/2017	ILLISIBL	0		
MANVIEUX	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	28/11/2017	4			0

Nombre de dépassement des limites de qualité: 0

UDI INTERCOM-BAYEUX-EST

COMMUNE DU PRELEVEMENT	PARAMETRE	UNITE DE MESURE	Date du prélèvement	VALEURS MESUREES	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
SUBLES	Température de l'eau	°C	11/05/2017	34,2			25,00
SAINT MARTIN DES ENTREES	Fer total	µg/l	26/09/2017	230,00			200,00
SAINT MARTIN DES ENTREES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	26/09/2017	2,1			2,00

Nombre de dépassement des limites de qualité: 0

UDI JUAYE MONDAYE

COMMUNE DU PRELEVEMENT	PARAMETRE	UNITE DE MESURE	Date du prélèvement	VALEURS MESUREES	Limite de Qualité	Réf de qualité (Inf.)	Réf de qualité (Sup.)
ELLON	Fer total	µg/l	02/06/2017	530,00			200,00
ELLON	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	02/06/2017	7,8			2,00
JUAYE MONDAYE	Fer total	µg/l	02/06/2017	220,00			200,00
JUAYE MONDAYE	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	02/06/2017	3,2			2,00

Nombre de dépassement des limites de qualité: 0

V: OBSERVATIONS PARTICULIERES

L'eau distribuée en 2017 était globalement satisfaisante.

D'un point de vue chimique l'eau des stations de production Beau Chêne et Ferme d'asnelles et Longraye (appartenant au syndicat de Sud Bessin Prébocage) présente parfois un caractère agressif. Une attention particulière doit être portée sur le traitement de l'équilibre calco-carbonique.

Les fortes turbidités relevées sur l'Unité de distribution Juaye Mondaie sont à mettre en relation avec les teneurs en fer.

Les anomalies observées en bactériologie sur l'unité de distribution "Planet" se sont retrouvées en l'absence de chlore libre résiduel. Une teneur en chlore libre résiduel de 0,1µg/l doit être assurée à tout moment et en tout point du réseau.

Bayeux, le 30 septembre 2019

Le Président

A

Monsieur Patrick GOMONT
Président de BAYEUX INTERCOM
Service Aménagement du Territoire
4 Place Gauquelin Despallières
14400 BAYEUX

DST

N/Réf : KL/JB/19-1775

Objet : Eau potable – Complément d'information sur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Affaire suivie par Karine LESAGE

Monsieur le Président,

Par délibération du 04 avril 2019, le conseil communautaire de Bayeux Intercom a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Suite aux remarques des Personnes Publiques Associées, nous tenons à apporter les compléments d'information suivant.

Tout d'abord, les présents compléments concernent les 23 communes pour lesquelles Bayeux Intercom est gestionnaire direct de la compétence Eau Potable, et à la marge quelques hameaux avoisinants, à savoir :

- | | |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| - Arganchy | - Manvieux |
| - Arromanches-les-Bains (Les Coteaux) | - Monceaux-en-Bessin |
| - Barbeville | - Nonant |
| - Bayeux | - St-Loup-Hors |
| - Chouain | - St-Martin-des-Entrées |
| - Commes (hors hameau Escures) | - St-Vigor-le-Grand |
| - Condé-sur-Seulles | - Sommervieu |
| - Cussy (La Madeleine) | - Subles |
| - Ellon | - Sully |
| - Guéron | - Tracy-sur-Mer (hors La Brèche) |
| - Juaye-Mondaye | - Vaucelles |
| - Longues-sur-Mer | - Vaux-sur-Aure |
| - Magny-en-Bessin | |

Concernant les zones à urbaniser, il s'agit de noter :

- Barbeville, zone 2AUt, au nord : la zone n'est pas desservie par le réseau public d'alimentation en eau potable ;
- Arromanches-les-Bains, Le Coteaux, zones 1AUGc et 1AUGv : malgré la présence d'une canalisation d'eau potable, gérée par Bayeux Intercom, dans la zone 1AUGc, la capacité du réseau est insuffisante pour alimenter ces zones en eau potable. Il faudrait s'assurer la desserte possible par le SMAEP du Vieux Colombier ;
- Subles-Arganchy, zone 2AU en limite des deux communes : la zone n'est pas desservie par le réseau public d'alimentation en eau potable ;
- Vaucelles, zone 2AU nord-ouest du Bourg : la zone n'est pas desservie par le réseau public d'alimentation en eau potable.

.../...

L'alimentation en eau sur les 23 communes de Bayeux Intercom se fait en trois secteurs :

- UDI Bayeux-Intercom est et ouest alimentée par St-Gabriel, St-Vigor et Barbeville ;
- UDI Le Planet alimentée par la Rosière et les Sourcins ;
- UDI Juaye-Mondaye alimentée par la Ferme d'Asnelles.

Une étude prospective a été menée en 2007-2008 dans le cadre du schéma directeur. Les capacités à terme en prenant en compte l'ensemble des travaux programmés dans le PPI sont de 2 345 125 m³/an pour les secteurs Bayeux-Intercom est et ouest cumulés avec Juaye-Mondaye (abandon de la Ferme d'Asnelles) et de 182 500 m³/an pour Le Planet.

Cette étude prospective sera actualisée dans le cadre de la mise à jour du prochain schéma directeur à échéance 2020-21. L'objectif est de le mener à l'échelle du futur territoire défini dans le SDCI.

Pour l'heure, au regard des consommations annuelles des années précédentes, la capacité des ressources de Bayeux Intercom permet de disposer :

- d'environ 390 000 m³ pour les secteurs de Bayeux-Intercom est, ouest et Juaye-Mondaye soit un potentiel de 4 000 logements nouveaux ;
- d'environ 86 000 m³ pour le secteur du Planet soit un potentiel de près de 900 logements nouveaux.

A noter que le secteur des Pérelles sur la commune de Sommervieu est alimenté par un achat d'eau auprès du SMAEP du Vieux Colombier. La convention d'achat d'eau prévoit un maximum de 7 000 m³/an soit une capacité d'environ 2 500 m³ représentant environ 30 logements.

Les prévisionnels d'extension de l'urbanisation restent dans cette prospective. En conséquence, le projet de PLUi n'appelle pas de remarque sur ce point.

Concernant la défense incendie, la communauté de communes s'est inscrite dans une démarche de mise à niveau de la conformité de la desserte au regard du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Les zones U seront donc desservies à l'occasion de la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement de la collectivité. Les projets d'urbanisation devront inclure cette desserte dans leurs aménagements.

Tels sont les éléments que nous souhaitons porter à votre connaissance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations les meilleures.

Le Président de Bayeux Intercom



lan
Patrick GOMONT

Par délégation
Le Vice-Président
Rémi FRANÇOISE

Copie : K. LESAGE ; Services Techniques

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU VIEUX COLOMBIER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	Erreur ! Signet non défini.
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017.....	6
1.6.2.	Production	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements.....	19
4.1.	Branchements en plomb.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.	Montants financiers.....	Erreur ! Signet non défini.
4.3.	État de la dette du service	19
4.4.	Amortissements	Erreur ! Signet non défini.
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	Erreur ! Signet non défini.
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	20
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU VIEUX COLOMBIER
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☐	☐
Traitement ⁽¹⁾	☐	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☐	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arromanches-les-Bains, Asnelles, Banville, Bazenville, Carcagny, Colombiers-sur-Seulles, Creully sur Seulles, Crépon, Esquay-sur-Seulles, Graye-sur-Mer, Le Manoir, Meuvaines, Ponts sur Seulles, Reviers, Ryes, Saint-Côme-de-Fresné, Sainte-Croix-sur-Mer, Tracy-sur-Mer, Vaux-sur-Seulles, Ver-sur-Mer, Vienne-en-Bessin
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en ☒ Délégation par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2021
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 10 552 habitants au 31/12/2017 (13 616 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

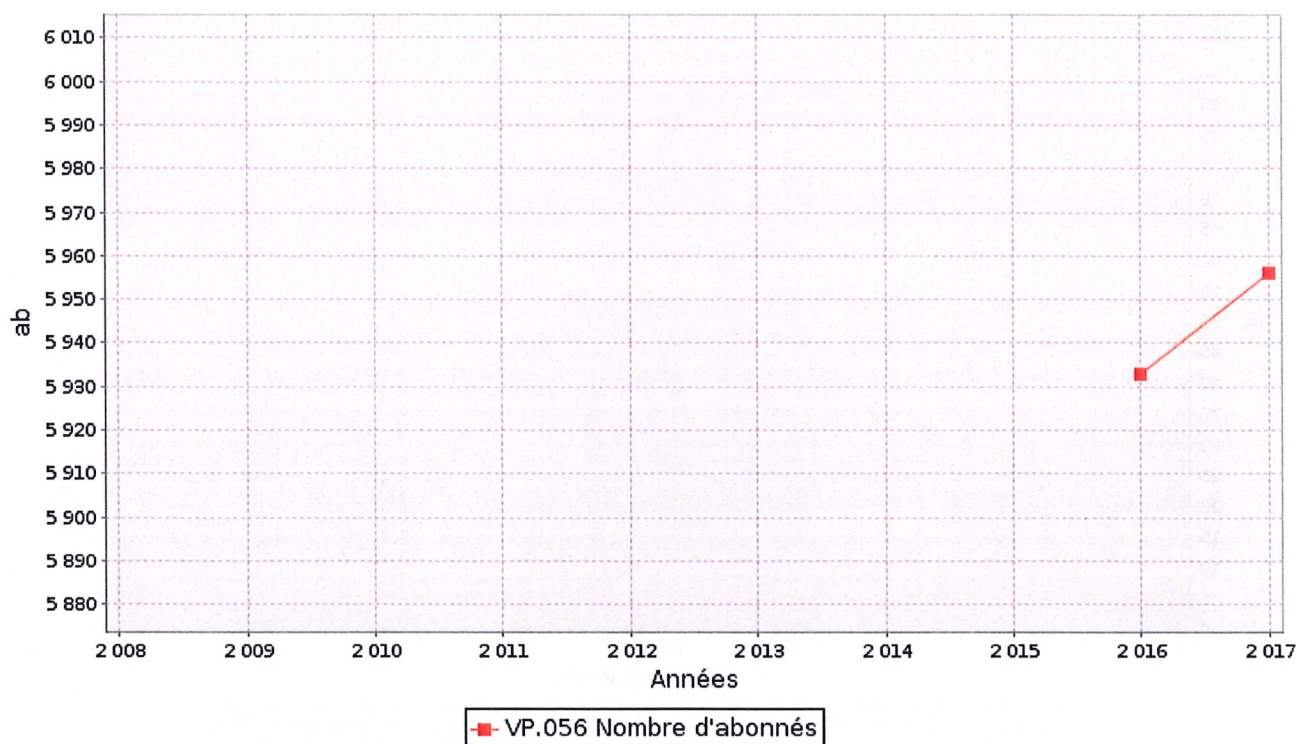
Le service public d'eau potable dessert 5 956 abonnés au 31/12/2017 (5 933 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 27,54 abonnés/km au 31/12/2017 (27,53 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,77 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,29 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 96,26 m³/abonné au 31/12/2017. (94,84 m³/abonné au 31/12/2016).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

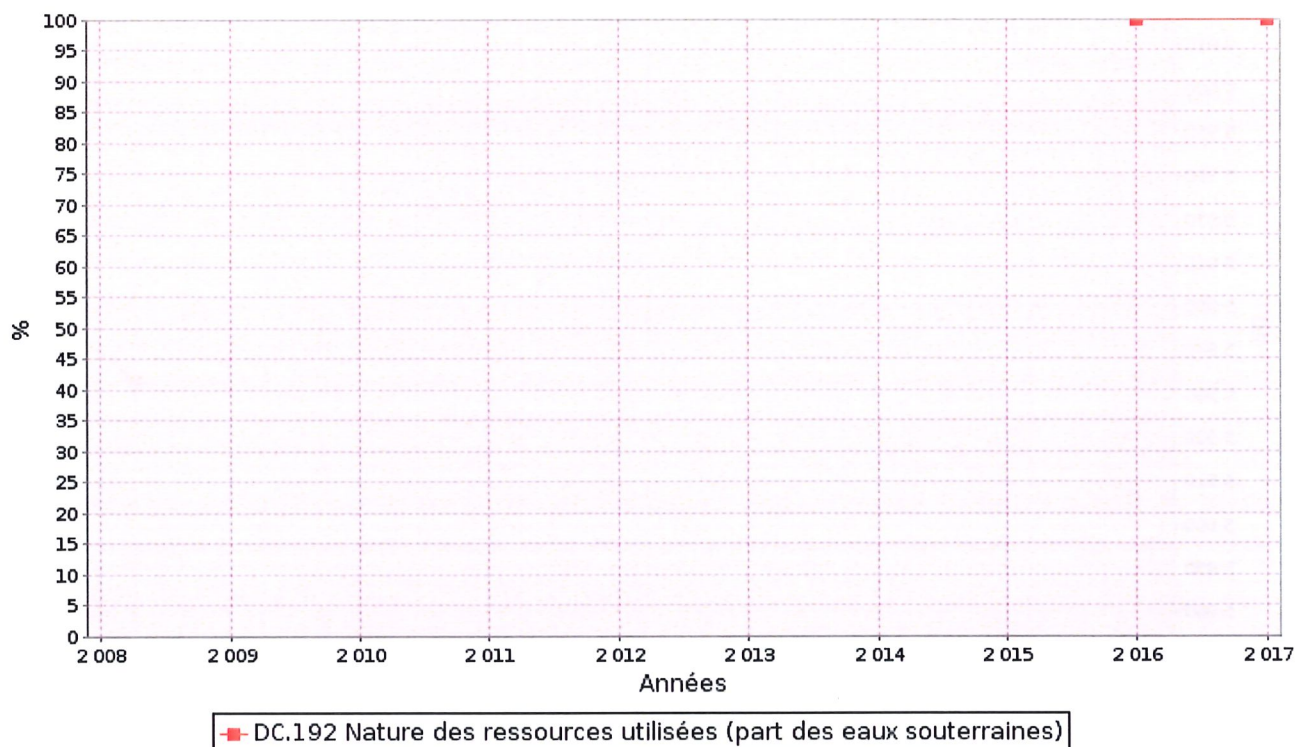


Le service public d'eau potable prélève m³ pour l'exercice 2017 (307 017 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Forage de Banville			79 515	105 786	33 %
Forage Verbosces			57 385	60 386	5.2 %
Puits Saint Gabriel Brécy			170 117	176 706	3.9 %
Total			307 017	342 878	11.7 %

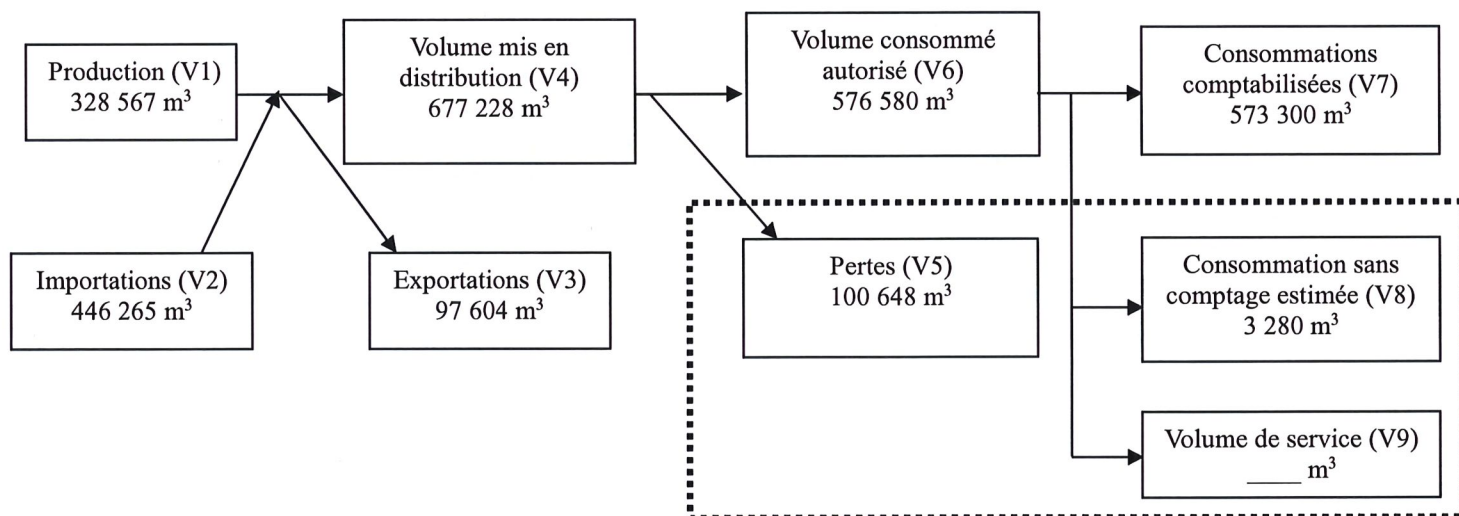
(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2. Production

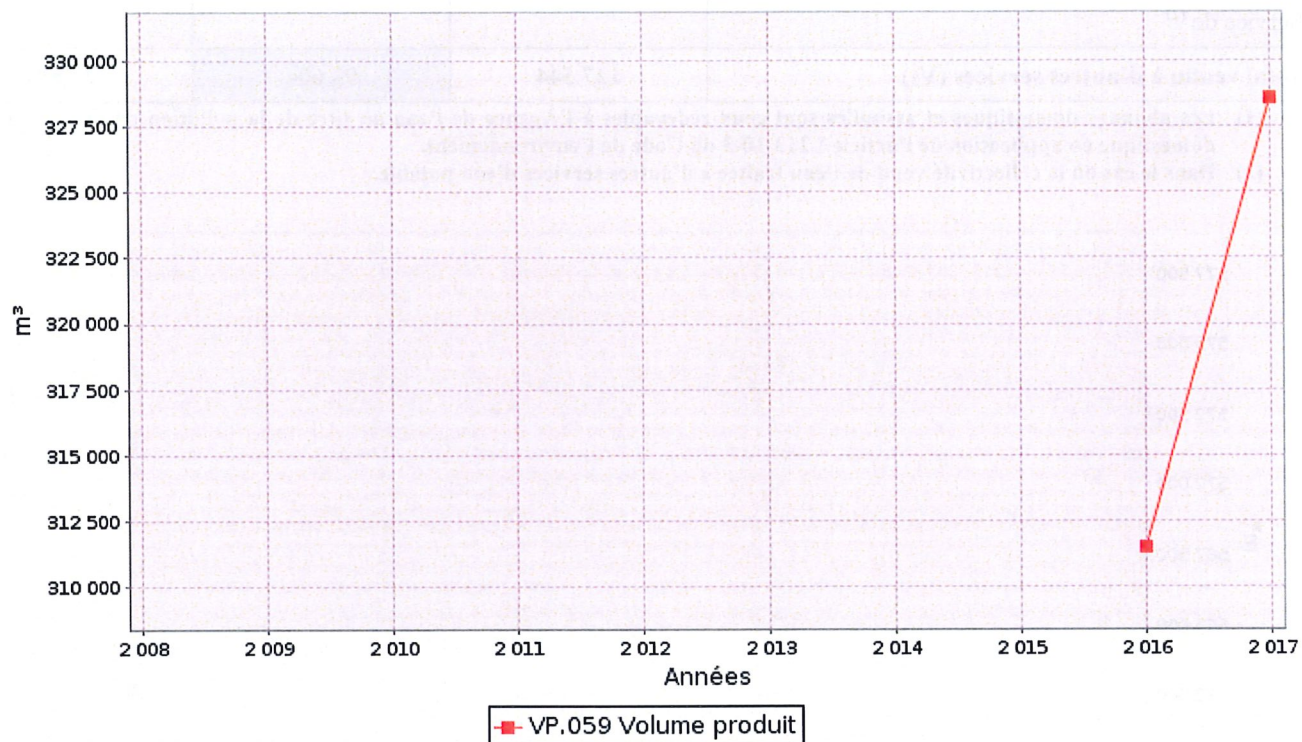


Le service a 3 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Banville	Chloration
Verbosse	Chloration
Saint Gabriel Breçy	Chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Forage de Banville	79 515	101 370	27,5%	80
Forage Verbosges	57 385	57 866	0,8%	80
Puits Saint Gabriel Brécy	170 117	169 331	-0,5%	80
Total du volume produit (V1)	311 519	328 567	5,5%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Total d'eaux traitées achetées (V2)	478 327	446 265	-6,7%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	562 708	573 300	1,9%
Abonnés non domestiques	—	—	—%
Total vendu aux abonnés (V₇)	562 708	573 300	1,9%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	127 544	97 604	-23,5%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m ³ /an	Exercice 2017 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	3 280	—%
Volume de service (V9)	3 262	—	—%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	565 970	576 580	1,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 216,26 kilomètres au 31/12/2017 (215,52 au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	46	0	48	0
Paramètres physico-chimiques	46	0	48	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,79%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,88%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

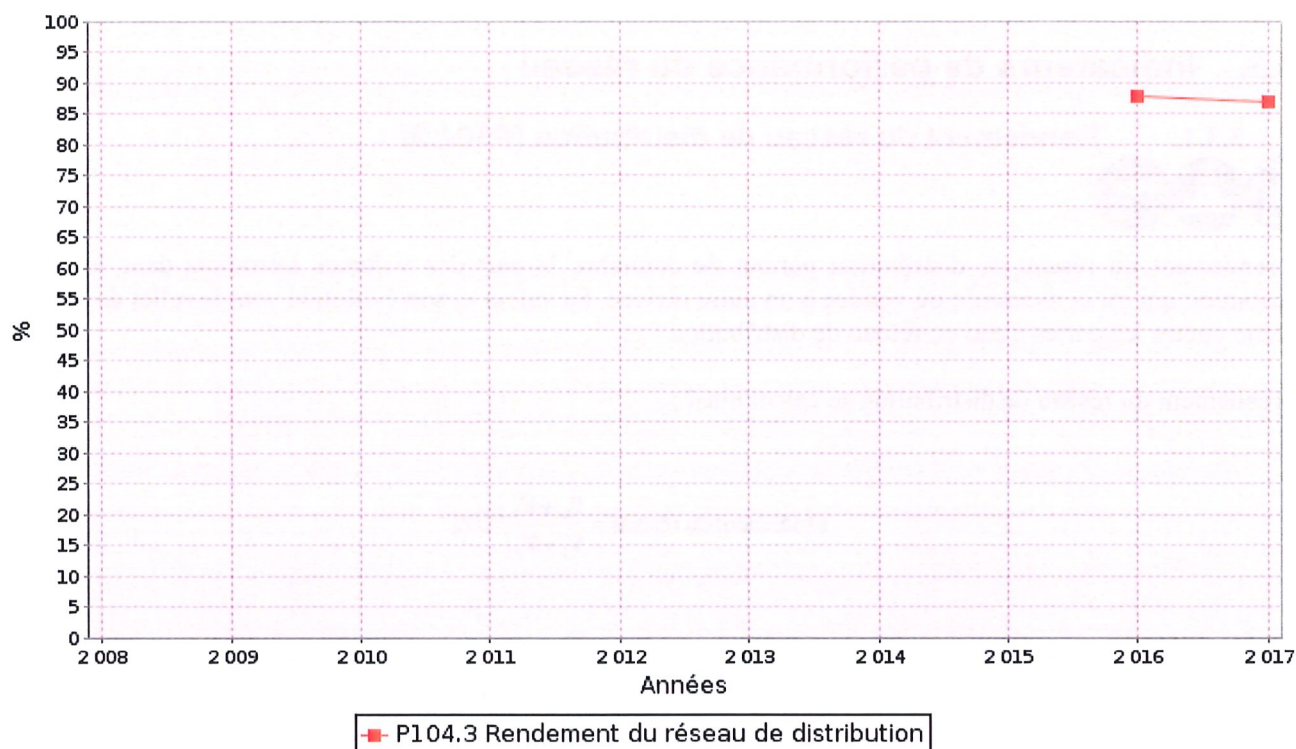
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	87,8 %	87 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	8,82	8,54
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	_____ %	_____ %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,3** m³/j/km (1,3 en 2016).

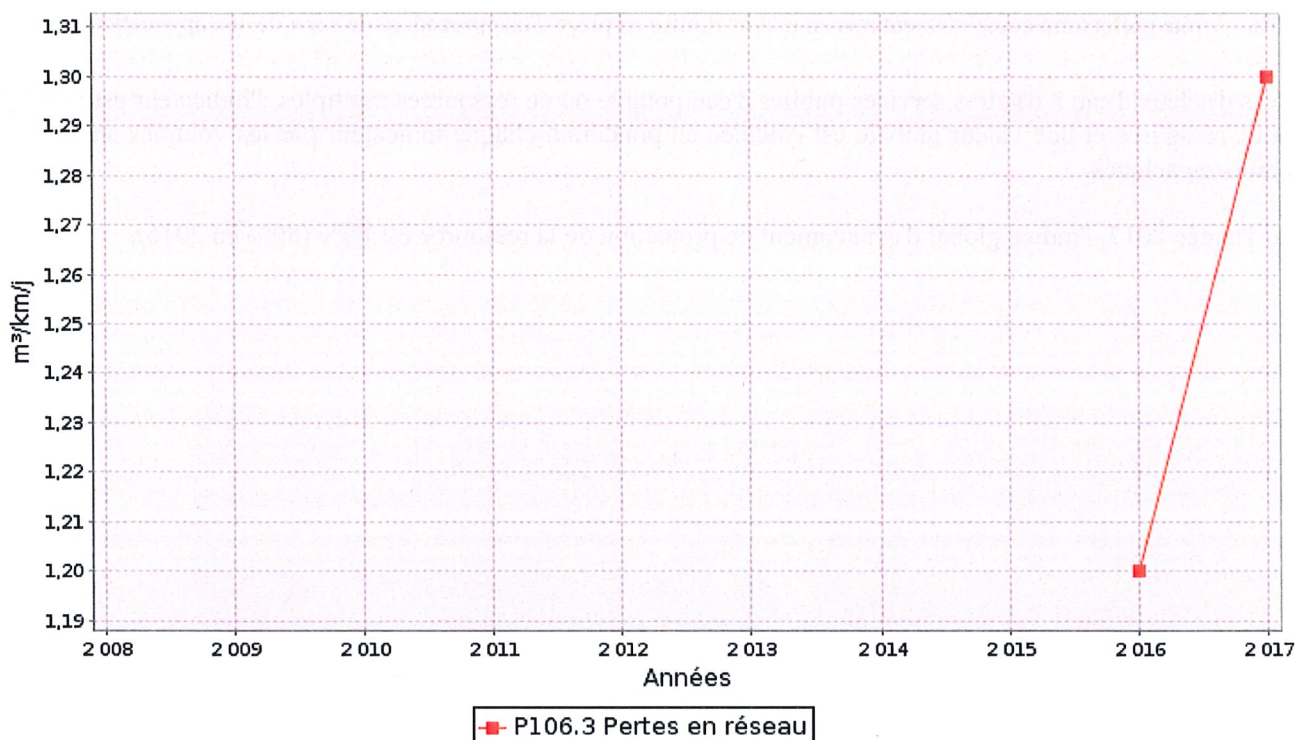
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **1,3** m³/j/km (1,2 en 2016).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 2,17 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,2% (1,03 en 2016).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2016).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 616	10 552
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,07	2,09
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87,8%	87%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,3	1,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,2	1,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,03%	0,2%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,001	0,0004

Creully, le 08 octobre 2019

**S.M.A.E.P.
du
Vieux Colombier**

BP 10
14 480 CREULLY SUR SEULLES

☎ : 02 31 36.11.35
smaep.vieuxcolombier@orange.fr



BAYEUX INTERCOM
à l'attention de M. le Président
4 place Gauquelin Despaillères
CS 62070
14 406 BAYEUX Cedex

Monsieur le Président,

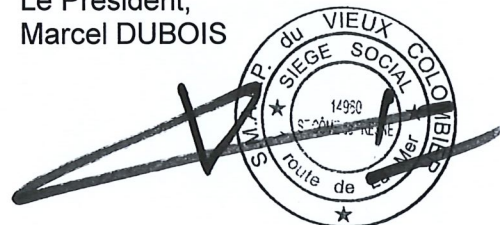
Suite à notre réunion en date du 24 juillet afin d'étudier la compatibilité de la desserte en eau potable avec votre projet de PLUI, nous vous informons être d'accord sur l'ensemble des points repris dans le compte-rendu synthétique de la dite réunion.

Cependant, nous retenons qu'il y aura effectivement un renforcement de canalisation à prévoir sur la commune de Vaux sur Seulles, afin d'assurer l'alimentation en eau potable de la trentaine de logements prévus au Bourg l'Abbé.

Nous vous adressons ci-joint le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable de l'exercice 2017.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,
Marcel DUBOIS



SYNDICAT DE MAISONS - PORT EN BESSIN- HUPPAIN ET COMMES

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2018

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018.....	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) Erreur ! Signet non défini.	
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).. Erreur ! Signet non défini.	
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) Erreur ! Signet non défini.	
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service	20
4.4.	Amortissements	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	21
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DE COMMES -MAISONS - PORT EN BESSIN-HUPPAIN
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐
(1) A compléter		

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Commes, Maisons, Port-en-Bessin-Huppain
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 25/04/1962 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en ☒ Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 2 800 habitants au 31/12/2018 (2 800 au 31/12/2017).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 472 abonnés au 31/12/2018 (1 479 au 31/12/2017).

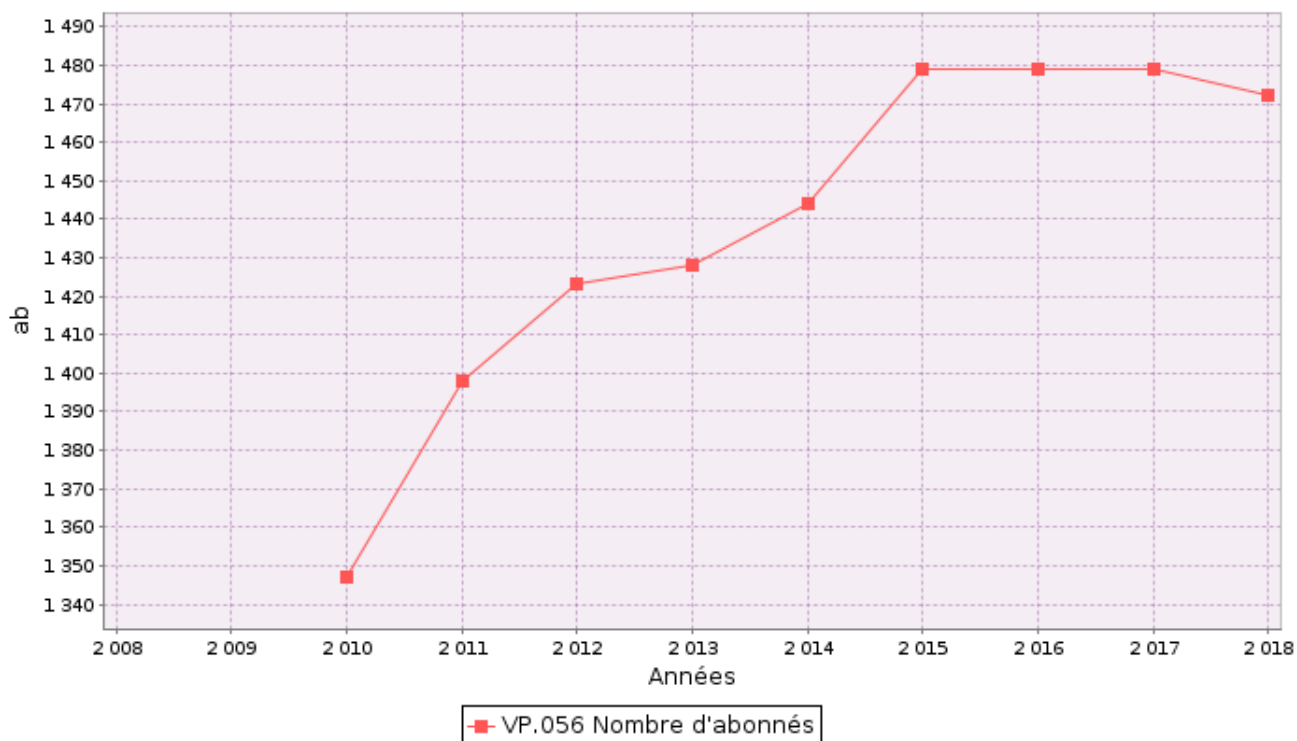
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Commes					
Maisons					
Port-en-Bessin-Huppain					
Total	1 479			1 472	-0,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 73,6 abonnés/km au 31/12/2018 (73,95 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,9 habitants/abonné au 31/12/2018 (1,89 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 139,32 m³/abonné au 31/12/2018. (143,78 m³/abonné au 31/12/2017).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

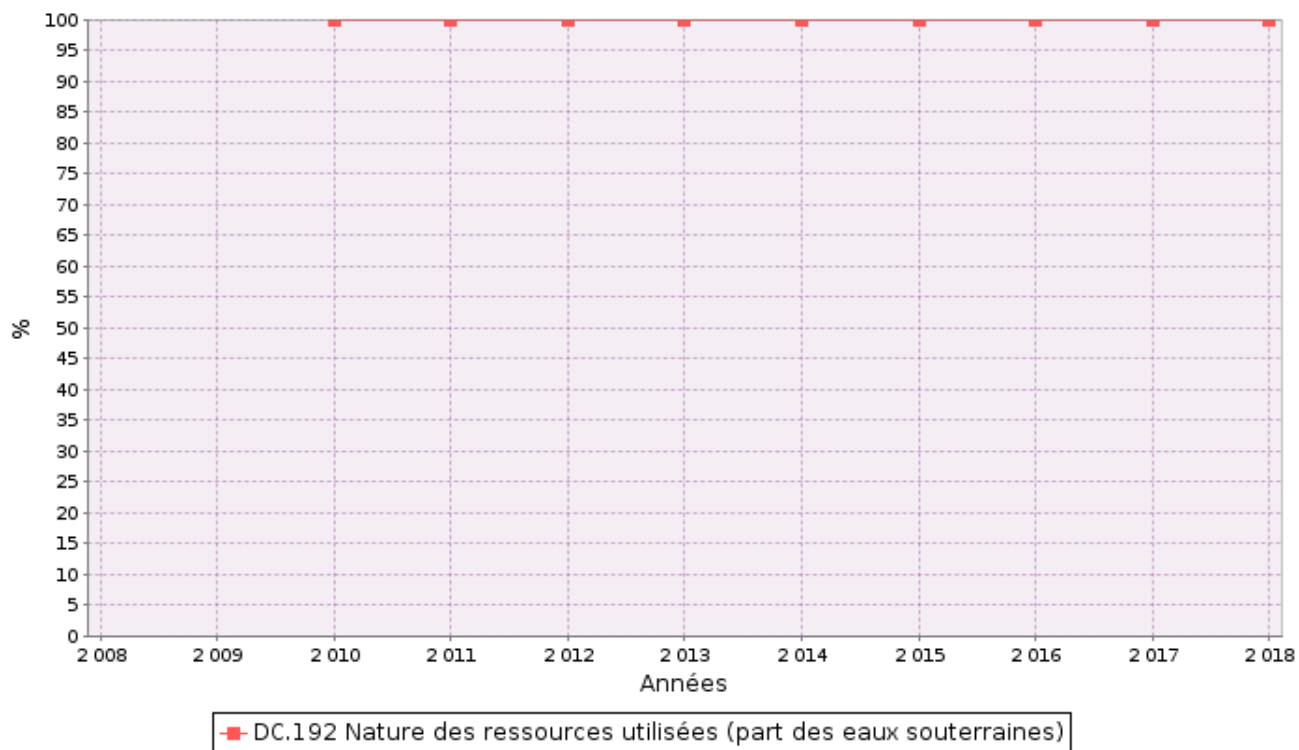


Le service public d'eau potable prélève 320 370 m³ pour l'exercice 2018 (285 891 pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Forage "Long Bois F2 bis"			113 458	125 699	10,8%
Forage "Avenue"			172 433	194 671	12,9%
Total			285 891	320 370	12,1%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

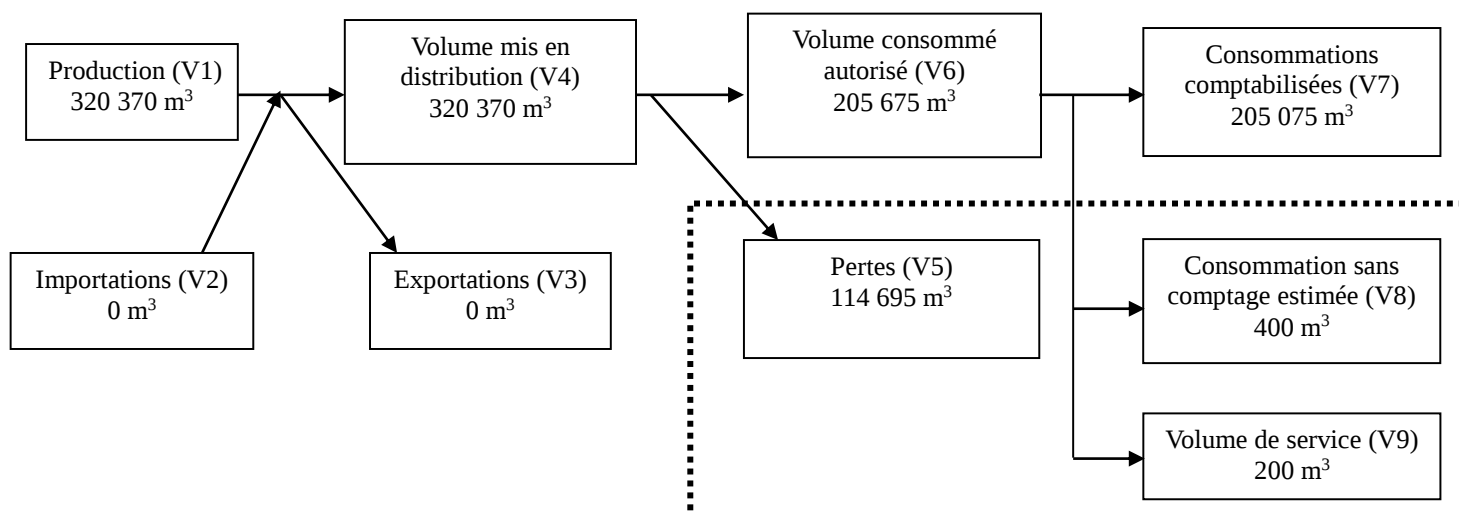


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



1.6.2. Production

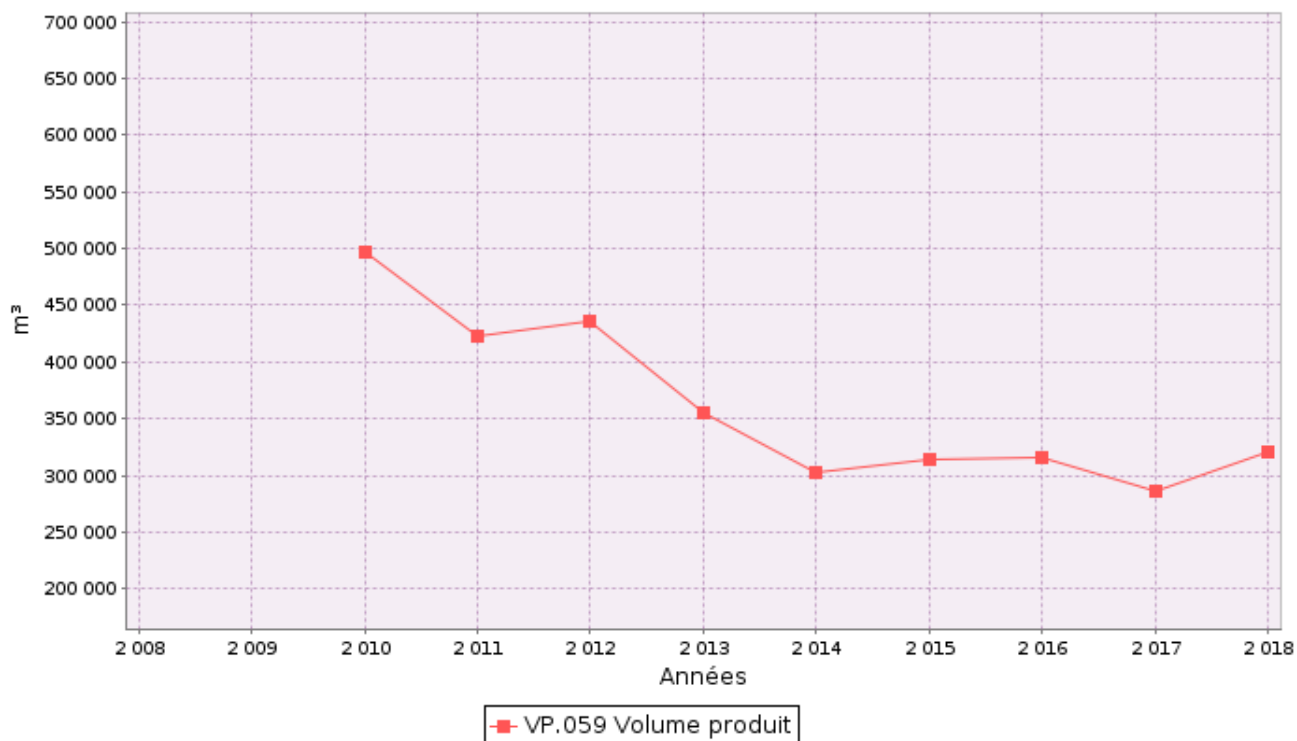


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m³	Volume produit durant l'exercice 2018 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Forage "Long Bois F2 bis"	113 458	125 699	10,8%	40
Forage "Avenue"	172 433	194 671	12,9%	80
Total du volume produit (V1)	285 891	320 370	12,1%	64,31



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	___%	___

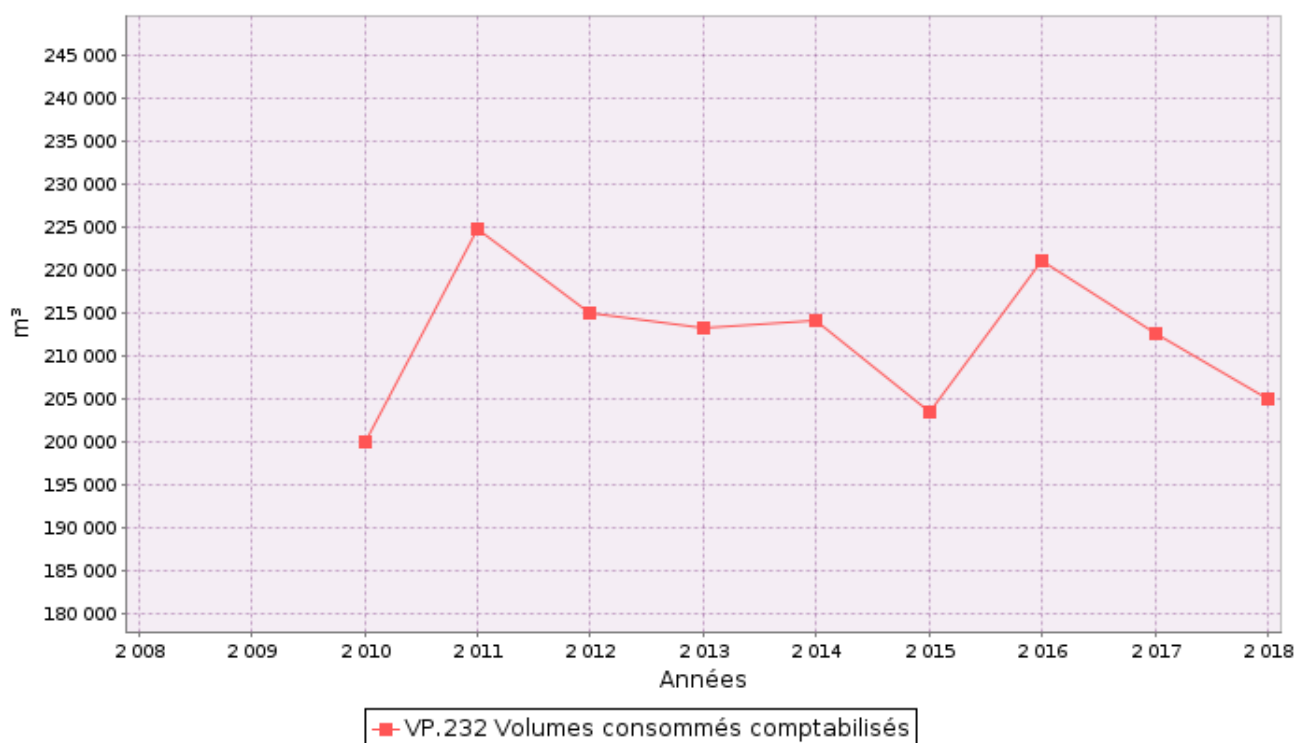
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	212 655	205 075	-3,6%
Abonnés non domestiques	___	0	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	212 655	205 075	-3,6%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	___%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	400	400	0%
Volume de service (V9)	200	200	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	213 255	205 675	-3,5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 20 kilomètres au 31/12/2018 (20 au 31/12/2017).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	_____ € au 01/01/2018
	_____ € au 01/01/2019

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	58,38 €	59,54 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,1521 €/m ³	1,1751 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	_____ €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m ³	0,38 €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	_____ €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 20/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du __/__/__ effective à compter du __/__/__ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du __/__/__ effective à compter du __/__/__ fixant ...
- Délibération du __/__/__ effective à compter du __/__/__ fixant ...

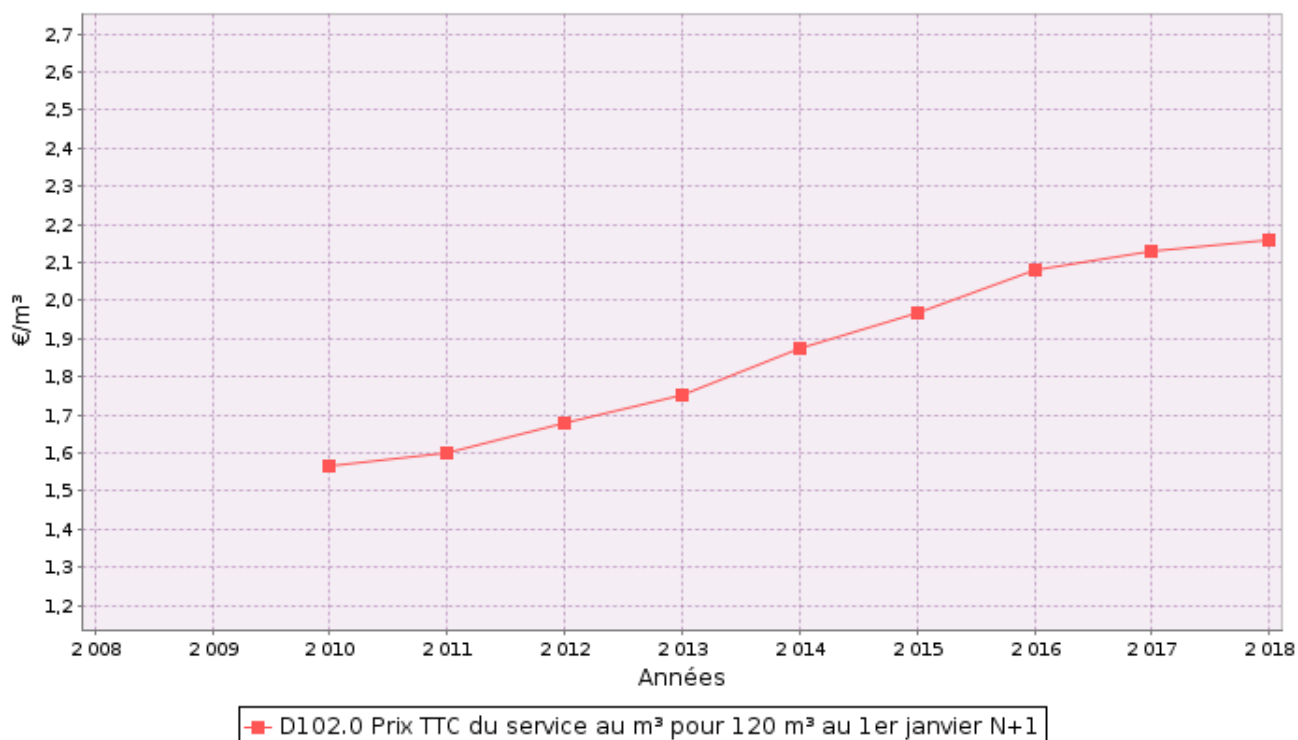
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	58,38	59,54	2%
Part proportionnelle	138,25	141,01	2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	196,63	200,55	2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	0,00	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%
VNF Prélèvement :	—	0,00	—%
Autre :	—	0,00	—%
TVA	13,32	13,54	1,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,92	59,14	0,4%
Total	255,55	259,69	1,6%
Prix TTC au m³	2,13	2,16	1,4%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2018 en €/m ³	Prix au 01/01/2019 en €/m ³
Commes		
Maisons		
Port-en-Bessin-Huppain		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
☐ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2018 sont de 2 05 075m³/an (212 655m³/an en 2017).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	237876.15	236130.55	
<i>abonnements</i>	110131.74	116273.11	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	348007.89	352403.66	
Recettes liées aux travaux	6261.59	21832.84	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes	76233.62	70269.45	
Total des recettes	430 503.00	444 505.95	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 444 505.95 € (430 503 € au 31/12/2017).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	24	1	19	0
Paramètres physico-chimiques	24	1	19	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	95,8%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	95,8%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

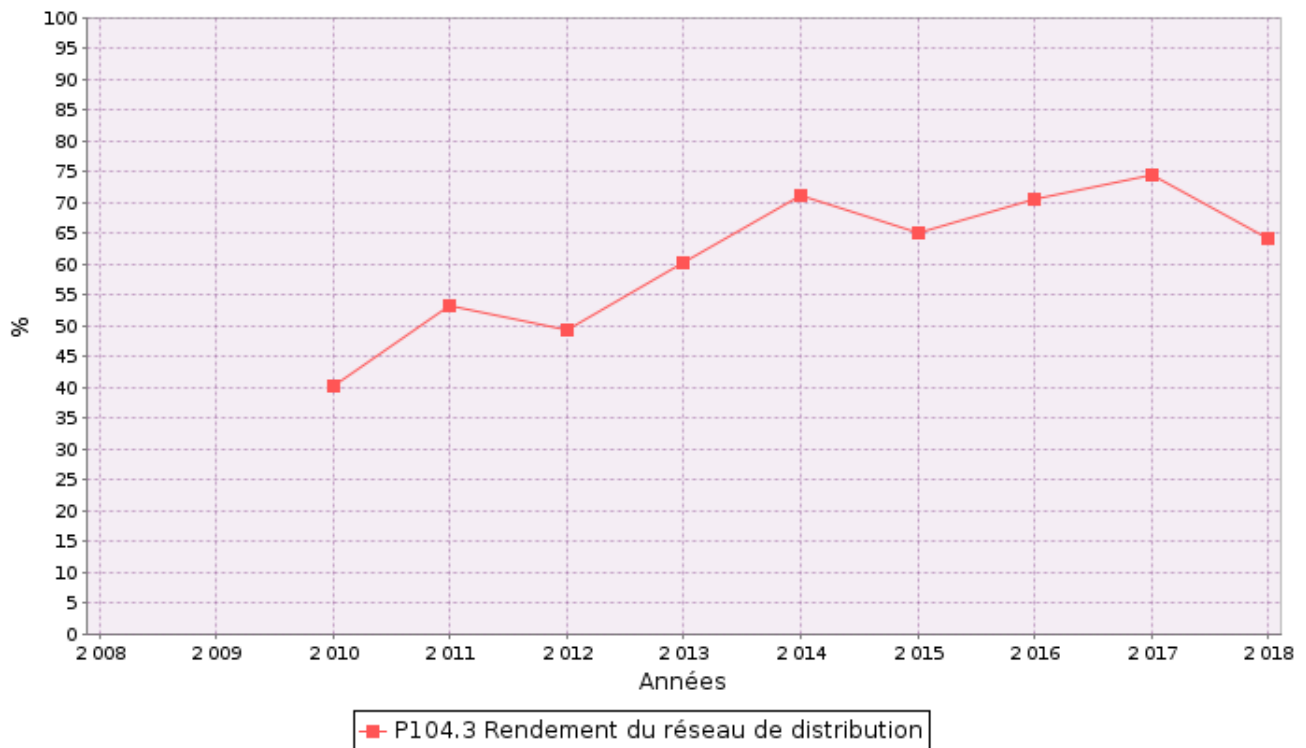
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	74,6 %	64,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	29,21	28,17
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	_____ %	64 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 15,8 m³/j/km (10 en 2017).

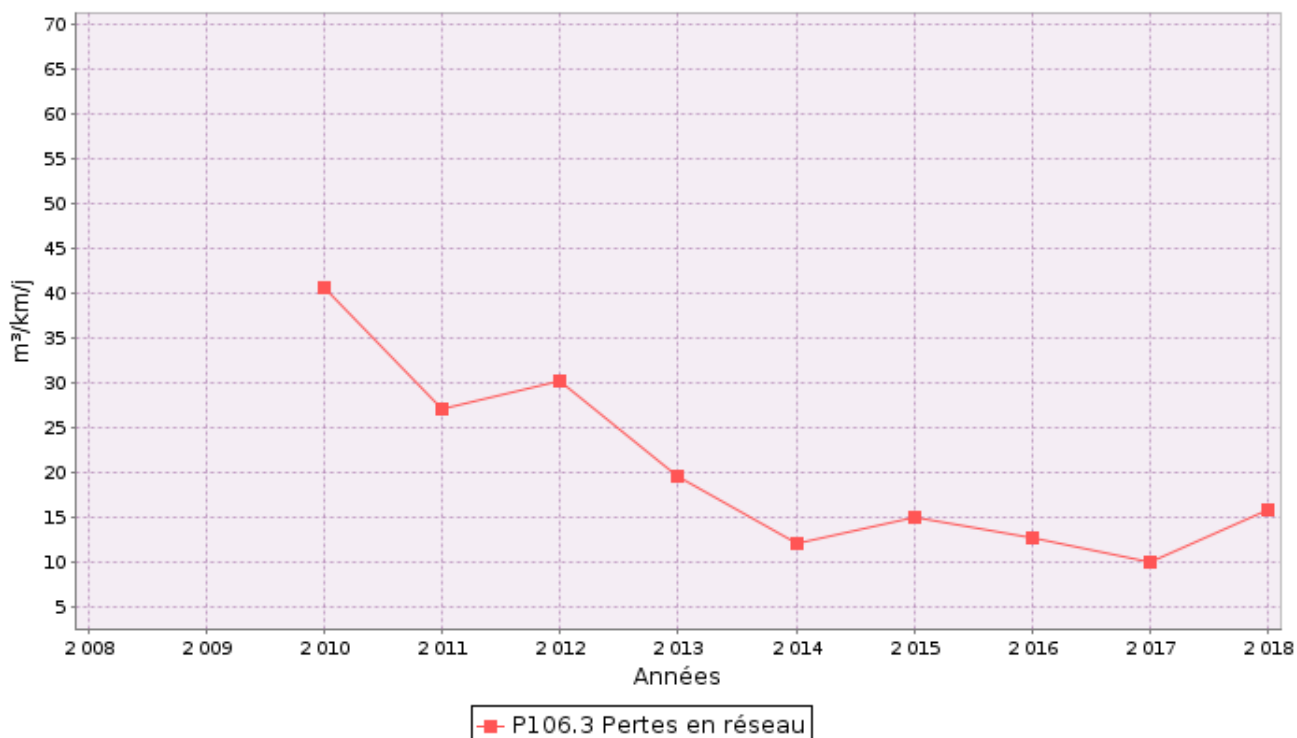
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 15,7 m³/j/km (10 en 2017).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 1,36 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,36% (1,61 en 2017).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 64,3% (64,1% en 2017).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	98 191	63 192
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		356 790.22	317 860.16
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	38 236.49	39174.01
	en intérêts	11613.34	10 358.14

4.4. Amortissements



Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de 72 927.02 € (69 514.45 € en 2017).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Remplacement réseau rue de BAYEUX	2021	450 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.

1 649,89 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,008 €/m³ pour l'année 2018 (0 €/m³ en 2017).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 800	2 800
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,13	2,16
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95,8%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,8%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,6%	64,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	10	15,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	10	15,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,61%	1,36%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	64,1%	64,3%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,008

Port en Bessin-Huppain, le 6 janvier 2020



BAYEUX INTERCOM

Service de l'Urbanisme et de l'Habitat

4 Place Gauquelin Despallières

CS 62070

14406 BAYEUX CEDEX

A l'attention d'Alice AVERLANT

Nos réf. : B. CARDRON

Objet : Desserte eau potable et PLUi

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, le SMAEP a étudié la compatibilité de la desserte en eau potable sur le territoire desservi par le Syndicat, et je vous confirme la capacité des équipements en service à fournir de l'eau potable au regard des ressources actuelles produites pour les zones futures à urbaniser.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

La Présidente du SMAEP,

Huguette AUTIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif de BAYEUX INTERCOM

**excepté la commune de Saint Côme de Fresné
en délégation de service public**

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	14
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	14
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	14
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	15
2.1.	Modalités de tarification	15
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	16
2.3.	Recettes.....	17
3.	Indicateurs de performance	18
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	18
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	20
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	21
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	22
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	22
4.	Financement des investissements.....	24
4.1.	Montants financiers.....	24
4.2.	Etat de la dette du service	24
4.3.	Amortissements	24
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	24
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

• Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement (lors des ventes, de nouveaux brchts)	☒	☐
Elimination des boues produites	☐	☒
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Agy, Arganchy, Arromanches-les-Bains, Barbeville, Bayeux, Commes, Guéron, Longues-sur-Mer, Monceaux-en-Bessin, Nonant, Port-en-Bessin-Huppain, Ryes, Saint-Loup-Hors, Saint-Martin-des-Entrées, Saint-Vigor-le-Grand, Sommervieu, Subles, Tracy-sur-Mer, Vaucelles

• Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non

• Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : établi entre 1999 et 2007

• Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 16 juin 2007 modifié le 25 juin 2009

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie à autonomie financière, recours à une prestation de service pour l'exploitation de la filière boues de l'Eldorad'eau (agglomération bayeusaine)

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **23 769** habitants au 31/12/2017 (23 808 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **9 721** abonnés au 31/12/2017 (9 524 au 31/12/2016).

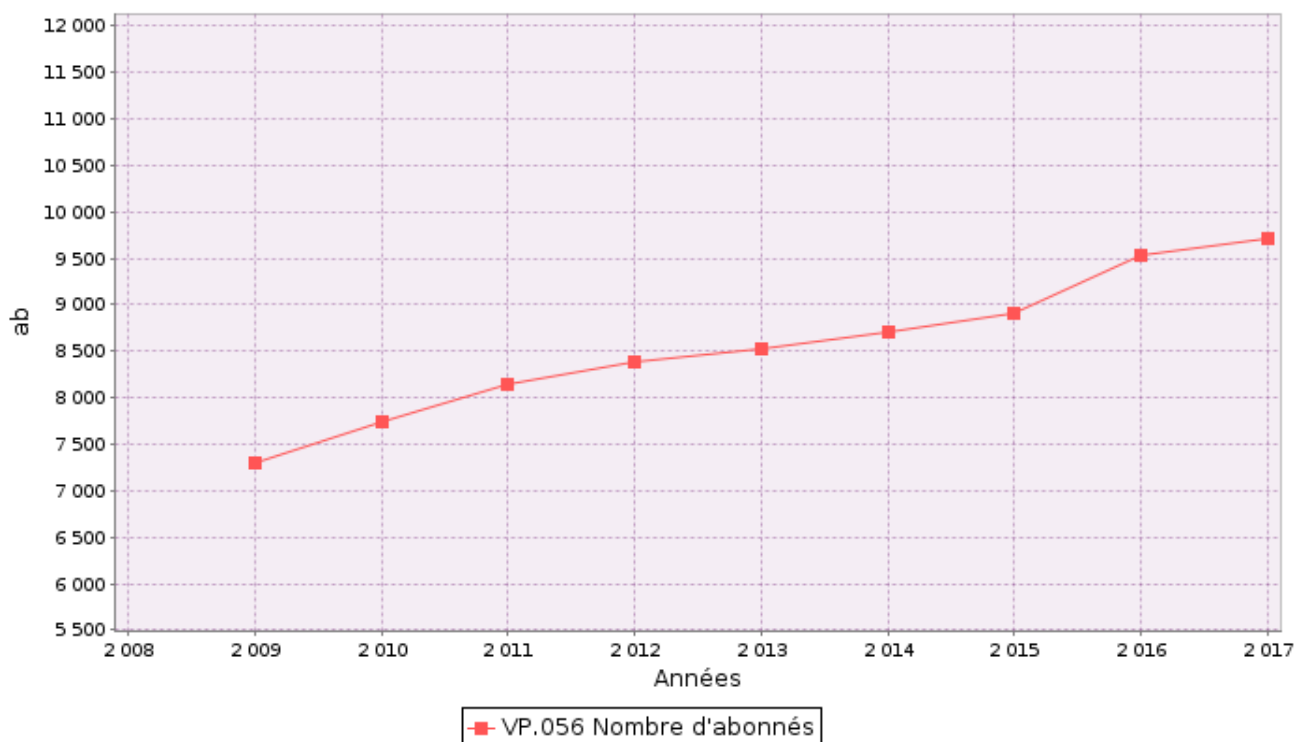
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Agy	56	83		83	+ 48
Arganchy	3	3		3	0
Arromanches-les-Bains	435	429		429	-1.7
Barbeville	0	38		38	+100
Bayeux	4702	4742	3	4745	+0.9
Commes	183	203		203	+10.9
Guéron	16	16		16	0
Longues-sur-Mer	24	24		24	0
Monceaux-en-Bessin	207	214		214	+3.4
Nonant	8	8		8	0
Port-en-Bessin-Huppain	1177	1196	1	1197	+1.7
Ryes	235	233		233	-0.1
Saint-Loup-Hors	131	131		131	0
Saint-Martin-des-Entrées	256	254		254	-0.1
Saint-Vigor-le-Grand	1045	1092		1092	+4.5
Sommervieu	435	444		444	+2
Subles	247	249		249	+0.8
Tracy-sur-Mer	205	207		207	+1
Vaucelles	157	172		172	+9.5
Total	9 524	9717	4	9 721	2,1%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **9 742**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **50,82 abonnés/km** au 31/12/2017. (52,04 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2.45 habitants/abonné** au 31/12/2017. (2,5 habitants/abonné au 31/12/2016).

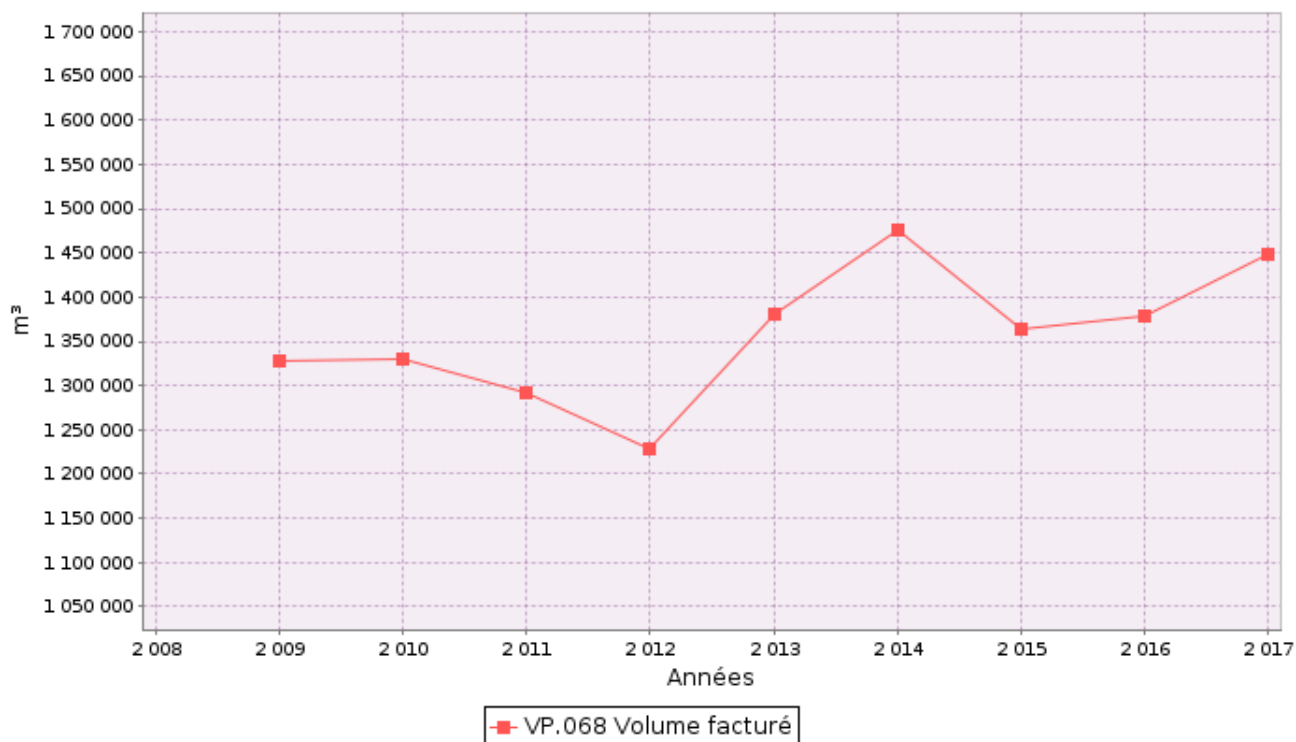


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 180 448	1 259 040	+6.6
Abonnés non domestiques	198 079	189 564	-4.2
Total des volumes facturés aux abonnés	1 378 527	1 448 604	5,1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Depuis l'adhésion de la commune d'Arromanches les Bains à Bayeux Intercom au 01/01/2016, il n'y a plus d'eaux usées exportées vers un autre syndicat ou une autre collectivité.

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2017 (4 au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 186,3 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 191,3 km (183 km au 31/12/2016).

Le réseau comprend 70 postes de relevage (63 en 2016).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Poste de relevage des eaux usées	« la Gare » _ Bd Montgomery à Bayeux	20 à 25 m3
Bassin de transfert	Boulevard Eindhoven à Bayeux	1 500 m3
Déversoir d'orage	Rue Larcher à Bayeux	



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 6 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Tracy
Code Sandre de la station : 031470901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/01/1982							
Commune d'implantation				Tracy-sur-Mer (14709)							
Lieu-dit				Chemin de la Jacquotte							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				4500							
Nombre d'abonnés raccordés				636							
Nombre d'habitants raccordés				861							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				Non précisé dans l'arrêté préfectoral							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Déclaration en date		du 21 juin 2010 complété par un arrêté complémentaire sur le traitement bactériologique des eaux traitées du 13 juillet 2017							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau côtière							
		Nom du milieu récepteur		La Manche							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☐ ou					
DCO		125				☐ et ☐ ou					
MES		35				☐ et ☐ ou					
NGL		15				☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou				80	
Bactériologie _ E Coli		1000 germes / 100 ml									
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	Oui	5.6	98.8	29.7	96.1	7.8	98.0	6.6	91.5	3.8	67.2

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

La charge réelle de la station est de **1 840 EH** en DBO₅ (moyenne annuelle).
Elle a enregistré une pointe de 3 413 EH le 31 juillet 2017.

STEU N°2 : Station d'épuration de Ranchy
Code Sandre de la station : 031452901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				25/11/2008							
Commune d'implantation				Ranchy (14529)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1500							
Nombre d'abonnés raccordés				335							
Nombre d'habitants raccordés				861							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				225							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Déclaration en date du		20 juillet 2009							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Drôme							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☐ ou					
DCO		125				☐ et ☐ ou					
MES		35				☐ et ☐ ou					
NGL		25				☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH		6 à 8.5				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	Oui	5.6	98.9	39.7	95.8	10.4	97.6	3.2	97.6	8.1	40.6

La charge réelle de la station est de **473 EH** en DBO5 (moyenne annuelle).

STEU N°3 : Station d'épuration de Saint Vigor le Grand
Code Sandre de la station : 031466301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée faible charge							
Date de mise en service				10/05/2006							
Commune d'implantation				Saint-Vigor-le-Grand (14663)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				55000							
Nombre d'abonnés raccordés				6670							
Nombre d'habitants raccordés				18072							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				6350 m³/j par temps sec _ 7700 m³/j par temps de pluie							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du		28 février 2009 complété par un arrêté complémentaire relatif aux micropolluants en date du 30 octobre 2017							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Cours d'eau l'Aure							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		20		☐ et ☐ ou							
DCO		80		☐ et ☐ ou							
MES		30		☐ et ☐ ou							
NGL		10		☐ et ☐ ou							
NTK		5		☐ et ☐ ou							
pH		6 à 8.5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt		1		☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	Oui	4.9	99	26.5	97.7	5	98.6	3.3	96.1	0.5	94.7

La charge réelle de la station est de **29 616 EH** en DBO5 (moyenne annuelle).
Elle a enregistré une pointe de 44 017 EH le 27 septembre 2017 et une pointe de 93 100 EH le 24 octobre 2017, la cause de cette dernière n'a pas pu être identifiée.

STEU N°4 : Station d'épuration de Port en Bessin Huppain

Code Sandre de la station : 031451502000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				23/09/2005							
Commune d'implantation				Port-en-Bessin-Huppain (14515)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				9900							
Nombre d'abonnés raccordés				1400							
Nombre d'habitants raccordés				2397							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				1850 m³/j par temps sec _ 4350 m³/j par temps de pluie							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Déclaration en date du		5 octobre 2009 complété par un arrêté relatif au suivi bactériologique des eaux rejetées en date du 13 juin 2017							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Chantiers							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☐ ou				81			
DCO		90		☐ et ☐ ou				75			
MES		30		☐ et ☐ ou				90			
NGL		15		☐ et ☐ ou				70			
NTK				☐ et ☐ ou							
pH		6 à 8.5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	Oui	5.2	99	25.9	96.9	3.6	98.7	4	96.6	3.3	72.2

La charge réelle de la station est de **4 274 EH** en DBO5 (moyenne annuelle).

Elle a enregistré une pointe à 8 624 EH le 20 août 2017.

STEU N°5 : Station d'épuration de Ryes
Code Sandre de la station : 031455201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				15/03/1993							
Commune d'implantation				Ryes (14552)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				2400							
Nombre d'abonnés raccordés				677							
Nombre d'habitants raccordés				1514							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				360							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Déclaration en date du 22 août 2008									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau 'la Gronde'							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				☐ et ☐ ou							
DCO	90			☐ et ☐ ou							
MES	30			☐ et ☐ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK	10			☐ et ☐ ou							
pH	6.5 à 8			☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	Oui	3.5	99.2	38	95	6.9	97.9	4.6	95.6	5.1	55.8

La charge réelle de la station est de **951 EH** en DBO5 (moyenne annuelle).
Elle a enregistré une pointe à 1 387 EH le 13 novembre 2017.

Conformité :

Oui par rapport à l'arrêté préfectoral.

Non par rapport au SDAGE de la Seulles. La norme du phosphore devrait être de 2 mg/l. La station n'est pas équipée, à ce jour, pour le traitement de ce paramètre. Des investissements sont à prévoir. Une étude de faisabilité technico-économique sera réalisée en 2017 pour étudier la potentialité de traiter le phosphore.

STEU N°6 : Station d'épuration Batteries de Longues
Code Sandre de la station : 031437701000

Code Sature de la station : DBO5 : 14377

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres à Sables							
Date de mise en service				31/12/1997							
Commune d’implantation				Longues-sur-Mer (14377)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				33							
Nombre d’abonnés raccordés				1							
Nombre d’habitants raccordés				Office du tourisme							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				Inconnu							
Prescriptions de rejet											
Absence d’arrêté préfectoral de déclaration											
Rejet selon l’arrêté du 21 juillet 2015 pour les stations inférieures à 120 kg/j de DBO5.											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol					
		Nom du milieu récepteur				Infiltration					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ ou				60	
DCO		200				☐ ou				60	
MES		—				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l’ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	Oui	15	95.5	80	83.3	4	97.6				

Bayeux Intercom exploite également deux autres petites unités de traitement des eaux usées

➡ Microstation de Damigny à Saint Martin des Entrées : 15 EH

➡ Filtre à sable et lit d'épandage à Longues Sur Mer (Calvados Habitat, commerces, lotissement des Pommiers) : 35 EH

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration de Tracy (Code Sandre : 031470901000)	23.1	28.6
Station d'épuration de Ranchy (Code Sandre : 031452901000)	5.9	6.5
Station d'épuration de Saint Vigor le Grand (Code Sandre : 031466301000)	416	448.3
Station d'épuration de Port en Bessin Huppain (Code Sandre : 031451502000)	145	123.7
Station d'épuration de Ryes (Code Sandre : 031455201000)	16.1	20.5
Station d'épuration Batteries de Longues (Code Sandre : 031437701000)	0	0
Total des boues produites	606.1	627.6

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration de Tracy (Code Sandre : 031470901000)	23.1	28,6
Station d'épuration de Ranchy (Code Sandre : 031452901000)	5.9	6,5
Station d'épuration de Saint Vigor le Grand (Code Sandre : 031466301000)	364.4	384
Station d'épuration de Port en Bessin Huppain (Code Sandre : 031451502000)	140.7	124
Station d'épuration de Ryes (Code Sandre : 031455201000)	17.7	17
Station d'épuration Batteries de Longues (Code Sandre : 031437701000)	0	0
Total des boues évacuées	551.8	560.1

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,78% des 9 742 abonnés potentiels (99,83% pour 2016).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95,7%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95,7%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	67,5%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	96

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 96 pour l'exercice 2017 (96 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de Tracy	110,4	0	100
Station d'épuration de Ranchy	28,4	100	100
Station d'épuration de Saint Vigor le Grand	1 777,2	100	100
Station d'épuration de Port en Bessin Huppain	256,4	0	100
Station d'épuration de Ryes	57,1	100	100
Station d'épuration Batteries de Longues	2	0	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de Tracy	110,4	100	100
Station d'épuration de Ranchy	28,4	100	100
Station d'épuration de Saint Vigor le Grand	1 777,2	100	100
Station d'épuration de Port en Bessin Huppain	256,4	100	100
Station d'épuration de Ryes	57,1	100	100
Station d'épuration Batteries de Longues	2	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de Tracy	110,4	100	100
Station d'épuration de Ranchy	28,4	100	100
Station d'épuration de Saint Vigor le Grand	1 777,2	100	100
Station d'épuration de Port en Bessin Huppain	256,4	100	100
Station d'épuration de Ryes	57,1	100	100
Station d'épuration Batteries de Longues	2	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Tracy :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		28,6

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de Ranchy :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		6,5

Station d'épuration de Saint Vigor le Grand :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		384

Station d'épuration de Port en Bessin Huppain :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		124

Station d'épuration de Ryes :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		17

Station d'épuration Batteries de Longues :

Filières mises en oeuvre		tMS
Pas de production de boues : filtration des eaux usées dans le sol		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 % (100% en 2016).

**Rapports sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable et d'assainissement
pour l'année 2017 - Note liminaire**
**Facture d'eau type (D102.0) relative à l'ensemble des compétences eau potable et
assainissement exercées en propre par la communauté de communes**

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Pour les communes en zone classée moyenne pour l'Agence de l'Eau			Pour les communes en zone classée renforcée pour l'Agence de l'Eau		
	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle Eau potable	55,60	55,60	0%	55,60	55,60	0%
Part proportionnelle Eau potable	120,74	120,74	0%	120,74	120,74	0%
Part fixe annuelle Assainissement	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
Part proportionnelle Assainissement	262,21	262,21	0%	262,21	262,21	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	438,55	438,55	0%	438,55	438,55	0%
Taxes et redevances						
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%	50,40	50,40	0%
Voie Navigable de France (VNF) Prélèvement	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
TVA ⁽¹⁾ Eau potable 5,5%	12,21	12,21	0%	12,47	12,47	0%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	28.80	-20%	36,00	28.80	-2.2%
Voie Navigable de France (VNF) Rejet	0,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
TVA ⁽¹⁾ Assainissement 10%	29,82	29,10	-2.4%	29,82	29,10	-2.4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	123,63	115.71	-6.4%	128,69	120.77	-6.1%
Total	562,18	554.26	-1.4%	567,24	559.32	-1.4%
Prix TTC au m³	4,68	4.62	-1.3%	4,72	4.66	-1.3%

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les communes classées en zone moyenne pour l'Agence de l'Eau sont : Arganchy, Barbeville, Bayeux, Commes, Cussy, Ellon, Guéron, Juaye-Mondaye, Longues-sur-Mer, Monceaux-en-Bessin, Saint-Loup-Hors, Saint-Martin-des-Entrées, Saint-Vigor-le-Grand, Subles, Sully, Vaucelles et Vaux-sur-Aure.

Les communes classées en zone renforcée pour l'Agence de l'Eau sont : Arromanches-les-Bains, Audrieu, Chouain, Condé-sur-Seulles, Magny-en-Bessin, Manvieux, Nonant, Sommervieu, Tracy-sur-Mer.

La redevance Prélèvement sur la ressource en eau étant appliquée au volume prélevé dans les différentes ressources, le montant global versé à l'Agence de l'Eau est compris dans les dépenses de fonctionnement du budget de l'eau et se trouve répercuté dans le part collectivité du prix de l'eau.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l' assainissement non collectif SPANC

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	5
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	1
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	6
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	7
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	7
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	7

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liée au service**
 - ☒ Contrôle des installations ☒ Traitement des matières de vidanges
 - ☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Agy, Arganchy, Arromanches les Bains, Barbeville, Bayeux, Campigny, Chouain, Commes, Condé-sur-Seulles, Cottun, Cussy, Ellon, Esquay-sur-Seulles, Guéron, Juaye-Mondaye, Le Manoir, Longues-sur-Mer, Magny-en-Bessin, Manvieux, Monceaux-en-Bessin, Nonant, Port-en-Bessin-Huppain, Ranchy, Ryes, Saint Côme de Fresné, Saint-Loup-Hors, Saint-Martin-des-Entrées, Saint-Vigor-le-Grand, Sommervieu, Subles, Sully, Tracy-sur-Mer, Vaucelles, Vaux-sur-Aure, Vaux-sur-Seulles, Vienne-en-Bessin
- **Existence d'une CCSPL** ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation : 1999 à 2007
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 10 mai 2006 révisé le 21 décembre 2017

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **6 844** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 30 884.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 22,16 % au 31/12/2017. (23,26 % au 31/12/2016).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2016	Exercice 2017
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2017 est de 110 (110 en 2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

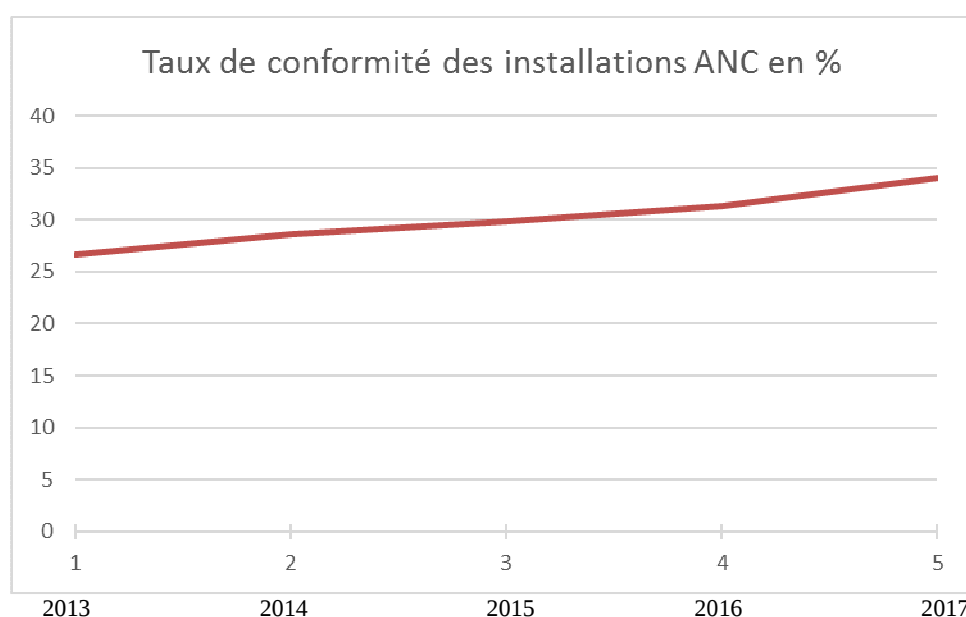
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	934	1 028
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3 000	3 018
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 769	1 844
Taux de conformité en %	31.3	34



COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017

Commune de Saint Côme de Fresné en délégation de service public

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	7
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	7
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	9
2.3.	Recettes	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	12
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	14
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	14
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	14
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	14
4.	Financement des investissements	15
4.1.	Montants financiers.....	15
4.2.	Etat de la dette du service	15
4.3.	Amortissements	15
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	15
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	15
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	16
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	16
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	16
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	17

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☐	☒
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☐	☒

Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Côme-de-Fresné
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : non précisé
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : décembre 2009

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation de Service Public par Entreprise privée (DSP)**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Eaux de Normandie
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2010
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2021
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire :
 - Collecte et transport des eaux usées
 - Exploitation des ouvrages du réseau d'eaux usées, entretien et surveillance des installations
 - Réalisation de petits travaux d'entretien et de branchements
 - Relations avec les usagers et facturation
 - Tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel
 - Continuité de service : service d'astreinte 24h/24

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **277** habitants au 31/12/2017 (contre 270 au 31/12/2016).

Saint Côme de Fresné est une commune touristique avec de nombreuses résidences secondaires. Ainsi, il y a davantage d'abonnés que d'habitants permanents. Les propriétaires des maisons secondaires sont recensées dans la commune de leurs résidences principales.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **301** abonnés au 31/12/2017 (288 au 31/12/2016).

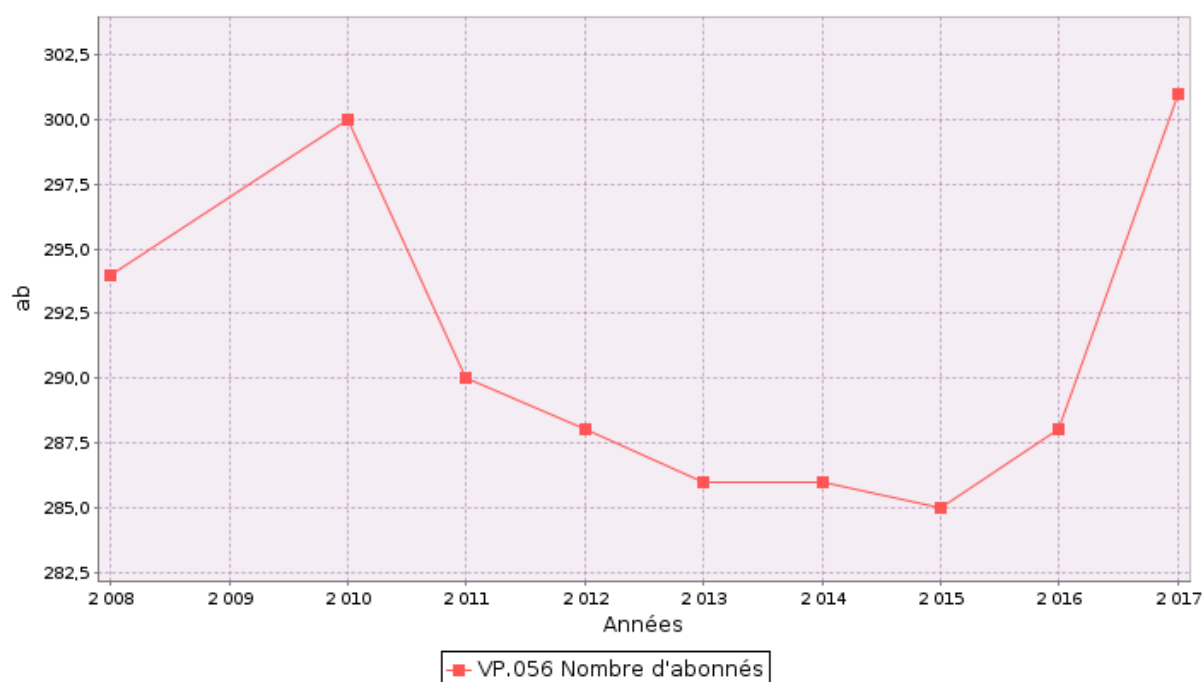
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Saint-Côme-de-Fresné	288	301	0	301	4,5%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 301.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 39,09 abonnés/km) au 31/12/2017. (37,4 abonnés/km au 31/12/2016).

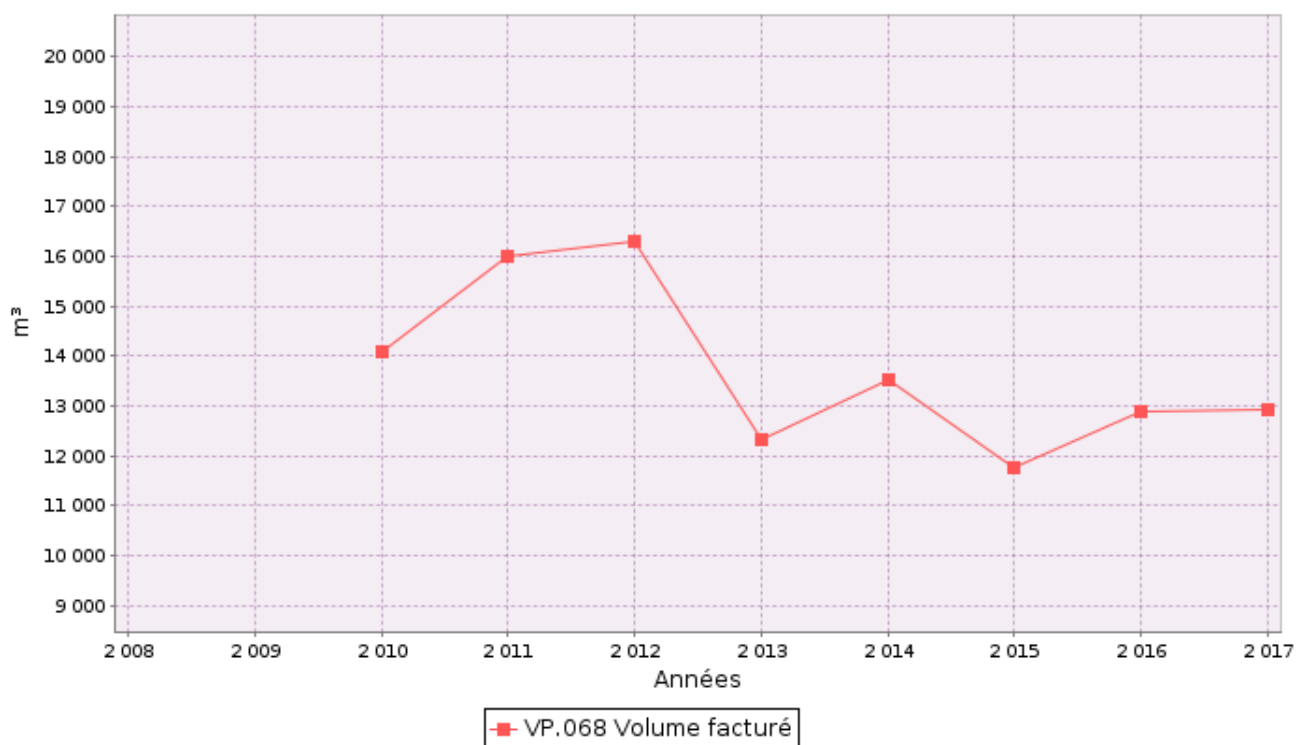
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **0,92** habitants/abonné au 31/12/2017. (**0.94** habitants/abonné au 31/12/2016).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	12 896	12 922	+0.2%
Abonnés non domestiques	0	0	
Total des volumes facturés aux abonnés	12 896	12 922	+0,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers Asnelles	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	21 219	20 455	-3.6

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2017 (0 au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 7,7 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 7,7 km (7,7 km au 31/12/2016).

Aucun ouvrage n'est soumis à l'arrêté du 21 juillet 2015 en matière d'autosurveillance.

Il n'y a pas de déversoirs d'orage sur le réseau et les éventuels trop pleins des postes de relevage ne dépassent pas une charge de 120 kg/j de DBO5.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service ne gère aucune Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées. En effet, les eaux usées de cette commune sont traitées par l'unité de traitement des eaux usées de la commune d'Asnelles.

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



La commune de Saint Côme de Fresné ne gère pas d'unités de traitement des eaux usées. Celles-ci sont dirigées vers l'unité de traitement des eaux usées de la commune d'Asnelles. Ainsi, aucune boue n'est produite.

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



La commune de Saint Côme de Fresné ne gère pas d'unités de traitement des eaux usées. Celles-ci sont dirigées vers l'unité de traitement des eaux usées de la commune d'Asnelles. Ainsi, aucune boue n'est évacuée.

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 301 abonnés potentiels (100% pour 2016).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	65%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) Commentaire: Il n'y a pas de programme de renouvellement sur ce réseau car il est récent et relativement court: environ 8km y compris cana de refoulement	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	86

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 86 pour l'exercice 2017 (86 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur ne s'applique pas pour la commune de Saint Côme de Fresné car il n'y a pas d'équipements de mesure sur la collecte ni d'unité de traitement des eaux usées.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur ne concerne pas la commune de Saint Côme de Fresné car elle ne dispose pas d'unité de traitement des eaux usées.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Cet indicateur ne concerne pas la commune de Saint Côme de Fresné car elle ne dispose pas d'unité de traitement des eaux usées.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	270	277
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	Non concerné	Non concerné
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,45	2,39
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	86	86
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Non concerné	Non concerné
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Non concerné	Non concerné
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Non concerné	Non concerné
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	Non disponible	Non disponible

ANNEXE : FACTURE D'EAU TYPE0

Rapports sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2016 - Note préliminaire

Facture d'eau type (D102.0) relative à l'ensemble des compétences eau potable et assainissement exercées en propre par la communauté de communes.

L'eau potable sur la commune de Saint Côme de Fresné n'est pas gérée par Bayeux Intercom. Ainsi, seule, une facture assainissement type peut être produite basée sur une consommation moyenne de 120 m³.

Cette facture apparaît à l'article 2.2 du présent rapport.

**Communauté de Communes
BAYEUX INTERCOM**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Aujourd'hui vingt décembre deux mille dix-huit,
Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, à la Salle des Assemblées, à vingt heures trente après les convocations voulues par la loi sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président (**Bayeux**) – M. Jean-Marc DELORME – M. Jean-Luc HAMON – M. Loïc JAMIN – M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. François de BOURGOING (**Port-en-Bessin-Huppain**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**).

Mme Yvette JEANNE (**Agy**) – M. Michel LETOUZEY (**Arganchy**) – M. Patrick JARDIN (**Arromanches-les-Bains**) – M. Denis ENEE (**Barbeville**) – Mme Céline CADET – Mme Béatrice COSTE – M. Patrick CREVEL – Mme Christine DELECROIX – Melle Françoise JEAN-PIERRE – M. David LEMARESQUIER – Mme Monique PERIAUX – Mme Lydie POULET – Mme Chantal ROVARC'H – Mme Marie-Madeleine THOMAS – M. Philippe BOUILLON – M. Hugo GUILLOCHIN – Mme Adélaïde LIEVENS (**Bayeux**) – M. Jacky FAUVEL (**Campigny**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Christian FREMY (**Cussy**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Yves LEGUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. Christophe LE MONNIER (**Magny-en-Bessin**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Nicolas GUILLOT (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN – M. Pierre-Albert CAVEY (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – Mme Françoise MARIE (**Ryes**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Daniel SIMEON (**Saint-Martin-des-Entrées**) – Mme Nelly RAFFIN (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Gérard MANACH (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Christophe BREIGEAT (**Tracy-sur-Mer**).

Pouvoirs : M. Philippe LAULHE (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – M. Jean LEPAULMIER (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) – Mme Carine BION-HETET (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Céline CADET (**Bayeux**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) donne pouvoir à M. Patrick JARDIN (**Arromanches-les-Bains**) – M. Eric FOUCHER (**Saint-Vigor-le-Grand**) donne pouvoir à Mme Nelly RAFFIN (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Cédric CAHU (**Sommervieu**) donne pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) donne pouvoir à M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**) donne pouvoir à Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**) donne pouvoir à M. François de BOURGOING (**Port-en-Bessin-Huppain**).

Absente excusée : Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**).

Absents : M. Serge MICHELINI – Mme Michèle MOUCHEL – M. Jean-Marie SERONIE – Mme Nathalie LAFONT – M. Justin BRIANE (**Bayeux**) – M. Serge MARTIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean SCHMIT (**Juaye-Mondaye**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Daniel COTIGNY (**Saint-Vigor-le-Grand**).

Secrétaire de séance : M. Denis ENEE

Secrétaires auxiliaires : M. Alain QUONIAM et M. Didier COENE

N° 10

OBJET : Assainissement – Convention de déversement des eaux usées de la commune de Saint-Côme-de-Fresné dans les ouvrages de collecte et de traitement de la commune d'Asnelles.

Par délibération du conseil communautaire du 28 avril 2016, la convention de déversement des eaux usées de la commune de Saint-Côme-de-Fresné dans les ouvrages de collecte et de traitement de la commune d'Asnelles a été transférée à la Communauté de communes de Bayeux Intercom. Ce transfert faisait suite à l'adhésion de la commune de Saint-Côme-de-Fresné au 1^{er} janvier 2016.

Ladite convention arrivait à échéance le 3 juillet 2018. Elle a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2018 par délibération du conseil communautaire du 5 juillet 2018.

Pour 2019, il convient de l'actualiser et de la renouveler. Les eaux usées de la commune de Saint-Côme-de-Fresné sont rejetées dans le réseau public d'assainissement de la commune d'Asnelles pour y être ensuite traitées par l'unité de traitement de cette entité (traitement par lagunage).

Ainsi, la convention fixe les conditions administratives, techniques et financières du déversement. Bayeux Intercom versera une participation financière à la commune d'Asnelles pour la collecte et le traitement des eaux usées de la commune de Saint-Côme-de-Fresné. Cette participation comprend une partie fixe et une partie proportionnelle ayant été définies au prorata des volumes d'eaux usées de Saint-Côme-de-Fresné par rapport aux volumes d'eaux usées traitées par Asnelles.

La Commission « Assainissement et Environnement » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 6 décembre 2018 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 11 décembre 2018, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'adopter** les termes de la convention jointe à la présente délibération en ce qu'elle prévoit les conditions de rejet et de traitement des eaux usées de Saint-Côme-de-Fresné dans le réseau collectif d'assainissement d'Asnelles ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

Par délégation,
La Première Vice-Présidente,



Marie-Claude SIMONET



DEPARTEMENT DU CALVADOS

CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE SAINT COME DE FRESNE DANS LES OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE LA COMMUNE D'ASNELLES

La présente convention est établie entre les soussignés :

La Communauté de communes de BAYEUX INTERCOM, dont le siège social est 4, Place Gauquelin Despallières _ CS 62070 _ 14406 BAYEUX CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Patrick GOMONT, dûment mandaté par délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2018,

Et

La commune d'ASNELLES, dont l'adresse est 13, rue de Southampton _ 14960 ASNELLES, représentée par Monsieur Le Maire, Alain SCRIBE, dûment mandaté par délibération du conseil municipal en date du18.DEC..2018.....,

Ayant exposé que :

- Les eaux usées (EU) de la commune de SAINT COME DE FRESNE seront déversées dans le réseau d'assainissement de la commune d'ASNELLES pour être traitées sur l'unité de traitement des eaux usées d'ASNELLES ;
- La commune d'ASNELLES exploite en prestation de service ses installations de collecte et de traitement des eaux usées ;
- EAUX DE NORMANDIE est chargée d'exploiter les installations de collecte et de transfert d'assainissement collectif de la commune de SAINT COME DE FRESNE dans le cadre du contrat de délégation par affermage établi entre BAYEUX INTERCOM et EAUX DE NORMANDIE. Contrat transféré de la commune de Saint Côme de Fresné à Bayeux Intercom par avenant de transfert au 1^{er} janvier 2016 suite à l'adhésion de la commune de Saint Côme de Fresné à la communauté de communes de Bayeux Intercom. Ce transfert de contrat est acté par délibération du conseil communautaire du 28 avril 2016.

IL A ETE CONEUVU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles la commune d'ASNELLES accepte le déversement des eaux usées provenant de la commune de SAINT COME DE FRESNE adhérente à la Communauté de communes de BAYEUX INTERCOM, dans son système de collecte d'assainissement.

Les prescriptions de la présente convention ne font obstacle au respect de l'ensemble des réglementations en vigueur. La convention comporte élection de domicile attributif de juridiction sur le territoire de la commune d'ASNELLES desservi par le service assainissement récepteur.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS TECHNIQUES DE LIMITE DES OUVRAGES ENTRE LES DEUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT (Bayeux Intercom pour la commune de Saint Côme de Fresne et la commune d'Asnelles)

- L'extrémité de la conduite de refoulement PVC 99.4/110, prolongée par une conduite gravitaire d'une longueur de 250 m, avec 5 regards de visite débouchant dans le premier regard du réseau gravitaire d'ASNELLES, dans l'impasse de la Cavée. (Arrivée des eaux usées du poste de relevage principal du bourg de Saint Côme de Fresné et celui de la route de Meuvaines)
- L'extrémité de la conduite de refoulement PVC 99.4/110, débouchant dans le premier regard du réseau gravitaire d'ASNELLES, avenue de la Libération. (Arrivée des eaux usées des postes de relevage de de la Guerre de Saint Côme de Fresné)

La communauté de communes de BAYEUX INTERCOM est maître d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages d'assainissement en amont des limites définies ci-dessus et en assure l'exploitation. La commune d'ASNELLES est maître d'ouvrage des installations d'assainissement collectif en aval des limites définies ci-dessus.

Ces limites sont représentées dans le plan de situation joint en Annexe I.

ARTICLE 3 – CATEGORIES DES EAUX ADMISES AU DEVERSEMENT

Le réseau d'assainissement de BAYEUX INTERCOM relatif à la commune de SAINT COME DE FRESNE est de type séparatif. Seules sont susceptibles d'être déversées dans le réseau public d'assainissement des eaux usées :

- Les eaux usées domestiques (eaux ménagères et eaux vannes). Il s'agit des eaux d'utilisation domestique provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires ;
- Les eaux usées assimilées domestiques ;
- Les eaux usées autres que domestiques ou assimilées domestiques (industries, artisans, ...) que BAYEUX INTERCOM aurait accepté de collecter, sous certaines conditions et après autorisation préalable de la collectivité. Bien entendu, celles-ci ne doivent pas nuire au bon fonctionnement des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées des 2 collectivités (Bayeux Intercom et commune d'Asnelles).

ARTICLE 4 – DEVERSEMENTS INTERDITS

Conformément aux textes législatifs et réglementaires, il est formellement interdit de déverser :

- Les eaux pluviales ;
- Des eaux de source ou souterraines, y compris lorsqu'elles ont été utilisées dans des installations de traitement thermique ou de climatisation ;
- Des eaux de vidange de piscine ou de bassin de natation ;
- Le contenu de fosses septiques ou de fosses toutes eaux et les effluents issus de celles-ci ;
- Les déchets solides tels que les ordures ménagères, y compris après broyage ;
- Les graisses ;
- Les huiles usagées, les hydrocarbures, solvants, acides, bases, cyanures, sulfures, métaux lourds, ... ;
- Les produits issus de l'activité agricole (engrais, pesticides, lisiers, purins, nettoyage de cuves, ...) ;
- Les produits radioactifs ;
- Les eaux de lavage (sauf accord express de l'exploitant) ;
- Et d'une façon générale, tout corps solide ou non, susceptibles de causer un danger pour le personnel d'exploitation, de dégrader les ouvrages de collecte et de traitement ou de gêner leur fonctionnement, de créer une menace pour l'environnement.

Le règlement du service assainissement collectif de BAYEUX INTERCOM rappelle à l'utilisateur du service toutes les obligations et interdictions.

La commune d'ASNELLES peut être amenée à effectuer au point de déversement tout prélèvement de contrôle qu'elle estimerait utile.

ARTICLE 5 – PATRIMOINE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT IMPLANTES SUR LA COMMUNE DE SAINT COME DE FRESNE

Au 1^{er} janvier 2018, les ouvrages d'assainissement présents sur la commune de SAINT COME DE FRESNE sont les suivants :

Linéaire de réseau séparatif des eaux Usées hors refoulement : 5 572 ml
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement : 2 125 ml
Soit environ : **7.7 km de réseaux**

5 postes de relèvement :

Poste PR du bourg de Saint Côme : Q nominal : 22 m3/h/unité
Poste PR du Flouet : Q nominal : 35 m3/h /unité
Poste PR Hameau de la Guerre : Q nominal : 23 m3/h/unité
Poste PR Le Buhot : Q nominal : 22 m3/h/unité
Poste PR Route de Meuvaines : Q nominal : 25 m3/h/unité

Afin d'éviter la formation d'hydrogène sulfuré dans les canalisations de refoulement, un **dispositif de traitement par injection d'air** a été installé sur le poste principal du bourg de Saint Côme de Fresné dont la canalisation de refoulement déverse dans le réseau gravitaire de l'impasse de la Cavée à Asnelles.

Dans le cadre de son contrat d'affermage pour l'exploitation des installations de SAINT COME DE FRESNE dont BAYEUX INTERCOM est maître d'ouvrage, EAUX DE NORMANDIE est responsable du bon fonctionnement du traitement au peroxyde d'oxygène et de la bonne adaptation du taux de traitement. Le Fermier effectue au débouché du refoulement les mesures suivantes (au minimum) :

- teneur en sulfure dans le regard : une fois par mois _ 3 mg/l de sulfures (S2-).

Un état annuel de ces mesures sera transmis par BAYEUX INTERCOM à ASNELLES, à titre d'information.

Bien entendu, en fonction de l'urbanisation de la commune de SAINT COME DE FRESNE, des extensions de réseaux publics d'assainissement collectif et de postes de refoulement peuvent être créés pour desservir les futures habitations ou/et lotissements.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE D'ASNELLES

La commune d'ASNELLES s'engage, sauf cas de force majeure et sous réserve du respect de la présente convention, à recevoir et à assurer l'épuration de la totalité des effluents provenant de la commune de SAINT COME DE FRESNE adhérente à BAYEUX INTERCOM dans la limite d'une pollution de 1 500 équivalents-habitants (EH) en moyenne journalière.

L'équivalent habitant est défini comme suit :

- Débit en eaux usées : 150 l/j/hab
- Rejet en DBO5 : 60 g/j/hab DBO5 : demande biochimique en oxygène pendant 5 jours
- Rejet en MES : 90 g/j/hab MES : matières en suspension
- Rejet en N : 15 g/j/hab N : azote
- Rejet en P (total exprimé en P) : 4 g/j/hab P : phosphore total

A titre informatif : volumes annuels d'effluents rejetés dans le réseau d'assainissement de la commune d'ASNELLES sur les 5 dernières années :

	2013	2014	2015	2016	2017
V annuel en m3/an	28 481	23 783	19 048	21 219	20 455
V journalier en m3/j _ 1an = 365j	78	65	52	58	56
EH par jour _ 1 EH = 0.150m3/j	520	434	348	388	374

ARTICLE 7 – PARTICIPATION FINANCIERE DE BAYEUX INTERCOM AUX INVESTISSEMENTS ET AUX FRAIS D'EXPLOITATION DU SYSTEME DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE D'ASNELLES

7.1 Investissements :

La commune d'ASNELLES s'engage à recevoir et à traiter les effluents de SAINT COME DE FRESNE à hauteur maximale de 1 500 EH en moyenne journalière.

Si l'évolution des réglementations nécessitait des travaux d'amélioration du dispositif de traitement de la commune d'ASNELLES, BAYEUX INTERCOM y participera au prorata du nombre limite de 1 500 EH par rapport à la capacité nominale de traitement du site actuel. Cette participation sera calculée sur le montant hors taxes des travaux, subventions des organismes publics déduites.

7.2 Exploitation :

Une part fixe sera exigée ainsi qu'une part proportionnelle basée sur les volumes d'effluents de SAINT COME DE FRESNE rejetés dans le système de collecte et de traitement de la commune d'ASNELLES.

Les modalités d'établissement de la part forfaitaire fixe sont annexées (Annexe II) à la présente convention.

La commune d'ASNELLES facturera à BAYEUX INTERCOM, les parties suivantes :

- Partie fixe (forfait) : 7 011 € /semestre
- Partie proportionnelle : 0.067 €/m³ d'effluents de SAINT COME DE FRESNE rejetés dans le réseau d'assainissement d'ASNELLES.

Volume des effluents de SAINT COME DE FRESNE rejetés dans le réseau d'assainissement d'ASNELLES :
V Saint Côme = V poste PR le Bourg de St Côme + V poste PR Route de Meuvaines + poste PR La Guerre

Les prix ci-dessus s'entendent en valeur économique connue au 31 octobre 2018.

Ils seront actualisés annuellement au 1^{er} janvier de chaque nouvelle année (n) en prenant les indices connus en octobre de l'année (n-1). La formule d'actualisation est la suivante :

$$K = 0.15 + 0.45 \times \text{SALBTP/BNO} + 0.05 \times 010534763 + 0.10 \times \text{TP10a} + 0.25 \times \text{FSD2}$$

SALBTP/BNO: Indice des Salaires Régionaux du BTP de Basse Normandie paru dans le Moniteur
SALBTP/BNO o : Dernier indice connu en octobre 2018 : **534.9** en août 2018, DML le 15/11/2018

010534763: Indice Electricité tarif bleu professionnel option heures creuses paru dans le Moniteur
010534763 o: Dernier indice connu en octobre 2018 : **110.2** en juin 2018, DML le 25/07/2018

TP10a : Indice canalisation, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux (Le Moniteur)
TP10a o : Dernier indice connu en octobre 2018 : **109.4** en août 2018, DML le 14/11/2018

FSD2 : Indice Frais et Services Divers modèle de référence n°2 paru dans Le Moniteur
FSD2 o : Dernier indice connu en octobre 2018 : **131.7** en septembre 2018, DML le 26/10/2018

DML = date de mise en ligne

La **première révision** des prix sera appliquée au 1^{er} janvier 2020.

BAYEUX INTERCOM communiquera à la commune d'ASNELLES au début de chaque semestre le total des débits mesurés lors du semestre précédent.

Les sommes (partie fixe et partie proportionnelle) sont réglées par BAYEUX INTERCOM à la commune d'ASNELLES à semestre échu sur présentation d'un titre de recette.

Les montants de la prime d'épuration susceptibles d'être versées à la commune d'ASNELLES par l'Agence de l'Eau Seine Normandie seront répartis entre les deux collectivités (**20% à BAYEUX INTERCOM**, 80% à ASNELLES). Le montant dû à BAYEUX INTERCOM lui sera versé au plus tard de la prochaine facturation suivant le versement des fonds par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les justificatifs des sommes dues seront transmis annuellement par la commune d'ASNELLES à BAYEUX INTERCOM.

ARTICLE 8 – CLAUSE DE SAUVEGARDE

La présente convention est établie en fonction des dispositions législatives et réglementaires connues à ce jour. Si des modifications ultérieures à celles-ci entraîneraient des investissements supplémentaires et/ou des variations importantes des coûts d'exploitation, les parties se rencontreraient pour en tirer les conséquences et éventuellement revoir certains points de cette convention. Cette démarche serait également entreprise si l'une ou l'autre des parties était amenée à changer de mode de gestion d'exploitation.

ARTICLE 9 – CLAUSE DE REVISION

La répartition des frais fixes et du montant des primes de l'Agence de l'Eau Seine Normandie entre les deux collectivités (20% Bayeux Intercom _ 80% Asnelles) résulte de la moyenne des répartitions des volumes facturés en assainissement aux usagers de 2015 à 2017, soit :

Années	SAINT COME DE FRESNE (ST CO) en m3/an	ASNELLES (ASN) en m3/an	TOTAL en m3/an	Répartition : ST CO/ASN en %
2015	11 750	52 124	63 874	18.4%
2016	13 391	54 111	67 502	19.8%
2017	12 922	57 371	70 293	18.4%
Moyenne	12 688	54 535	67 223	18.9%
Répartition retenue	12 700			20%

Nbre d'abonnés Saint Côme de Fresné: 288 en 2016

Si ce rapport était amené à varier de plus de 10% en valeur absolue (en moyenne calculée sur deux années consécutives), les deux collectivités reconsidèreront la répartition des charges et des recettes concernées. Les nouvelles modalités seront fixées par passation d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 10 – JUGEMENT DES CONTESTATIONS

Les contestations qui pourraient s'élever entre les deux collectivités au sujet de la présente convention seront soumises au tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve situé le commune d'ASNELLES.

ARTICLE 11 – DUREE

La présente convention est valable jusqu'au **31 décembre 2023**, en ce qui concerne les engagements réciproques des deux collectivités. Si un changement significatif intervenait dans les conditions d'exploitation, la convention prendrait fin de plein droit et serait remplacée par une nouvelle convention prenant en compte les nouvelles conditions d'exploitation, mais conservant les engagements réciproques des collectivités.

Au-delà de la date fixée ci-dessus, la présente convention sera prorogeable par tacite reconduction par périodes de 5 (cinq) ans. L'une des deux parties pourra y mettre fin en portant sa décision à la connaissance de l'autre au moins six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

ARTICLE 12 – DATE D’EFFET

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

A Bayeux, le 21 DEC. 2018 Le Président de BAYEUX INTERCOM, Mr Patrick GOMONT 	A Asnelles, le 05/03/2019 Le Maire d’ASNELLES, Mr Alain SCRIBE 
---	---

ANNEXES :

Annexe 1 : Plan de situation_ Localisation des points de déversements des effluents de Saint Côme de Fresné dans le réseau d’assainissement collectif de la commune d’Asnelles

Annexe 1 bis : Plan de situation_ Localisation du réseau d’assainissement de Bayeux Intercom pour la commune de Saint Côme de Fresné

Annexe 2 : Détail des coûts d’exploitation de l’unité de traitement des eaux usées de la commune d’Asnelles et répartition des charges entre les deux collectivités

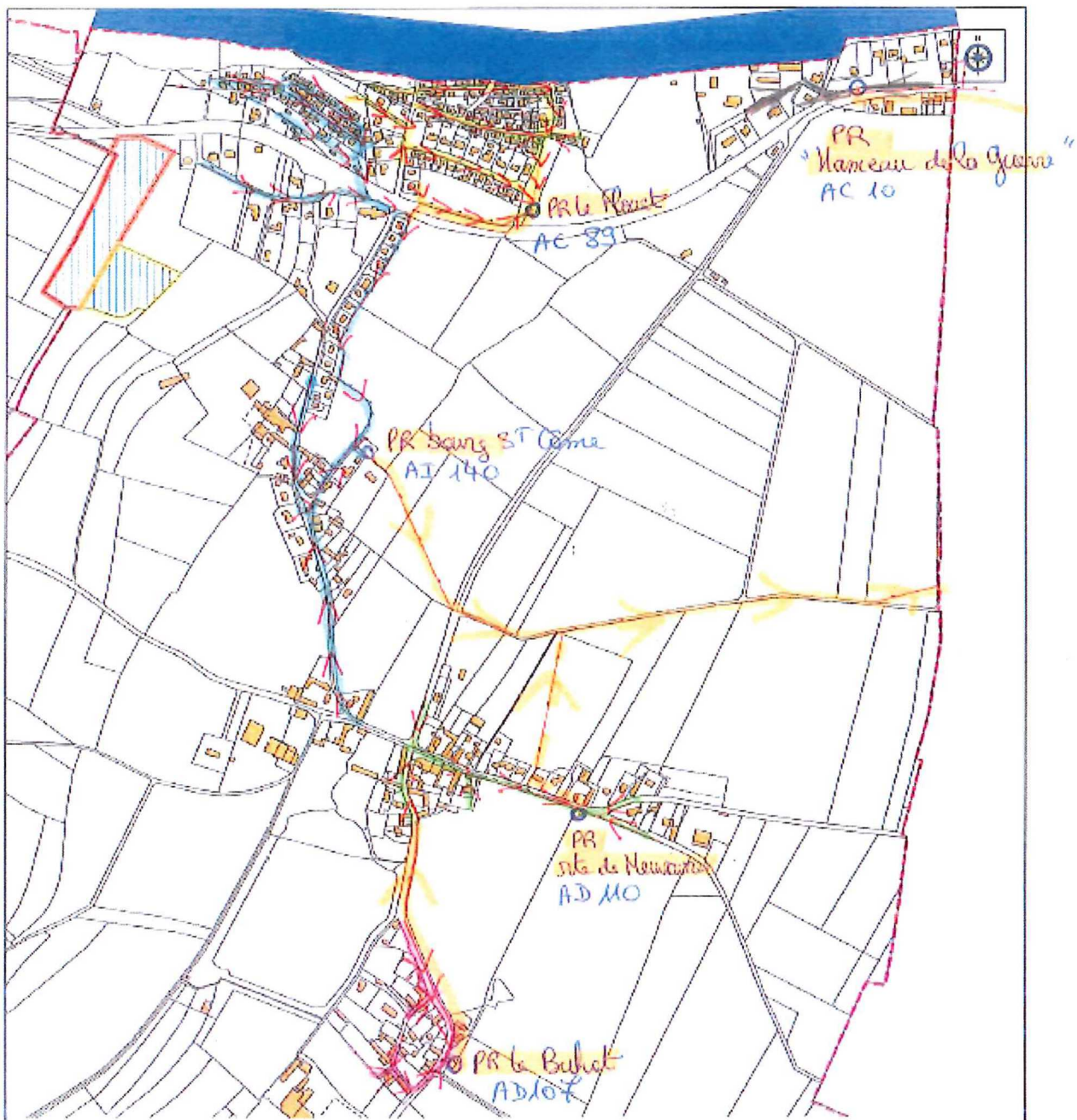
ANNEXE 1 : LOCATION DES POINTS DE DEVERSEMENT DES EFFLUENTS DE SAINT COME DE FRESNE DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE D'ASNELLES

Accusé de réception en préfecture
014-241400555-20181221-20-12-2018-n10-
LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT
Date de télétransmission : 08/03/2019
Date de réception préfecture : 08/03/2019



● Point de déversement des eaux usées de Saint Côme de Fresné dans le réseau public d'assainissement des eaux usées d'Asnelles.

ANNEXE 1 bis: LOCALISATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT INTERCOM POUR LA COMMUNE DE SAINT COME DE FRESNE



- Canalisation de refoulement
- Canalisation gravitaire vers le poste PR Meuvaines
- Canalisation gravitaire vers le poste PR Bourg
- Canalisation gravitaire vers le poste PR Buhot
- Canalisation gravitaire vers le poste PR Flouet
- Canalisation gravitaire vers le poste PR La Guerre